GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

COLLECTION **RAPPORT**

ASSAINISSEMENT 2025

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC

Cartographie des activités du Département de l'eau

Eau potable *Assainissement* *Mutualisé*

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES
métiers du petit cycle de l'eau

1. Préservation des Ressources et qualité de l'eau
2. Exploitation eau potable réseaux et sources
3. Relation aux abonnés
4. Exploitation des réseaux d'assainissement
5. Raccordement et contrôle des projets externes
6. Traitement des Eaux Usées
7. Gestion Territoriale de l'Eau

PILOTAGE ET SUPPORT DÉPARTEMENT DE L'EAU

8. Electromécanique - Informatique Technique
9. Direction - Stratégie
10. Connaissance et Gestion Patrimoniale
11. Animation Démarche Qualité ISO 9001
12. Travaux
13. Achats
14. Gestion administrative et financière

Belledonne
Massif des Écrins
1
Sources
1
Puits champs captant
Drac : Rochefort
Romanche : Jouchy Pré Grivel
Les Javaux
Eybens
Assainissement
non collectif
1
6
Drac et Romanche
8
1
Reservoirs
(traitement éventuel)
Activité
industrielle
2
3
Accueil usager
Pont-de-Claix
2
4
12
Vercors
Accueil usager
Seyssinet-Pariset
Drac
3

Sommaire

02 Édito

03 Fiche d'identité du service

05 Faits marquants

06 L'année en photos

08 Perspectives

09 Les agents & les agentes

10 Les agents du service public de l'assainissement

11 Informations sociales sur le personnel des régies

12 Les instances de réprésentation du personnel

13 Actualités 2023 du personnel

14 L'exploitation des réseaux

15 Le patrimoine technique

16 Efficacité globale du réseau d'assainissement

17 Bilan des activités

24 Maîtrise des rejets non domestiques

25 La réglementation

26 Bilan des activités

29 L'unité de traitement des eaux usées Aquapole

30 Le patrimoine

31 Le fonctionnement

32 Les indicateurs réglementaires

33 Les faits marquants

34 Les performances de l'année

35 Le service public d'assainissement non collectif

36 Présentation de l'activité

37 La réglementation et les missions du SPANC

38 La gestion financière

39 Les aides financières

39 Les perspectives 2025

41 Les investissements & travaux

41 Les activités des services travaux

42 Bilan des activités quotidiennes des travaux

44 Les projets menés pour les travaux

45 Tarification, facturation & gestion financière

46 Une évolution maitrisée de la redevance

47 ... Et son utilité

48 La santé financière du service public d'assainissement

50 Gouvernance

51 Présentation des instances

52 Bilan des délibérations de l'année

54 Annexes

Activités du département de l'eau

CERTIFIÉES ISO 9001, 14001 ET 45001 SAUF MENTION CONTRAIRE

1 Préservation des Ressources et qualité de l'eau / Production eau potable Drac Romanche

- Connaitre la ressource
- Préserver
- Prendre en compte les enjeux de préservations dans les autres compétences
- Protéger
- Exploitation des équipements de production, adduction et stockage
- Assurer le bon état des maillages de secours
- Contrôler les coûts de production
- Surveillance de la qualité de l'eau produite
- Traitement de l'eau
- Assurer la sécurité des sites de production

2 Exploitation eau potable réseaux et source

- Exploitation des réseaux de distribution
- Astreintes
- Recherche de fuite
- Travaux divers d'exploitation
- Instruction des DT-DICT
- DECI

3 Relation aux abonnés

- Répondre à toutes les demandes des usagers de l'eau par :
  - L'accueil physique et téléphonique
  - L'agence en ligne
  - Les mails
  - La facturation et le recouvrement
- Médiation
- Gestion des demandes d'interventions techniques auprès de l'exploitation
- Gestion des demandes relatives à la qualité de l'eau

4 Exploitation des réseaux d'assainissement

- Entretien et exploitation des réseaux et ouvrages annexes
- Maintenance des équipements
- Gestion des demandes d'interventions
- Gestion des prestations de service
- Dératisation
- SPANC
- Gestion des RND
- Autosurveillance réseau et petites STEP

5 Raccordement et contrôle des projets externes

- Réponse aux demandes d'urbanisme
- Gestion des demandes de raccordements
- Contrôle et suivi des projets externes

6 Traitement des Eaux Usées

- Exploitation
- Maintenance
- Processus et métrologie
- Laboratoire et autosurveillance
- Gestion des prestations de service [four]

7 Gestion Territoriale de l'Eau Activité non certifiée ISO

- GEMAPI
- Gestion des milieux naturels

8 Electromécanique - Informatique Technique

- Informatique technique des réseaux eau et assain. [hors Aquapole]
- Lutte contre les cyberattaques envers l'informatique technique
- Électromécanique

9 Direction - Stratégie

- Définir les orientations stratégiques du Département de l'eau
- Définir la politique qualité du Département de l'Eau
- Stratégie de communication avec les usagers
- Contenu des sujets étudiés en instances décisionnelles et consultatives
- Gestion des contentieux stratégiques
[financier, pénal, orientations Règlement de Service: domanialité]
- Convergence tarifaire
- Suivi RH, organisation du personnel et des moyens disponibles
- Suivi et Pilotage de l'activité
[régie et opérateurs privés]
- Organiser la qualité de la relation avec l'usager

10 Connaissance et Gestion Patrimoniale

- Connaitre le patrimoine, son état, son environnement
- Connaitre et maitriser le fonctionnement global des réseaux
- Orienter la politique d'investissement

11 Animation QSE

- Animation de la démarche qualité
- Mise en œuvre des audits internes
- Aide/conseil [utilité de la DQ, mise en place des indicateurs]
- Cadencer la production des indicateurs
- Suivi du pilotage des actions d'amélioration par les pilotes de processus
- Suivre le pilotage de la documentation qualité

12 Travaux

- Réaliser les travaux des Schémas Directeurs Eau / Assain. / Pluvial et DECI
- Définir la programmation et réaliser les gros travaux d'investissement
- Optimisation budgétaire, financière et technique des opérations de travaux

13 Achats

- Marchés
- Achats hors marchés
- Contrôle factures des fournisseurs
- Évaluation des fournisseurs

14 Gestion administrative et financière Eau et Assainissement

- PPI
- Budgets
- Instances
- Allocation sociale
- Secrétariat

Eau potable — *Assainissement*
Gestion territoriale de l'eau — *Pilotage et support mutualisés*

Édito

LAURA
SIEFERT
Vice-Présidente en charge du cycle de l'eau

« Chères usagères, chers usagers du service public de l'assainissement,

L'année 2025 marque l'aboutissement d'une transformation engagée depuis plusieurs années pour renforcer durablement le service public de l'eau et de l'assainissement, avec l'intégration complète des activités de production, de distribution d'eau potable, anciennement confiées à la Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes. Même si le gros du travail portait sur l'eau potable, cette transformation a eu des impacts significatifs sur la régie assainissement. Ainsi aujourd'hui le petit cycle de l'eau est structuré autour de trois directions complémentaires : exploitation (252 ETP), études et travaux (37 ETP), administration et finances (43 ETP). Cette organisation permet de mutualiser les compétences, de consolider les fonctions supports et de développer des unités spécialisées (electro-mécanique, avis d'urbanisme, suivi des branchements,...).

L'année 2025 consacre également une étape majeure avec l'obtention d'une triple certification ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (santé et sécurité au travail). À l'issue d'un audit approfondi conduit par l'AFNOR, cette reconnaissance a été accordée pour la première fois à l'ensemble des métiers du petit cycle de l'eau. Elle témoigne du professionnalisme des équipes et de notre exigence en matière de qualité de service, de responsabilité environnementale et de conditions de travail.

On peut également mettre en avant l'opération co-pilotée avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour le raccordement du système de collecte de Saint Matin d'Uriage sur la commune de Gières. Les effluents sont raccordés depuis décembre dernier au réseau de la métropole plutôt qu'à la station d'épuration vieillissante du Sonnant, ce qui permet une amélioration significative de la qualité des eaux du torrent du Sonnant. Cette année aussi, des travaux structurant ont débutés sur Aquapôle pour améliorer le traitement des eaux usées par temps de pluie, et celui des matières externes comme les graisses ou les matières de curage des réseaux. Ce chantier se poursuit en 2026 et doit être opérationnel en 2027.

La régie assainissement poursuit donc son travail pour le bien de ses usagers et de notre environnement commun. Pour les années à venir, j'aimerais mettre en lumière deux objectifs importants :

Le premier, à plus court terme, sera de renforcer la « culture sécurité » au sein des équipes opérationnelles et de réduire les risques professionnels, dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années par la Direction des Régies. Cette démarche de sécurité s'inscrira dans une logique d'amélioration continue, en lien avec le renouvellement de la certification Qualité-Sécurité-Environnement. Le pilotage par la cellule QSE et la collaboration avec les encadrants seront renforcés. Les outils pédagogiques et le partage des retours d'expérience seront développés. Les actions de formation seront poursuivies afin de renforcer durablement les compétences des agents.

Le deuxième objectif, plus étalé dans le temps, sera la mise en conformité de notre système de collecte et de traitement vis-à-vis de la transposition en droit français de la Directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU2) qui imposera certaines exigences concernant le traitement de l'azote, du phosphore et des micropolluants ainsi que de nouveaux objectifs de déconnexion des eaux pluviales. Cette véritable transformation du système que nous impose la loi se fera en parallèle de la révision de notre Schéma Directeur Assainissement, qui date de 2017. Parmi les défis auxquels il devra répondre figurent également les impacts du changement climatique.

Au-delà de ces grands enjeux, vous trouverez dans ce rapport annuel plus de détails sur l'ensemble des activités de la régie assainissement. Je tiens à remercier sincèrement le Département de l'eau et l'ensemble de ses agents pour leur engagement au quotidien pour le bien de ce service essentiel, et je vous assure de son engagement pour un service public performant, solidaire et résolument tourné vers l'avenir.

Bonne lecture à toutes et à tous. »

Fiche d'identité du service

Grenoble-Alpes Métropole, établissement public de coopération intercommunale regroupant 49 communes, assure l'ensemble de la collecte, le transit et le traitement des eaux usées sur son territoire, du point de raccordement des usagers jusqu'aux rejets à l'Isère après traitement à la station d'épuration dite « Aquapole ». Elle a pour mission de construire, rénover, entretenir et exploiter l'ensemble des réseaux et ouvrages d'assainissement servant à acheminer les eaux usées, ainsi que les stations d'épuration.

La compétence « collecte des eaux pluviales », c'est-à-dire la gestion des ouvrages canalisés (hors fossés qui relèvent de la voirie et ouvrages de protection contre les crues) est également assurée par la Métropole depuis 2000. Cette compétence ne fait pas partie intégrante de la présentation du rapport annuel assainissement. Toutefois, compte tenu de l'étroite imbrication des activités assainissement et eaux pluviales et de l'impossibilité de scinder parfois leur mise en œuvre, notamment en cas de réseaux unitaires, certaines parties du présent rapport concernent les deux compétences.

Depuis le 1er juillet 2014, la Métropole exerce la compétence assainissement sur 49 communes. 41 d'entre-elles sont raccordées à la station d'épuration « Aquapole ». Des mini stations d'épuration, d'une capacité de 350 équivalents habitants maximum, desservent le hameau de Prelenfrey du Gua, les communes de Miribel Lanchâtre, une partie de Quaix en Chartreuse et Notre Dame de Commiers.

La station d'épuration Aquapole traite les effluents de 41 communes de la Métropole et de 15 communes extérieures. Outre les communes d'Engins et de Saint Nizier du Moucherotte, 3 d'entre elles sont membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet et 10 sont membres de la communauté de communes du Grésivaudan.

LES USAGERS

448 414

Habitants raccordés à Aquapole (GAM + Grésivaudan + SIALLP + autres)

171 000

Abonnés raccordés à Aquapole (GAM + Grésivaudan + SIALLP + autres)

LE RÉSEAU ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2 100 km

Réseaux EU, EP et Unitaire

650 000

Aquapole Equivalents habitants

7,8 GWh

Biométhane injecté dans le réseau GRDF

163

Stations de pompage et relèvement

350 chacune

STEU le Gua, Miribel, Quaix et Notre Dame de Commiers Equivalents habitants

98 %

Efficacité épuratoire d'Aquapole

LES MOYENS

332

Personnel de la Régie métropolitaine

36,4 M €HT

Budget de la compétence des régies eau potable et assainissement (Fonctionnement et Investissement)

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

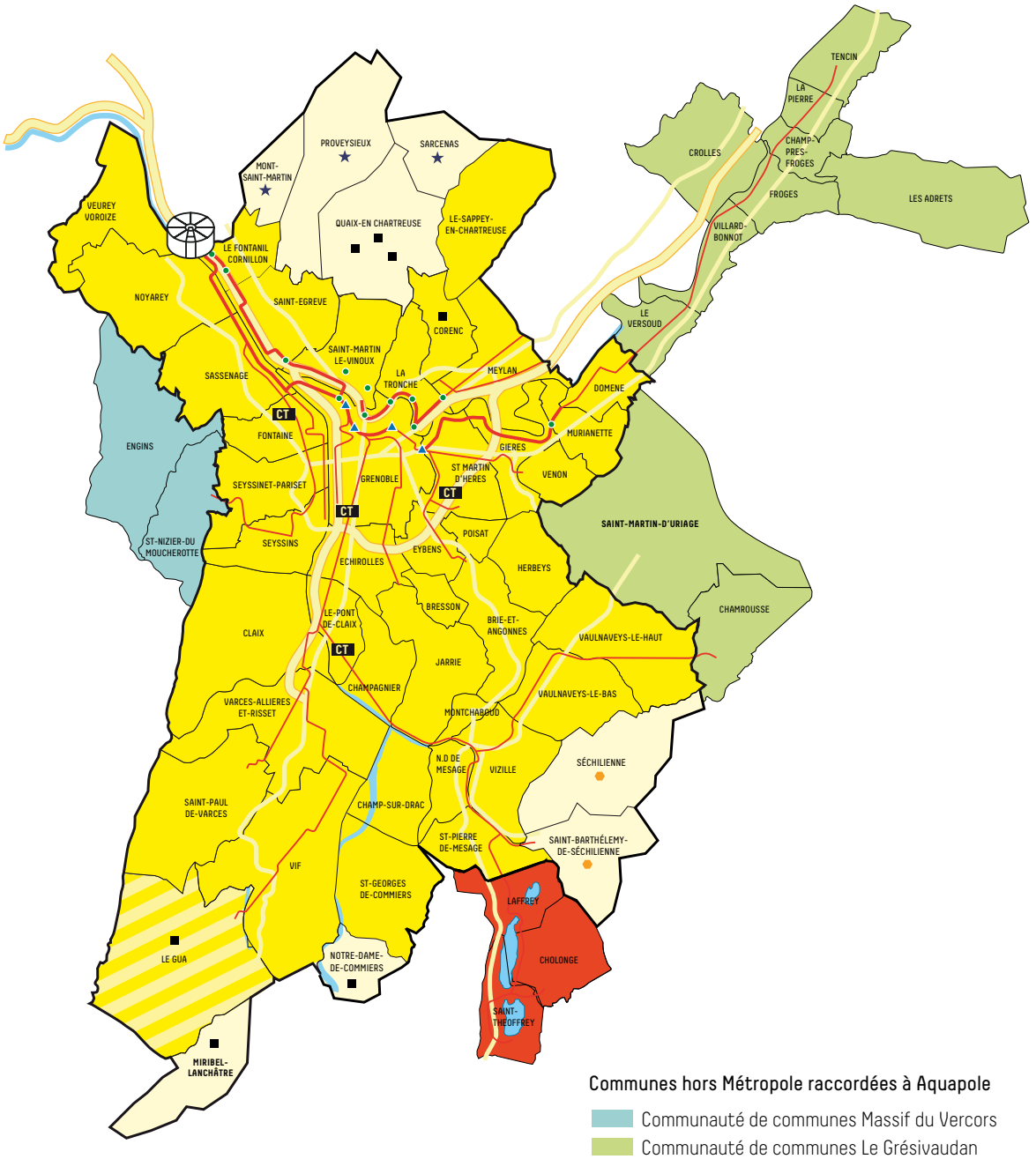

Périmètre de Grenoble Alpes Métropole
Aquapole, station d'épuration et de méthanisation métropolitaine
Communes raccordées à Aquapole
Communes non raccordées à Aquapole
Système d'assainissement non collectif
Petite station d'épuration
Communes raccordées aux stations d'épuration du Syndicat d'assainissement des communes de l'Oisans

Communes hors Métropole raccordées à Aquapole
Communauté de communes Massif du Vercors
Communauté de communes Le Grésivaudan
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet

Collecteurs principaux
Autres collecteurs
Principales stations de pompage
Déversoirs d'orage anti-crue
CT Centre technique

Faits marquants généraux

01

Un arrêt technique réussi pour une opération de maintenance majeure

L'année a été marquée par la remise en service progressive des digesteurs de la station d'épuration d'Aquapole qui a permis, après 10 ans de service, de vérifier l'état structurel des ouvrages pour maintenir en conditions opérationnelles cet outil de traitement, qui valorise en énergie verte les déchets d'épuration de nos eaux usées. Également un arrêt technique complet de la station a eu lieu du 30 septembre au premier Octobre pour des opérations d'entretien électriques et hydrocurages des ouvrages avec jusqu'à une centaine d'intervenant.

02

Une meilleure connaissance de l'état des réseaux grâce à la nouvelle stratégie de la gestion patrimoniale

En 2025, 15 kms de réseaux supplémentaires susceptibles de présenter des défaillances ont été investigués et analysés grâce au nouveau logiciel INDIGAU déployé en 2024. Ces investigations ont fait ressortir des besoins de réparations ponctuelles et des opérations nécessaires de travaux de réhabilitation ou renouvellement de réseaux à mener qui seront portées par la Conduite d'Opération Travaux et programmées sur les années à venir, 2026 - 2027.

03

Certification Qualité Sécurité Environnement de l'ensemble du petit cycle de l'eau

Pour cette année 2025, l'objectif était d'étendre la triple certification QSE aux autres activités déjà certifiées, à savoir :

- préservation des ressources en eau,
- exploitation des réseaux d'eau potable et sources,
- exploitation des réseaux d'assainissement,
- électromécanique,

Informatique technique,

- raccordement et contrôle des projets externes,
- programmation et réalisation des gros travaux patrimoniaux,
- gestion administrative et financière.

Cet objectif a été atteint, c'est désormais l'ensemble du petit cycle de l'eau qui est certifié Qualité, Sécurité et Environnement.

L'année en photos

Janvier

Inspection par drone flottant d'une canalisation à Aquapole.

Mai

Ici commence la mer, 3e campagne.

Avril

Acquisition d'un deuxième hydrocureur recycleur nouvelle génération.

Juin

Début des travaux du nouveau centre technique d'assainissement à Echirolles à Politzer.

Septembre

Mise à l'arrêt de la station Aquapole pendant 2 jours pour opération de maintenance .

Septembre

Transformation du quartier de la Commanderie à Echirolles avec renouvellement des réseaux d'assainissement et déconnection des EP.

Octobre

Journée du Département de l'eau et Direction des régies, moment dédié aux 350 agents qui la composent.

Octobre

Forum des métiers.

Novembre

Campagne de communication sur les lingettes.

Perspectives

01

De nouveaux ouvrages de traitement par temps de pluie et l'accueil des matières extérieures

La construction de nouveaux ouvrages pour l'accueil des matières extérieures (sables de curages des réseaux, bac a graisse, matières de vidanges des fosses septiques) va se poursuivre en 2026 et permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport. Les travaux pour le traitement des eaux excédentaires en temps de pluie quant à eux débuteront début juin 2026.

02

Renforcer la culture sécurité et réduire durablement les risques professionnels.

Dans la continuité des actions engagées depuis 2024, la Direction des Régies poursuivra en 2026 le renforcement de sa démarche sécurité. Elle s'inscrira dans une logique d'amélioration continue, avec pour objectif le renouvellement de la certification QSE. Le pilotage par la cellule QSE et la collaboration avec les encadrants seront consolidés. Les outils pédagogiques et le partage des retours d'expérience seront maintenus et développés. Les actions de formation seront poursuivies afin de renforcer durablement les compétences des agents.

03

Révision du Schéma directeur de l'Assainissement

La révision du schéma directeur de l'assainissement doit débuter en 2026. Parmi les défis auxquels il devra répondre figurent les impacts du changement climatique sur le système de collecte et de traitement de l'assainissement, l'intégration de la Directive européenne (DERU2) pour adapter la station Aquapole aux exigences concernant le traitement de l'azote et du phosphore, et des micropolluants, et de nouveaux objectifs de déconnexion des eaux pluviales.

PARTIE 1

Les agents & les agentes

LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

← *Quentin et Yohan sur le site de Fontenay 1*

01

Le personnel de la Régie de l'assainissement

La Régie de l'assainissement est l'opérateur de la Métropole assurant la gestion directe des réseaux et ouvrages sur l'ensemble des 49 communes. Ces agents assurent principalement les missions de collecte, transfert des effluents et traitement sur les stations d'épuration dont la Régie a la gestion.

← *Yohann à l'assainissement non collectif*

← *Bastien, Mickaël et Sylvain du service informatique technique*

02

Le personnel mutualisé avec l'eau potable

La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services support entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services. On compte la relation aux abonnés, les services administratifs et financiers, la commande publique, l'électromécanique et l'informatique technique, la connaissance patrimoniale, les études générales et le service travaux, la gestion des raccordements et le contrôle des projets externes.

← *Agnès, au service des travaux*

INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

	Eau potable et DECI (métiers terrain)	Assainissement (métiers terrains – dont EIT)	Services Mutualisés technico-administratifs	TOTAL REGIES EAU & ASSAIN.
Agents en poste au 31 décembre				
Nombre d'agents en poste	125	111	96	332
Effectif moyen à l'année (ETP)	124	106	94	324
Type de contrat de travail				
Titulaires au 31.12.24	19	7	20	56
Stagiaires de la FP au 31.12.24	0	0	0	0
Agents de droit public CDI au 31.12.24	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Contractuels CDD de la FP au 31.12.24	Non concerné	Non concerné	1	1
Détachés au 31.12.24	23	50	41	114
Agents de droit privé CDI au 31.12.24	74	49	30	153
Agents de droit privé CDD au 31.12.24	2	5	4	11
Apprenti au 31.12.24	7	0	0	7
Sexe des agents au 31 décembre				
Femmes	11	13	58	82
Hommes	114	98	38	250
Tranches d'âge des agents au 31 décembre				
Âge < 20 ans	3	0	0	3
Âge : [20 - 30]	19	8	8	35
Âge : [30 - 40]	29	21	12	62
Âge : [40 - 50]	31	33	36	100
Âge : [50 - 60]	37	38	30	105
Âge : [60 - 70]	6	11	10	27
Mouvements « dans l'année »				
Arrivées, renforts et remplacements	51	12	9	72
Départs (retraite, mutation, fin de contrat, etc..)	13	8	9	30
Absentéisme (calculé avec Effectif moyen à l'année)				
Taux d'absentéisme	10 %	8,5%	2,3%	7,9%
Accidents (calculé avec ETP moyen à l'année)				
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	7	6	2	15
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	1	1	0	2
Nombre d'accidents de trajet/travail sans arrêt	3	9	1	13
Taux de fréquence	35,1 %	35,2 %	13,2 %	28,8 %
Taux de gravité	2 %	3,81 %	0,03 %	2,32 %
Formation				
Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation	251	67	34	352
Nombre total de jours de formation	500	295	273	1068
Dont nombre de jours dédié à l'hygiène et la sécurité au travail	167	182	12	361

En 2025, le service distribution de la SPL EDGA a rejoint les équipes du département de l'eau de Grenoble Alpes Métropole, 36 employés ont été transférés majoritairement des CDI de droit privé. Le nombre d'agents détachés est en progression (+16%), évolution allant de pair avec une baisse du nombre d'agents titulaires (-18%).La majorité du personnel (40%) se situe dans la tranche d'âge [50-60[, ce qui induira des départs massifs en retraite dans les 10 prochaines années.Les très nombreuses actions sécurité renforcées depuis mars 2023 avec l'arrivée du responsable sécurité (sensibilisations, séminaires sécurité, 1/4H sécurité, visites managériales, formations...) commencent à porter leurs fruits avec une baisse du taux de fréquence des AT et un taux de gravité divisé par 2. Toutefois le nombre d'accidents du travail reste élevé (15 avec arrêt et 13 sans arrêt).

LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Depuis le 1er janvier 2020, le comité social et économique (CSE) constitue l'unique instance représentative du personnel de droit privé de la collectivité. Cette instance a fusionné et remplacé les 3 anciennes instances. Le CSE est constitué des représentantes et représentants des salariées et salariés de droit privé.

Les membres du CSE ont pour principales missions d'assurer les intérêts des salariées et salariés sur les évolutions économiques et organisationnelles du travail, de mener les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) pendant lesquelles sont fixées les augmentations salariales et les avantages sociaux et de contribuer à la promotion de la santé et de la sécurité au travail pour les salariées et salariés des régies au sein des instances existantes de la Métropole : Formation Spécialisée en matière de santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSCT). Le CSE dispose d'un budget propre dédié aux activités sociales et culturelles gérée par une plateforme internet dédiée via le prestataire « club employés ».

Le CSE actuel a été élu, dans le cadre des élections professionnelles obligatoires qui se sont déroulées, par vote électronique, le 7 novembre 2025 pour un mandat de 4 années. Ces représentantes et représentants sont issus d'une liste commune intersyndicale (CGT, CFDT et Syndicat des agents des eaux).

Cette nouvelle délégation est composée de 11 membres titulaires et 11 membres suppléants répartis sur 3 collèges (ouvriers et employés / techniciens et agents de maitrise / cadres)

Le CSE dispose d'une adresse e-mail afin de répondre aux différentes questions des salariés portant sur leurs attributions : mon.cse@grenoblealpesmetropole.fr

COMITÉ TERRITORIAL (CT)

Le comité technique (CT) est une instance de dialogue social composée de représentant.e.s du personnel et de la collectivité, qui se réunit régulièrement (environ 6 fois par an). Son rôle est consultatif. Il émet des avis sur l'organisation et au fonctionnement des services, l'aménagement du temps de travail, les suppressions d'emploi, les règlements intérieurs, les contrats d'apprentissage, le plan de formation...

CT 190625 (pour info)	Elections professionnelles 2025 - renouvellement du CSE des régies
CT 160625 (pour avis)	Mise à jour de la note d'organisation du temps de travail du personnel d'exploitation du service réseaux eau et sources : intégration d'horaires d'été dans le cycle de travail du personnel affecté à l'équipe travaux
CT 301025 (pour avis)	Règlement des astreintes des régies eau potable et assainissement

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 aout 2019 prévoit la rédaction chaque année du Rapport Social Unique (RSU). Il est présenté aux membres du comité technique pour avis puis à l'assemblée délibérante et est rendu public sur le site internet de la collectivité. Les indicateurs du RSU ont vocation à constituer le socle d'analyse pour établir les lignes directrices de gestion. Il permet la réalisation d'un état des lieux des données RH et vise à promouvoir le dialogue social. Le rapport de cette année n'est pas disponible au moment de l'écriture du présent rapport annuel.

ACTUALITÉS DU PERSONNEL

Résultats de l'enquête Malakoff

Une enquête menée auprès des agents et salariés du Département de l'eau entre novembre et décembre 2024 a permis de mieux comprendre leur ressenti sur la santé au travail, l'engagement et les points de vulnérabilité. Avec une participation de 57 %, l'initiative a été bien accueillie, 99 % des répondants étant satisfaits du déroulement.

Côté santé, les résultats sont plutôt positifs : 76 % des salariés se sentent en bonne santé et 72 % adoptent une bonne hygiène de vie. En revanche, près de 4 sur 10 ressentent du stress, et 46 % cumulent au moins deux facteurs de risque. Sur l'engagement, la majorité trouve du sens à son travail et adhère aux valeurs de la structure, mais seulement la moitié soutient son projet, et un tiers se sent impliqué dans les changements.

Parmi les points forts, l'équilibre entre vie pro et perso est globalement satisfaisant. En revanche, il y a un vrai besoin d'améliorer la communication interne, notamment avec un meilleur partage des informations et un livret d'accueil plus complet.

Journée du Département de l'Eau

Le mardi 7 octobre 2025 a eu lieu la traditionnelle journée du Département de l'eau et Direction des régies, moment dédié aux 350 agents qui la composent.

Cette année marque les 25 ans du transfert de la compétence assainissement, les 10 ans du transfert de la compétence eau potable, autant d'anniversaires qui ont conduit à cette journée particulière.

Comme chaque année des visites et ateliers ont été organisés par et pour les agents, afin de connaître et faire connaître son métier.

A 10h30, c'est à Alpexpo que les agents se sont retrouvés pour les présentations des points forts de l'année et les actualités de chaque service. Cette année la réunion fut rythmée par les interventions de la troupe de théâtre d'improvisation Imp'Acte. A la fin des présentations, un buffet déjeunatoire attendait les agents afin de prolonger ce temps d'échanges et de partage.

Cette journée s'ancre, au fil du temps, comme « le » moment dédié à l'ensemble des agents, un remerciement pour le travail de l'année et une pause accordée pour se réunir et se connaître. Un temps fort, singulier et unique.

PARTIE 2

L’exploitation des réseaux

LE PATRIMOINE TECHNIQUE

← *Réseau unitaire visitable – Grenoble*

01

Le réseau

Le réseau d'assainissement évacue les eaux hors des espaces urbanisés. Trois types de réseau existent : les réseaux d'eau usée, les réseau d'eau pluviale et les réseaux unitaires qui conjuguent les deux fonctions d'évacuation d'eaux usées et d'eaux pluviales. La Métropole exploite plus de 2100 km.

← *Poste de relevage eaux usées - Grenoble*

02

Les relèvements

Les postes de relèvement sont des stations de pompage réparties sur tout le réseau et permettant l'évacuation des eaux usées lorsque l'écoulement gravitaire est insuffisant.

← *Station d'épuration – Miribel Lanchâtre*

03

Les stations d'épuration rurales

Les stations d'épuration sont les exutoires des réseaux d'assainissement. Elles assurent le traitement des pollutions présentes dans les eaux usées avant le rejet dans le milieu naturel.

Réseaux d'eaux usées	952 km	Taux de desserte	99,8 %
Réseaux d'eaux pluviales	811 km	Postes de relevage	163 u
Réseaux unitaires	336 km	Déversoirs d'orage	23 u
Réseau total	2 100 km	Surverses de sécurité	30 u

EFFICACITÉ GLOBALE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

EFFICACITÉ DU SYSTÈME : CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Un réseau d'assainissement possède des déversoirs d'orages évacuant directement au milieu naturel un surplus d'effluents pour éviter la saturation du réseau. Un système de collecte est performant s'il recourt au minimum à ces déversoirs.

La conformité de la collecte des effluents est un indicateur réglementaire exigeant la capacité du réseau à transiter 95% des flux de l'année, temps de pluie inclus (arrêté ministériel du 21/07/15 et note technique du 07/09/15).

L'arrêté du 21 juillet 2015 révisé par l'arrêté du 31 juillet 2020 : autorise à exclure de ce calcul les cas de situation inhabituelle « imputables à des pannes ou dysfonctionnements non liés à un défaut de conception ou d'entretien ».

	2023	2024	2025
Conformité réglementaire	100 %	100 %	100 %
Conformité avec situations inhabituelles	94,7 % (96,3% en moyenne sur 5 ans)	96,8 % (96,5% en moyenne sur 5 ans)	97,9 % (96,6% en moyenne sur 5 ans)
Situation inhabituelle	By pass Fontenay II pendant travaux, Pannes sur vis Fontenay II	Rien à signaler	Arrêt des postes dans le cadre de travaux sur Aquapole. Intervention technique sur Fontenay 2
Volume déversé lors de la situation inhabituelle	5 726 170 m^3	1 352 410 m^3	1 161 587 m3

On retrouve en annexe le tableau de synthèse annuel des rejets quantifiés (jours, volumes, charges de pollution) sur les principaux points de déversement.

BILAN GLOBAL DU SYSTÈME DE COLLECTE

L'ensemble des déversoirs d'orage installés sur le système de collecte ont engendré pour l'année 2025 un volume de déversement vers le milieu naturel de 2.84 millions de m3, cette donnée intègre toutes les situations inhabituelles. En 2025, les situations inhabituelles sont à l'origine de 41 % du volume total des rejets au milieu (en net augmentation par rapport à 2024 avec 23,6 %) et sont essentiellement dues à un arrêt programmé de 2 jours de la station Aquapôle.

Les 3 principaux déversoirs d'orage situés sur la commune de Grenoble (Fontenay1, Jean Macé et La Mogne) représentent à eux seuls 94,6 % de la totalité des rejets du système.

A noter que le cumul pluviométrique annuel en 2025 a été moins élevé que celui de 2024 (992 mm pour 2025 contre 1163 mm en 2024, données issues du pluviomètre Philippeville à Grenoble). Cette diminution a entrainé un volume de déversement moins important sur le système et améliore à la fois le coefficient de collecte annuel du réseau d'un peu plus d'un point (rapport du volume admis à Aquapole sur ce volume augmenté des rejets des déversoirs d'orages) passant de 96,8% en 2024 à 97,9% en 2025 et le critère de conformité du système (moyenne glissante sur 5 ans) qui passe de 96,5 % à 96,6%.

BILAN DES ACTIVITÉS :

LE BILAN DE TRAITEMENT DES INTERVENTIONS :
(SYNTHÈSE ET DÉTAIL DES INTERVENTIONS EN ANNEXE)

Les demandes d'intervention curatives sont collectées auprès du standard de la régie assainissement situé au 1 place André Malraux à Grenoble puis affectées en fonction de leur nature et de leur localisation aux 4 secteurs d'exploitation.

Pour l'année 2025, 1164 demandes d'intervention ont été formulées hors période d'astreinte. Le volume de celles-ci est stable par rapport à l'année dernière, 1159 demandes.

28% des demandes ne concernaient pas le patrimoine de la régie assainissement et 7% ont généré le déplacement d'un hydrocureur hors patrimoine régie. Ce taux a augmenté de plus de 2% en raison notamment du doublement du taux d'indisponibilité de nos véhicules légers, passant de 7,2% en 2024 à 13,3% en 2025 (ces équipements sont ciblés pour un remplacement en 2026).

Remarque : Les interventions qualifiées d'urgentes en 2025 ont été traitées à 100% en moins de 3 heures et 99,6% des interventions non urgentes ont été exécutées en moins de 7 jours conformément aux objectifs fixés dans le cadre de la démarche qualité.

↑ *Franck et Gregory dans le parc Jean Verlhac*

TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS CHEZ LES USAGERS :

Cet indicateur réglementaire est défini de la manière suivante : « le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisations présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis ».

Années	Taux de débordement
2025	0,033
2024	0,035
2023	0,053
2022	0,031
2021	0,044
2020	0,033
2019	0,051
2018	0,044

En 2025, ce taux s'établit à 15/450 soit 0,033. Une valeur stable par rapport à 2024 (0,035). Il se situe dans la fourchette basse des valeurs de ces dernières années qui fluctuent entre 0,03 et 0.05.

Ce taux est lié et varie en fonction de l'intensité des événements et du niveau pluviométrique observés chaque année.

Remarque : valeur bien en dessous de la moyenne nationale calculée en 2025 (0,054).

LES INTERVENTIONS COURANTES

Le service exploitation assure l'entretien, le « gros entretien renouvellement » (GER), et participe aux travaux d'extension ou de création d'ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Outre les prestations réalisées en direct par les services techniques, certaines interventions, nécessitant du matériel spécifique notamment de terrassement pour la réalisation des branchements et réparations de réseaux, sont réalisées dans le cadre de marchés à bons de commande.

Sur les interventions courantes du service exploitation réseau on peut noter les observations suivantes :

• une augmentation d'environ 13% est constaté par rapport à l'année 2024 au niveau du curage préventif des réseaux, le taux de curage s'élève à 11 % du linéaire total. Il reste satisfaisant et toujours supérieur à la moyenne nationale de l'ordre de 9%.

L'affectation d'une partie des ressources et moyens vers l'activité « curage des avaloirs » explique une baisse par rapport aux années antérieures à 2023,

• un taux de désobstruction en augmentation puisqu'il atteint 12,2 en 2025 après une très bonne année en 2024 avec un taux à 7,9 (10,1 en 2023,9.1% en 2022, 11% en 2021, 24% en 2020, 33% en 2019). Ce taux reste satisfaisant et conforme aux objectifs QSE fixés (inférieur à 15, Nombre de désobstructions sur réseaux publics / 100 km de réseaux), l'évolution de celui-ci sera scrutée dans les prochains mois en raison de la diminution du curage préventif des réseaux. L'objectif est de s'assurer que cette baisse n'engendre aucune incidence sur le fonctionnement des réseaux de collecte,

• une baisse significative du nombre d'interventions pour le nettoyage des bâches de postes de relèvement, permettant de dégager de la disponibilité des agents pour d'autres activités. En 2025 on dénombre 577 interventions contre 666 en 2024 et 605 en 2023 alors qu'elles étaient au nombre de 815 en 2022. Cette diminution semble ne pas générer d'interventions supplémentaires sur les organes de pompage (désobstruction des pompes), une attention sera portée sur l'évolution de cet indicateur dans les prochains mois,

• une réactivité du service conservée avec un taux de réalisation des interventions urgentes en moins de 3 heures à 100% et 99,6 % pour les demandes non-urgentes réalisées sous 7 jours,

• une augmentation de l'activité d'inspection télévisée (ITV) des réseaux de 7,7 %, soit 37 Km en 2025 (34 en 2024, 32,9 en 2023 et 31, 7 Km en 2022) et 3.4% du linéaire total dont 75,5 % réalisés par nos propres équipes (65% en 2024, 56% en 2023 et 43% en 2022),

• une forte diminution de l'activité de maçonnerie en 2025 avec une baisse de 27,5 % par rapport à 2024, des résultats à nouveau en dessous des objectifs annuels fixés. L'affectation de moyens sur d'autres missions comme le curage des avaloirs (augmentation de 84% sur le secteur) ou la recherche de réseaux, qui ont engendré une forte augmentation des demandes de travaux (15 en 2025) en sont principalement la cause,

• une forte baisse de l'activité de fond, pour 2025 -58 % sur le curage des réseaux visitables et -33% sur les visites. Les équipes ont été affectées à des taches de fonds sur les ouvrages dits spéciaux (siphons, dessableurs…) avec une augmentation de plus de 213 % en 2025,

• une progression de l'activité « curage des avaloirs » de 9,2 % en 2025, grâce à une importante prise en charge en régie. 46,5 % de l'activité a été réalisée par les équipes internes contre 44% en 2024, 18,8 en 2023. Cette reprise a été possible grâce à la disponibilité dégagée sur d'autres activités.

SUIVI DES BRANCHEMENTS NEUFS (TABLEAU EN ANNEXE)

Chaque année, les services de la régie contrôlent les opérations réalisées par la maîtrise d'ouvrage externe, soit des travaux d'autres concessionnaires, de communes, d'autres services de la Métropole et les demandes et réalisations de branchements neufs. Depuis janvier 2025 le suivi des raccordements neufs est assuré de manière mutualisée avec la réalisation des branchements d'eau potable.

En 2025, à l'exclusion des zones d'aménagement, des viabilisations de terrains constructibles et des extensions de réseaux et branchements dans le cadre du zonage assainissement, 305 branchements d'assainissement neufs ont été réalisés sur le territoire intercommunal, cela représente une baisse 9% par rapport à 2024.

52 branchements neufs d'eaux pluviales ont également été réalisés ainsi que 365 branchements d'eau potable.

L'ACTIVITÉ ÉLECTROMÉCANIQUE
(TABLEAU STATIONS DE POMPAGE EN ANNEXE)

Le pôle d'électromécaniciens est chargé du suivi technique : En annexe, se trouve le tableau de suivi de l'ensemble des postes de relevage exploités.

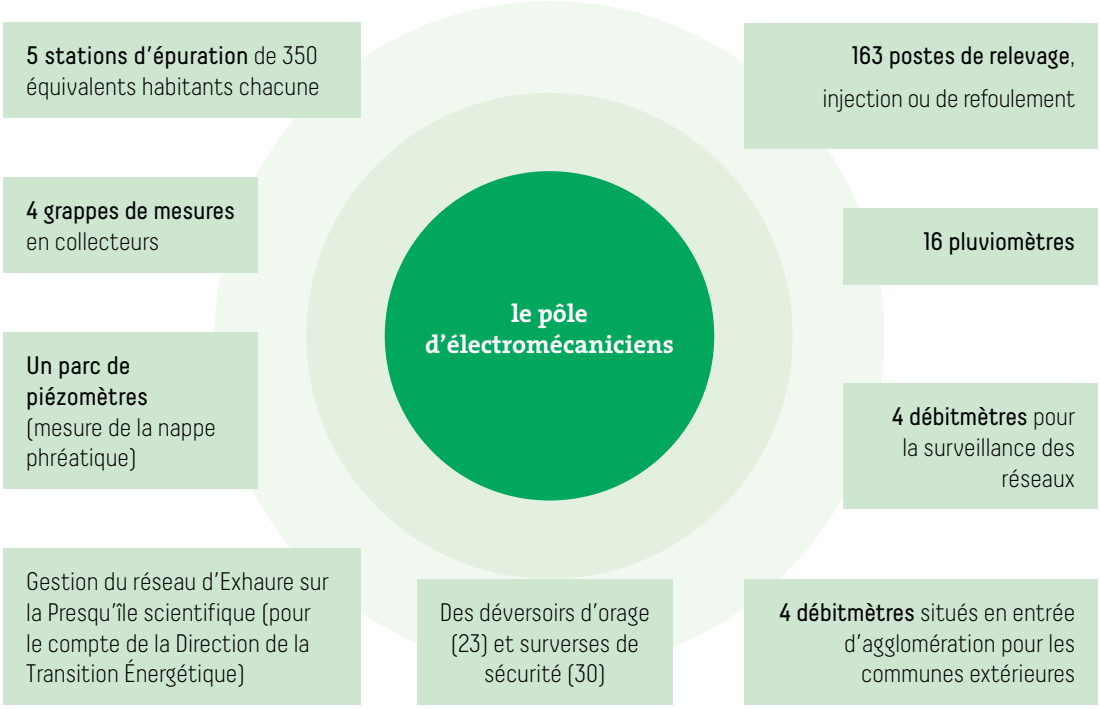

Ce tableau de bord permet d'analyser le fonctionnement des postes et de repérer d'éventuelles usures ou dysfonctionnements selon les évolutions des temps de pompage, des volumes pompés ou bien des ratios de consommation électrique par mètre cube pompé. Le suivi régulier des techniciens de la régie a pour objectif d'anticiper les pannes et d'éviter les désagréments pour les usagers et les pollutions au milieu récepteur.

Depuis septembre 2020, les équipes d'exploitation travaillent à la mise en service opérationnelle d'un outil de gestion de la donnée qui permettra de simplifier le suivi quotidien du bon fonctionnement des ouvrages : cet outil est aujourd'hui opérationnel (Aquadvanced).

Refus de dégrillage 2025 :

Tous les dégrilleurs automatiques des stations sont fonctionnels et efficaces. Depuis 2012, le service de collecte et de traitement des déchets de la Métropole assure l'enlèvement et le traitement en incinération en fonction des types de refus.

Les données de l'année 2025 sont :

Grenoble Fontenay 2 : 24 tonnes pour 2025 (8 tonnes en 2024, 16 tonnes en 2023, 8 tonnes en 2022)

Saint Martin d'Hères – PERI : 1 benne de 2 tonnes

(idem années anterieures)

Total : 26 000 kg de refus de dégrillage pour 2025

Les améliorations technologiques du matériel de pompage expliquent cette évolution à la baisse puisque les équipes des régies ont supprimé des organes de dégrillage en amont de postes sensibles suite à modification des dispositifs de pompage.

On peut compléter ce chiffre par le tonnage de sable extrait des réseaux visitables :

92 tonnes en 2025 (96 tonnes en 2024, 86 tonnes en 2023, 133 tonnes en 2022).

La valeur 2025 est stable par rapport à 2024 et correspond à l'activité d'un secteur toujours concerné par un taux d'absentéisme important. Des recrutements sont intervenus dans le courant de l'année 2025 pour faire face aux départs et postes vacants, la formation de ces nouveaux personnels devraient permettre d'améliorer les résultats et de retrouver des valeurs proches de celles de 2021 ou 2022 pour l'année à venir.

Ainsi que les matières extraites sur l'ensemble des réseaux non visitables :

904 tonnes en 2025 (793 tonnes en 2024, 994 tonnes en 2023, 1 149 tonnes en 2022).

Au cours de l'année 2025, 257 interventions en astreinte ont été effectuées par le pôle électromécanique (284 en 2024 ; 279 en 2023).

Depuis plusieurs années le nombre d'interventions en astreinte diminue régulièrement signe de l'amélioration du fonctionnement du parc de postes de relevage (renouvellement, travaux) et du process de gestion des alarmes (temporisation aux heures ouvrées des alarmes non urgentes).

LE SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DU DRAC SOUS GRENOBLE

Comme les années précédentes, quatre campagnes de relevés ont été réalisées sur les 74 piézomètres par les équipes d'électromécaniciens en 2025.

Ces mesures permettent à un instant donné de connaître la profondeur de la nappe par rapport à un référentiel (N.G.F. : Niveau Général de France).

Les relevés successifs alimentent une base de données permettant une connaissance des variations du niveau du toit de la nappe phréatique sous Grenoble.

Certains collecteurs visitables du réseau unitaire grenoblois non étanches participent de fait à la régulation du toit de la nappe. Cette situation génère, en contrepartie, une forte quantité d'eau claire parasite permanente (dilution des effluents) dans les réseaux.

La banque de données est enrichie par le suivi en temps réel (pas de temps de 90 minutes) de 6 piézomètres (19 si on intègre les équipements sur le réseau d'exhaure du système de géothermie) raccordés au système de télégestion. Ces informations permettent le calage de la modélisation de la nappe pour une meilleure connaissance du milieu hydraulique.

Depuis 2022, les données sont accessibles sur l'outil de gestion de la donnée Aquadvanced avec une visualisation cartographique des points de mesure.

LES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE (TABLEAU EN ANNEXE)

La régie procède au traitement des demandes d'avis relatifs aux branchements d'assainissement prévus dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) effectuées par les communes ou la plateforme ADS de la Métropole.

La procédure mise en place comporte, outre l'émission de l'avis technique, la transmission au service d'urbanisme communal compétent de l'avis et du règlement intercommunal d'assainissement.

En 2025, la régie a émis 1536 avis sur autorisations d'urbanisme transmises dont 113 dossiers en assainissement non collectif (Soit une baisse de 7.4% par rapport à 2024) qui se répartissent de la façon suivante :

- 730 avis sur permis de construire ;
- 585 avis sur déclarations préalables ;
- 34 permis d'aménager ;
- 21 permis de démolir ;
- 166 avis sur certificats d'urbanisme ;
- 113 dossiers ANC tout format confondu.

L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX

En 2025 37,3 km de réseaux ont été inspectés en régie et par les sous-traitants, ce qui représente 3.4 % du linéaire total des réseaux et une augmentation par rapport à 2024 de +7.7%. La proportion du linéaire réalisée en régie a augmenté et passe de 65% en 2024 à 75,5 % en 2025, conformément aux objectifs du service.

Ces inspections télévisuelles sont motivées pour des enjeux opérationnelles dans le cadre de diagnostics avant travaux et/ou d'identification et de localisation des désordres sur les réseaux mais également dans le but d'améliorer la connaissance du patrimoine exploité. Les diagnostics avant travaux représentent 61,3 % de l'activité, la part consacrée à la connaissance du patrimoine 38,7 %, soit 0,7% du linéaire total (conforme aux objectifs de service non intégré à la démarche qualité de 1.5%).

Inspection réseau

LES CAMPAGNES DE DÉRATISATION ET DÉMOUSTICATION

À titre préventif, deux campagnes annuelles sont programmées et réalisées par un prestataire en avril-mai et septembre-octobre.

Ces opérations consistent à suspendre au fil de l'eau des blocs raticides dans les regards d'accès aux réseaux.

Aucune campagne de dératisation n'est intervenue en 2025, le renouvellement d'un marché en 2026 devrait permettre l'adéquation des attendus réglementaires et des actions engagées sur les réseaux. Pour éviter les impacts environnementaux sur les milieux récepteurs, la réglementation n'impose plus le traitement systématique (deux campagnes annuelles) mais la mise en œuvre d'une stratégie de régulation des populations de rongeurs avec l'application de traitements localisés.

Depuis 2019, viennent s'ajouter des campagnes de démoustication des avaloirs du réseau pluvial intercommunal. Deux campagnes sont réalisées chaque année sur l'ensemble des communes de plaine.

En 2025, le nombre d'interventions s'élève à 19 594 soit une baisse de 40% par rapport à 2024 mais au même niveau que 2023. Toutefois, il est important de préciser que, sur un territoire urbain comme celui de la métropole de Grenoble, la présence des avaloirs sur un réseau d'eaux pluviales n'est responsable qu'à 4% de la prolifération des moustiques (Source EIRAD).

LES DÉPENSES DE SOUS TRAITANCE

En 2024 la régie assainissement a investi en matière d'entretien ou de renouvellement :

			DOONEES 2025
	CA2024 non arrondi	CA2025	Evol./2024
Petit travaux d'entretien et réparation	1 507 837,71	1 047 700 €HT	- 31%
Matériel métrologie	195 274,23	266 500 €HT	+ 36%
Curage	284 971,59	312 900 €HT	+ 10%
Dératisation / Démoustication	151 994,30	48 000 €HT	- 68%
FONTE et prod de scellemt	66 367,12	78 400 €HT	+ 18%
Métallerie	57 195,74	34 300 €HT	- 40%
Inspections télévisuelles	48 305,91	52 300 €HT	+ 8%

LA SÉCURITÉ

Le métier d'égoutier présente de nombreux risques notamment liés au travail en milieu confiné mais également en surface du fait des modifications des conditions de circulation en milieu urbain.

Afin d'assurer la sécurité de chacun de ses agents, la régie assainissement a mis en place de nombreuses actions qui se déclinent en différents thèmes :

- le livret d'accueil avec les consignes de travail en sécurité ;
- les habilitations (électriques, conduite de grues auxiliaires, CATEC ...) ;
- les contrats d'entretien des appareils participant à la sécurité ;
- les équipements de protection individuelle et collective ;
- les actions d'amélioration ;
- les fiches de procédure ;
- les formations ;
- les exercices d'évacuation en milieu confiné ;
- les Visites managériales de Sécurité mis en œuvre en 2020 ;

Depuis cette année, la Direction des Régies a poursuivi et amplifié sa démarche sécurité en déployant de nouvelles actions tout en consolidant les initiatives existantes avec pour objectif l'obtention de la certification Qualité, Sécurité et Environnement.

Cela a permis d'instaurer un pilotage renforcé, par la cellule QSE, a permis d'ancrer une dynamique proactive au sein des régies. En collaboration étroite avec les chefs de service et les chefs d'équipe, ils coordonnent les actions et favorisent l'appropriation des bonnes pratiques par l'ensemble des agents.

Des outils pour une culture sécurité durable :

- supports d'animation : Des outils pédagogiques sont diffusés régulièrement aux services pour sensibiliser aux risques et promouvoir les bonnes pratiques (ex. : affiches, fiches mémo, quiz interactifs).
- retour d'expérience : La diffusion systématique des situations à risque, accidents ou événements dangereux permet d'alimenter une démarche d'amélioration continue.
- formation et sensibilisation : Des sessions ciblées (ex. : gestes de premiers secours, risques chimiques, espaces confinés) sont organisées pour renforcer les compétences des agents.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL :

En 2025, 6 accidents du travail ont été recensés, dont 1 accident de trajet. Ce chiffre marque une légère diminution par rapport à 2024, mais reste un axe d'amélioration prioritaire pour notre démarche sécurité. Chaque accident a fait l'objet d'une analyse approfondie afin :

- d'identifier les causes racines (facteurs humains, organisationnels, techniques).
- de définir des actions correctives et préventives pour éviter toute récidive.

Cette démarche s'inscrit dans notre plan d'amélioration continue, avec pour objectif de renforcer la culture sécurité et de réduire durablement les risques professionnels.

Taux de fréquence	Taux de gravité
TF 2025 = 35,2 (18,4 EN 2024)	**TG 2025 = 1** (0,74 EN 2024)
Nombres d'accidents de travail en 2025 x 1 000 000 / Nombres d'heures travaillées	Nombres de jours d'arrêts x 1 000 / Nombres d'heures travaillées

Plus le taux de fréquence est élevé, plus il est important à prendre en compte. Pour les métiers techniques, la moyenne française est autour de 40 à 50%. Dans les métiers administratifs, un taux supérieur à 5 ou 10 peut être un signal d'alerte.

De même un taux de gravité supérieur à 1 ou 2 dans les métiers techniques signifient que les accidents entrainent des arrêts longs. Pour les métiers administratifs, un taux supérieur à 1 est un signal d'alarme fort.

Ces taux témoignent des résultats d'un effort collectif en faveur de la sécurité. La nette diminution observée confirme l'efficacité des actions engagées. Cependant, malgré cette amélioration, le taux de fréquence (TF) reste élevé. Cela montre que nos démarches de prévention, bien qu'efficaces, ne font que débuter : leur plein déploiement et leur ancrage durable nécessiteront un engagement continu.

↑ *Yohan, Quentin, et Lawrence sur le site de Fontenay 1*

PARTIE 3

Maîtrise des rejets non domestiques

Les effluents non domestiques sont issus des activités professionnelles notamment de tout établissement à vocation industrielle, commerciale ou artisanale et certains établissements de soins. Sont notamment assimilées à ces eaux, les eaux issues des aires de lavages, les eaux de piscines collectives et les eaux claires telles que les eaux de pompage dans la nappe, les eaux de refroidissement ou de chauffage.

Conformément au Code de la santé publique (article L.1331-10), tout déversement d'eaux usées autres que domestique dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par Grenoble-Alpes Métropole pour les communes du territoire ou le maître d'ouvrage du système de collecte concerné pour les communes extérieures et raccordées à Aquapole. Le règlement du service public d'assainissement collectif de la Métropole grenobloise précise les conditions techniques et financières d'acceptation de ces rejets au chapitre 11.

LA RÉGLEMENTATION

LES AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT

Grenoble Alpes Métropole instruit les demandes d'autorisation de déversements des établissements.

En application du règlement du service public d'assainissement collectif, un arrêté, assorti le cas échéant d'une convention spéciale de déversement, est établi entre la Métropole et l'établissement afin de préciser les conditions d'acceptation techniques et financières de l'effluent.

En 2025, 119 établissements disposaient d'une autorisation et 36 étaient en cours de renouvellement ; sur l'ensemble, 53 sont recensés en autorisation spéciale.

Pour les autres établissements sans autorisation, ceux-ci sont passibles, au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, d'une amende de 10 000 €.

DES CONDITIONS DE FACTURATION PARTICULIÈRES

Les établissements en autorisation spéciale disposent d'une redevance particulière avec une formule de calcul spécifique comprenant les conditions suivantes :

• une formule de calcul du volume rejeté (coefficient de rejet) spécifique à chaque site prenant en compte la différence entre la consommation en eau potable et le volume d'eau rejeté au réseau comme par exemple l'utilisation d'eau de nappe rejetée au réseau d'assainissement, ou le volume d'eau potable intégré dans les produits finis :

• un coefficient de pollution, lié à la charge de pollution rejetée au réseau et par conséquent traitée par la station d'épuration Aquapole, qui est calculé en fonction des résultats de la surveillance effectuée sur les rejets des entreprises ;

• un coefficient de conformité, qui majore progressivement la redevance en cas de non-conformité des rejets ou de défauts administratifs répétés, qui peut entraîner, dans les cas les moins favorables, un doublement de la redevance au bout de 3 ans.

Afin d'appliquer ces coefficients particuliers sur la redevance assainissement, les entreprises en autorisation spéciale bénéficient d'une facturation distincte de la redevance assainissement et de leur facture en eau. Ces factures sont émises et recouvrées par la Société Publique Locale Eaux de Grenoble-Alpes à partir des données transmises par les agents de la cellule rejets non domestiques de la régie assainissement.

En 2025 cette redevance s'est élevée à 3,1 millions d'euros HT (2,91 millions d € HT en 2024).

BILAN DES ACTIVITÉS

LES ACTIVITÉS ASSIMILÉES DOMESTIQUES

Depuis le 1er janvier 2012, les activités professionnelles nécessitant une utilisation de l'eau assimilable à des fins domestiques ont un droit au raccordement. Il s'agit notamment des activités de commerce de détail, d'hébergement de personnes, de restauration, d'activités tertiaires ou relatives à l'hygiène ou à la santé (hors hôpitaux et assimilés).

Les conditions de raccordement des activités assimilées domestiques sont définies au chapitre 10 du règlement du service public d'assainissement collectif. Tout établissement concerné doit respecter les prescriptions techniques particulières définies par Grenoble Alpes Métropole (notamment prétraitement adapté) et fait l'objet d'un engagement de rejet d'eaux usées assimilées domestiques.

En 2025, aucune entreprise n'a régularisé ce droit au raccordement.

LES AVIS ASSAINISSEMENT SUR DOSSIERS INDUSTRIELS

Grenoble-Alpes Métropole donne son avis lorsqu'elle est consultée sur les aspects réglementaires des demandes de permis de construire déposées par des industriels : 62 avis ont été rendus en 2025 (contre 59 avis en 2024).

LES CHANTIERS DE RABATTEMENT DE NAPPE PHRÉATIQUE

La Régie assainissement est en charge également du contrôle des déversements ponctuels des établissements ayant des rejets d'eau de rabattement de nappe phréatique.

Dans ce cadre, elle peut être amenée à établir des autorisations temporaires qui précisent notamment :

- les prescriptions techniques du rejet d'eau issu de rabattement ;
- les conditions de facturation de ces eaux de nappe rejetées dans les réseaux pour compenser leurs frais de collecte et de traitement par la station Aquapole.

En 2025, 12 chantiers de pompage (25 en 2024) ont été suivis dont 5 ont fait l'objet de conventions temporaires de déversement au réseau d'assainissement public.

Un tarif différencié est appliqué aux chantiers de pompage autorisés, non conformes ou interdits. La somme perçue pour la participation des rejets temporaires dans le cadre de chantiers s'élève à 153 620€ HT en 2025 (le montant facturé par chantier variant de 462,16 € HT à 107 359,25 € HT). Ce montant était de 25 630 € HT en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par un chantier ayant eu des rejets importants au réseau unitaire.

L'admission de ces rejets d'eaux claires qui mobilisent indûment la capacité hydraulique des installations est réalisée à titre dérogatoire sous réserve de limitation des débits admis (de l'ordre de 100 m3/h).

La figure ci-dessous schématise l'évolution des volumes d'eaux de rabattement de nappe phréatique rejetés au réseau public unitaire (avec un volume de 121 408 m3 pour l'année 2025 ce qui est une valeur importante).

Évolution des volumes de rabattement de nappe rejetés au réseau unitaire

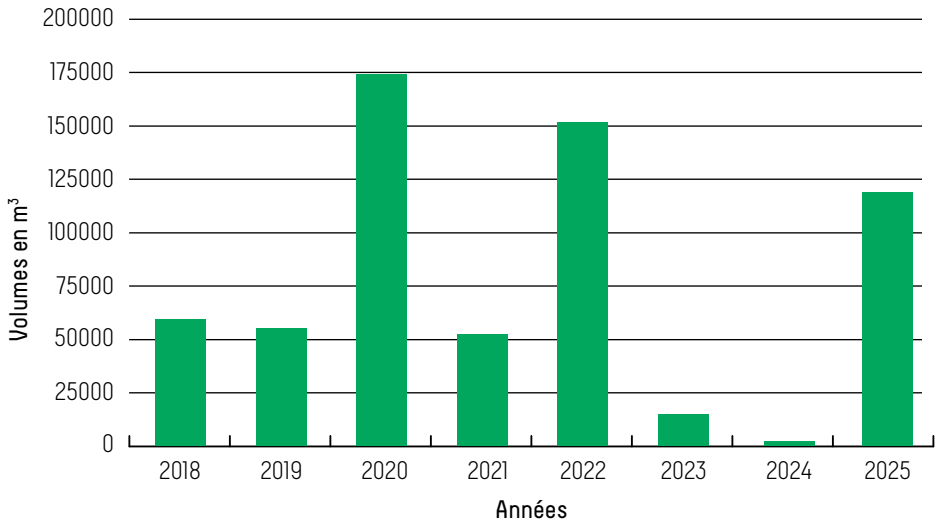

SUIVI DES POLLUTIONS AU NIVEAU DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Grenoble Alpes Métropole effectue un suivi des dysfonctionnements de réseaux liés aux rejets non domestiques, tels que :

- la présence d'hydrocarbures dans les réseaux collectant notamment les eaux pluviales ;
- les rejets illicites de solvants, peinture et huile de coupe dans les réseaux ;
- l'obstruction de réseaux liée à la présence de graisses ou parfois de béton ;
- les rejets d'eaux claires qui nuisent au fonctionnement des stations d'épuration.

Peuvent également être traités par ce suivi de pollution, des rejets d'eaux usées au milieu naturel (en direct ou via les réseaux d'eaux pluviales) qui sont liés à des dysfonctionnements d'ouvrages d'assainissement ou à des branchements non conformes mais aussi de déversement d'usagers domestiques.

En 2025, 16 pollutions ou dysfonctionnements ont fait l'objet d'un suivi particulier présentant les caractéristiques principales suivantes (7 pollutions recensées en 2024) :

- nature des réseaux : 50 % des pollutions concernaient les réseaux d'eaux usées et unitaires et 50 % ont été identifiées sur les réseaux d'eaux pluviales ou ruisseaux ;
- identification du pollueur : dans 63 % des cas, l'origine de la pollution a pu être identifiée ;
- nature des dysfonctionnements : dans 38 % des cas, il s'agissait d'une pollution aux hydrocarbures.

Répartition du nombre de pollutions par nature
Année 2025

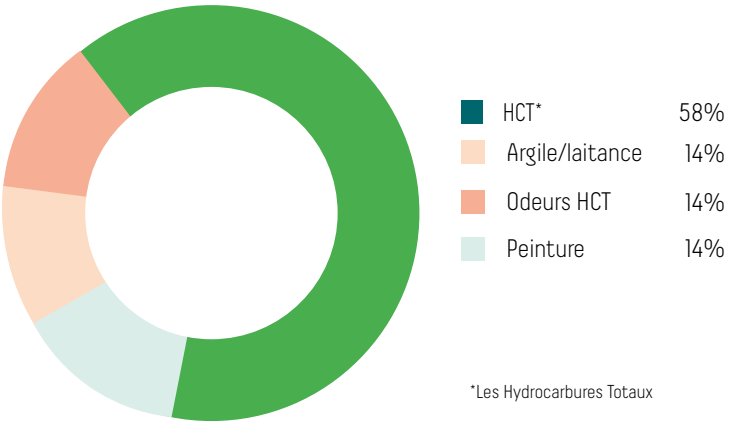

Les frais d'intervention afférents sont facturés aux pollueurs clairement identifiés : 39 778,14 € HT ont ainsi été refacturés pour les cas de pollution identifiée.

On constate une légère augmentation du nombre d'interventions par rapport aux années précédentes comme le montre le graphique ci-dessous.

Evolution du nombre d'interventions pour pollution
de 2013 à 2025

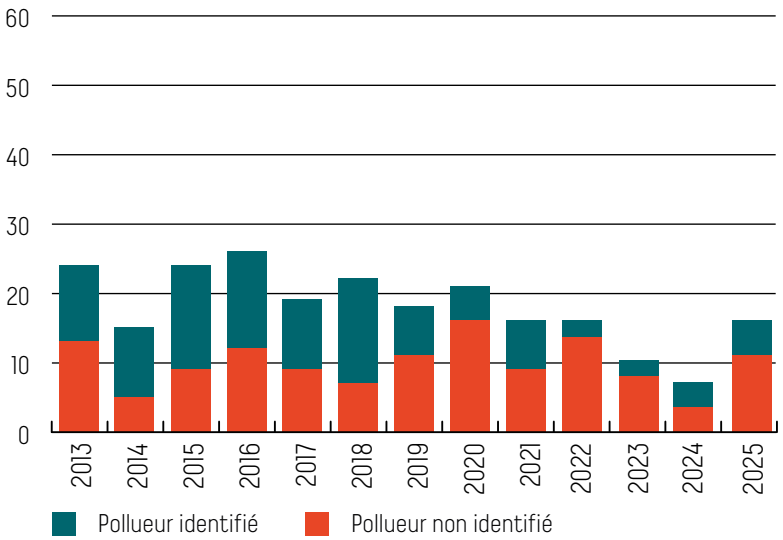

PARTIE 4

L’unité de traitement des eaux usées Aquapole

LE PATRIMOINE

Aquapole est la principale station d'épuration métropolitaine qui traite les eaux usées d'une grande partie des communes métropolitaine ainsi que 15 communes extérieures. Cette usine est située sur la commune du Fontanil-Fornillon. Ce traitement des eaux usées a pour but de les dépolluer suffisamment pour qu'elles n'altèrent pas la qualité du milieu naturel dans lequel elles sont rejetées : l'Isère. Les eaux usées arrivant en station sont traitées sous plusieurs façons et subissent une série de traitements avant leur rejet dans le milieu naturel.

Une visite guidée pour la journée mondiale de l'eau du 22 mars

Nelly, dans le laboratoire

Visite d'Aquapole

LE FONCTIONNEMENT

Le pré-traitement

Cette étape englobe le dégrillage, le dessablage et le déshuilage.

Les eaux usées traversent une première grille qui permet d'éliminer les plus gros déchets : c'est le dégrillage.

Les sables et les graviers se déposent au fond de bassins conçus à cet effet et sont évacués : c'est le dessablage.

Les graisses remontent grâce à une injection d'air et sont collectées à la surface : c'est le déshuilage.

La décantation lamellaire

Cette étape permet par décantation des eaux la séparation des matières en suspension.

Le traitement biologique

Cette dernière étape consiste à faire consommer la pollution organique dissoute qui subsiste après décantation par des bactéries qui vont la transformer en pollution décantable pouvant être séparée de l'eau rejetée.

Depuis 2009, l'alimentation hydraulique des bassins biologiques C1 et C2 a été modifiée par mise en parallèle des deux batteries de biofiltres. Depuis cette date, les Biofors C1 et C2 assurent tous deux uniquement le traitement biologique de la pollution carbonée.

En 2015, a été mise en service une nouvelle unité de traitement biologique par biofiltration de façon à traiter l'azote (biofiltres N). La station est dotée d'une capacité hydraulique nominale pour traiter par voie biologique 4 m3/s afin de répondre aux exigences de l'actuelle directive eaux résiduaires urbaines (DERU) qui a érté modifiée en 2024 et qui apportera de nouvelles contraintes réglementaires suite à sa transcription en droit français.

La filière des boues

Elle traite deux types de boues : les boues primaires issues de la décantation et les boues biologiques issues du décolmatage des unités des biofiltration.

Dans un premier temps, les boues sont concentrées en différentes étapes pour atteindre une teneur en matière sèche de 60 g/l de boues. Dans une seconde étape, les boues sont méthanisées dans les digesteurs ce qui permet d'en réduire le volume et de produire du biogaz qui sera par la suite valorisé. Enfin, les boues digérées sont déshydratées par centrifugation pour atteindre environ 270 g/l puis incinérées dans le four d'Aquapole.

LES INDICATEURS RÈGLEMENTAIRES

Afin de garantir la conformité règlementaire de l'unité de traitement, Aquapole doit répondre à 2 volets de conformité ainsi qu'au respect du non dépassement d'un certain nombre de jours de non-conformité. Les indicateurs de conformité sont les suivants :

La conformité en équipements des stations d'épuration

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2 000 EH, s'obtient auprès des services de la police de l'eau (DDT). Pour 2024, nous n'avons pas encore la déclaration de conformité mais le système y compris l'unité de traitement est bien déclarée conforme pour l'année 2023 (en équipements et conforme en performances) par la police de l'eau.

La conformité des performances des équipements d'épuration

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établi avec la police de l'eau. En l'espèce, cet indicateur est calculé par rapport à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet du 22 décembre 2011 et l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015.

Dominique dans l'unité de biofiltration

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont exclus. La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque station d'épuration de capacité > 2 000 EH, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de jours conformes x 100}}{\text{nombre de jours réalisés}}$$

Les indicateurs de la station de capacité > 2000 EH sont les suivants :

station d'épuration	Nombre de jours dans les limites de capacité de la station	Nombre de jours conformes	Nombre de jours non conformes	Conformité
Aquapole	353	359	6 (dont 5 justifies pour travaux ou avarie exploitation)	98 %

LES FAITS MARQUANTS

La pluviométrie a été moins importante en 2025 avec près de 960 mm (1 170 mm en 2024). Près de 77.3 millions de m3 ont été collectés (83,4 en 2024)

Les performances de la station sont conformes et en augmentation sur les rendements de traitement et respectent les obligations réglementaires : pas de rejet rédhibitoire et le nombre de jours de non-conformité est inférieur au seuil maximum (1 en MES pour 25 autorisés) dans les conditions normales d'exploitation.

L'année 2025 a été marquée par :

• La remise en service de la digestion (arrêtée en 2024 pour la vidange et l'inspection décennale des ouvrages),

• Un arrêt complet de la station du 30 septembre au 1er octobre pendant près de 40h afin de procéder à d'importantes opérations de maintenance et d'exploitation. La quasi-totalité des objectifs ont été atteints et les interventions se sont parfaitement bien déroulées grâce à une longue phase de préparation et de coordination avec les différents acteurs du projet (régie assainissement, DDT, entreprises sous-traitantes). Aucune panne majeure ou accident n'a eu lieu pendant cet arrêt.

Plus de 120 tonnes de matériaux ont été extraites des canaux des prétraitements et plusieurs travaux électriques et d'entretien ou de contrôle d'équipements ont pu être menés. Un suivi du milieu naturel par prélèvement ponctuels d'échantillons d'eau a été mis en place. Une analyse sous forme de retour d'expérience a été menée afin d'améliorer la réalisation.

Le début des travaux des nouveaux ouvrages de traitement de temps de pluie et d'accueil des matières extérieures seront les marqueurs de 2026.

Les opérations classiques d'entretien et de maintenance sont décrites en annexe.

Le service Aquapole a maintenu la triple certification ISO 9001 (Qualité), 14001 (Environnement) et 45001 (Sécurité).

Les opérations classiques d'entretien et de maintenance sont décrites en annexe.

LES PERFORMANCES DE L'ANNÉE

La performance opérationnelle de l'usine d'Aquapole est évaluée par le prisme de nombreux indicateurs.

D'après les différents indicateurs de pollution utilisés, les rendements moyens (Annexe) sont globalement en hausse de 3,5 points par rapport à 2024 :

- le rendement moyen sur l'année pour les matières en suspension (MEST) est de 88,9 % ; en hausse de 4 points par rapport à l'année 2024,
- le rendement moyen sur l'année pour la demande biologique en oxygène (DBO5) est de 87,5 %,
- le rendement moyen annuel pour la demande chimique en oxygène (DCO) est de 84,1 %,
- le rendement moyen annuel pour le traitement de l'azote Kjeldahl (NTK) est de 67,4 %.

Le traitement des boues constitue également un indicateur de performance qui a permis une importante production du biogaz (énergie renouvelable) contribue à l'amélioration du bilan carbone du site. Cette production s'élève à plus de 2 350 000 Nm3 (-50% par rapport à 2022 lié au redémarrage au cours du 1er semestre 2026).

En 2025, près de 1 300 000 Nm3 de Biométhane ont été injectés vers le réseau GRDF, soit 7,8 GWh.

Cette performance se traduit également à travers le bilan net global établi sur le carbone rejeté de la station Aquapole. 3 020 tonnes CO2 eq de rejet évité pour l'exploitation d'Aquapole.

PARTIE 5

Le service public d'assainissement non collectif

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

L'assainissement non collectif se définit comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement » (article 1 de l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux assainissements non collectifs). Il est également appelé assainissement individuel ou autonome.

Les collectivités ont l'obligation d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif qui consiste en :

- une vérification de la conception et de l'exécution pour les installations neuves ou réhabilitées ;
- un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres ;
- la délimitation, sur leur territoire, des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif. Le zonage d'assainissement doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme qui peut prévoir l'interdiction de certaines filières d'assainissement non collectif dans les zones où ces dernières ne seraient pas adaptées.

LE RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le règlement d'assainissement non collectif conforme aux évolutions réglementaires a été approuvé par le Conseil de communauté du 5 juillet 2013.

↑ Yohann sur une opération de contrôle d'assainissement non collectif

LES MISSIONS DU SPANC

LES MISSIONS OBLIGATOIRES DU SPANC DE LA MÉTROPOLE

Pour les dispositifs d'assainissement neufs

- **Le contrôle de conception et d'implantation :** il consiste à valider l'adaptation de la filière d'assainissement projetée aux contraintes de configuration de la parcelle et aux caractéristiques de l'habitation.
- **Le contrôle de bonne exécution :** il permet d'apprécier la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception et d'implantation, ainsi que la qualité des travaux effectués. Il doit être effectué avant remblaiement.

Pour les dispositifs d'assainissement existants

- **Le contrôle périodique de bon fonctionnement :**

Réalisé au minimum une fois tous les 10 ans par la Métropole, il constitue un état des lieux de l'existant. Il permet de repérer les défauts de conception et d'usure des ouvrages, de vérifier la réalisation régulière des opérations d'entretien des ouvrages, d'apprécier les nuisances éventuelles engendrées par des dysfonctionnements et d'évaluer si la filière doit faire ou non l'objet de travaux de réhabilitation. Ce contrôle doit aussi permettre de vérifier que le dispositif n'est pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution ou d'autres nuisances.

- **Les diagnostics immobiliers lors des ventes** :

Depuis le 1er janvier 2011, conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », le vendeur d'un bien immobilier non relié à un réseau d'assainissement collectif doit fournir à l'acquéreur un diagnostic du système d'assainissement individuel datant de moins de trois ans. Ce contrôle est effectué par le SPANC de la Métro. Il est facturé 150 € HT au propriétaire. Ce diagnostic détermine la conformité ou non de l'installation en place et, le cas échéant, précise les travaux à réaliser.

Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réaliser les travaux de mise en conformité (article L 271-4 du code de la construction).

Le règlement intercommunal d'assainissement non collectif ainsi que trois plaquettes d'information spécifiques sont disponibles auprès des services de la Métropole et sur son site Internet.

CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

La Métropole met à la disposition des usagers de l'agglomération un guide technique pour les accompagner dans le choix d'une filière et pour rappeler les bonnes pratiques. Pour le demander, contacter la Métropole au 0 800 500 048.

LE BILAN DES CONTRÔLES RÉALISÉS

Le contrôle de l'assainissement non collectif existant

En 2025, 319 contrôles ont été programmés (296 en 2024) sur le territoire Métropolitain (existant et neuf) et ont donné lieu à un rapport réalisé par le SPANC de la Métropole. Sur les installations existantes, ils se décomposent en 176 contrôles de bon fonctionnement et 86 diagnostics lors des ventes.

L'analyse de la conformité des installations contrôlées en 2025 :

• 41% sont conformes à l'arrêté du 27 avril 2012 : ces assainissements non collectifs sont constitués d'un prétraitement suivi d'un système de traitement ;

• 59% des installations sont non conformes : pour ces habitations, le système d'assainissement, lorsqu'il existe, est partiel et son fonctionnement aléatoire. L'évolution réglementaire apportée par l'arrêté ministériel « contrôle » a pour but de réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement.

Les obligations de mise en conformité sont demandées dans le cadre des ventes de l'habitation pour lesquels les travaux sont obligatoires, à réaliser sous un an à la charge de l'acquéreur.

LA GESTION FINANCIÈRE

Ce service est un service public industriel et commercial (SPIC) et doit donc s'équilibrer en recettes et dépenses. Les charges du service sont essentiellement constituées de frais de personnel.

Les recettes du service comprennent :

• le contrôle de l'ANC neuf (facturation directe de la Métropole) ;

• le contrôle périodique de bon fonctionnement facturé sur la base des m3 d'eau potable consommée (perception via la facture d'eau émise par le facturier de l'eau).

Par délibération du conseil métropolitain en date du 20 décembre 2024, le montant des contrôles a été fixé forfaitairement de la façon suivante :

• coût du contrôle de conception-implantation : 150 € HT ;

• coût du contrôle de bonne exécution des travaux : 150 € HT (300 € HT si les travaux ont été réalisés sans validation préalable du SPANC c'est-à-dire sans contrôle de conception – implantation préalable et 300 € HT si le contrôle est réalisé postérieurement aux travaux à l'initiative du SPANC qui n'aurait pas été prévenu de leur mise en œuvre);

• coût du contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : 0,28 € HT par m3 d'eau potable consommée ;

• de façon à prendre en compte l'évolution réglementaire issue de la loi du Grenelle II, un tarif spécifique de 150 € HT a été instauré à compter du 1er janvier 2011. Ce forfait est acquitté par le propriétaire à l'occasion du contrôle des installations existantes réalisé dans le cadre d'une vente immobilière avec production d'un rapport de visite par la Métropole.

FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME 2025

RECETTES	BP 2025	CA 2025
Facture contrôle d'installations neuves	4 000	4 200
Facture basée sur m^3 consommés	55 000	66 909
Factures lors d'une vente diagnostique obligatoire	4 000	2 400
RECETTES TOTALES	**63 000**	**73 509**

DEPENSES	CA 2025
Frais de personnel et charges adossées aux postes (deux postes de techniciens + un poste administratif)	**113 775€**

LES AIDES FINANCIÈRES

Par délibération du 24 septembre 2021, la Métropole avait adhéré au dispositif d'aide à la réhabilitation des installations privées d'assainissement non-collectif mis en place par le Département de l'Isère. L'objectif de ce dispositif était d'apporter un soutien financier à la réhabilitation des installations privées d'assainissement non collectif, afin d'accélérer la mise aux normes et d'améliorer la qualité des milieux récepteurs. Le Département a arrêté ce dispositif en 2025.

LES PERSPECTIVES 2025

- Poursuite des contrôles de bon fonctionnement sur les installations existantes.
- Campagnes de relance des usagers possédant des installations d'assainissement non collectif qui auraient dû faire l'objet d'une remise en conformité suite à une vente.
- Poursuite du travail inter-service sur les thématiques liées aux enjeux des installations d'assainissement non collectif vis-à-vis de la protection de la ressource et des risques naturels (cas des parcelles soumises à un risque naturel interdisant toute infiltration).
- Mise à jour du zonage assainissement.

PARTIE 6

LES INVESTISSEMENTS & TRAVAUX

LES ACTIVITÉS DES SERVICES TRAVAUX

LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

La Métropole dispose d'un patrimoine d'ouvrages assainissement d'eaux usées et eaux pluviales conséquent de plus de 2 000 km de conduites, fortement marqué par l'histoire de l'organisation territoriale. Elle a adopté fin 2017 un schéma directeur assainissement ayant pour objet de définir un ensemble de propositions d'amélioration à échéance 2030 pour l'optimisation de la collecte des eaux usées et la limitation des rejets en temps de pluie, la déconnexion des eaux claires parasites et des surfaces imperméabilisées afin de soulager le réseau d'assainissement et, enfin, l'amélioration du stockage des effluents dans les infrastructures existantes. Ce scénario fixe un niveau d'investissement soutenu pour répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des enjeux identifiés. L'objectif est également une gestion patrimoniale et un renouvellement des infrastructures avec un taux de renouvellement du patrimoine, qu'il s'agisse du réseau comme des ouvrages, de l'ordre de 1% par an. Ces opérations sont mutualisées, autant que faire se peut, avec les besoins de renouvellement du réseau d'assainissement.

LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES

L'eau de pluie est une ressource précieuse qu'il est essentiel de préserver. La gestion des eaux pluviales à la parcelle a un impact direct sur la protection de la biodiversité, la qualité de l'eau, réduit le risque inondation, crée des îlots de fraîcheur, etc. C'est pourquoi les pratiques d'ingénierie passées qui raccordaient des surfaces imperméables au réseau d'assainissement sont révolues. Conformément à la doctrine nationale et aux évolutions des règles de l'art, La Métropole incite tout usager à gérer les eaux pluviales sur son terrain et engage désormais des programmes de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'eaux usées afin de soulager sa station d'épuration, et mieux respecter le cycle naturel de l'eau.

LA RÉHABILITATION D'OUVRAGES

Avec plus de 160 stations de pompages et quelques unités de traitement des eaux usées (STEP), le patrimoine assainissement n'est pas constitué que de réseaux enterrés. Ces ouvrages au bout de quelques décennies peuvent nécessiter de couteuses opérations de réhabilitation.

Une étude de diagnostic du génie civil des stations de relevage a été initiée en 2024 et poursuivie en 2025 pour analyser leur « état de santé » et définir lesquels devaient être réhabilités prioritairement.

LES CHANTIERS D'AQUAPOLE

La station d'épuration d'Aquapole est l'exutoire où est traitée la quasi-totalité des eaux usées collectées sur le territoire avant leur rejet au milieu naturel. Aquapole traite les eaux pluviales qui sont collectées dans les 338 kms de réseaux unitaires (collecteur unique qui recueille à la fois les eaux usées et les eaux pluviales). Suite aux conclusions du schéma directeur assainissement, Grenoble Alpes Métropole programme des travaux d'amélioration de la capacité et des performances de traitement des eaux par temps de pluie. Une unité de réception et de traitement des sous-produits de l'assainissement (graisses, matières de vidanges des fosses septiques, lixiviats, matières de curage ...) sera également créée sur le site. La finalité du projet est non seulement d'améliorer le traitement des sous-produits internes à Aquapole, mais aussi ceux générés sur le périmètre de Grenoble-Alpes Métropole et à l'échelle extra métropolitaine dans une ambition de secours. Ce projet permettra à Grenoble-Alpes Métropole de proposer une offre de traitement de certains sous-produits qui n'en bénéficie pas à ce jour sur l'agglomération, en particulier les graisses ménagères.

Avec l'agrandissement et la modernisation de la plus importante usine de dépollution des eaux usées de l'agglomération, la collectivité souhaite utiliser cette infrastructure pour informer et former le public sur les différentes étapes de traitement des eaux usées et sur la gestion du cycle urbain de l'eau en général. Grenoble-Alpes Métropole a décidé de mettre en place un parcours pédagogique dans l'usine d'épuration pourvue d'espaces d'accueil spécifiques pour recevoir le public, en particulier les scolaires. Il s'agit de leur faire comprendre le fonctionnement de l'usine et son rôle dans le cycle de l'eau, mais aussi de les sensibiliser au bon usage de l'eau et de les impliquer dans une démarche de prévention (comme cela se fait pour les déchets et beaucoup moins sur l'eau). L'ambition est de capter l'attention des enfants et d'éveiller leur curiosité, de faire passer des messages responsabilisants mais pas culpabilisants.

L'objectif final du parcours pédagogique est donc d'inciter le public (petits et grands) à avoir un comportement « éco-citoyen » en leur expliquant les traitements de l'eau et les conséquences sur l'environnement lorsque certains déchets (solides et liquides) sont évacués dans le réseau d'assainissement.

BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DES TRAVAUX

Les opérations par commune sont disponibles en annexe « Bilan des travaux de renouvellement de l'année ».

L'OPTIMISATION DES TRAVAUX

Outre le programme d'investissements issu du schéma directeur assainissement à l'échelle du territoire métropolitain, la programmation des opérations de renouvellement, de restructuration des ouvrages assainissement est issue principalement des demandes du service exploitation assainissement, des opérations coordonnées avec les autres compétences du département de l'eau (en particulier eau potable et accompagnement des aménagements de l'espace public (travaux aménagement du nœud du Rondeau, chronovélo ...)).

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'opération de travaux réceptionnées eau et assainissement dans l'année	67	74	70	63	65
Nombre d'opération de travaux réceptionnées assainissement dans l'année	42	47	42	40	16
Nombre d'opérations mutualisées eau et assainissement	23	28	26	16	50
Nombre d'opérations mutualisées avec des travaux voirie sur l'espace public ou autres concessionnaires	20	21	15	5	10

LE BILAN DES TRAVAUX

Le taux de renouvellement annuel tous réseaux assainissement (eaux usées, unitaires, pluviales) est de 0,48% en 2025 contre 0,82% en 2024. Le taux moyen sur 5 ans est de 0,62% en dessous de l'objectif de 1%.

Le taux de renouvellement annuel ne comprend pas les travaux d'assainissement réalisés en 2025 mais réceptionnés début 2026 dans la Combe de Gières dans le cadre du raccordement des eaux usées du bassin versant du Sonnant (unité de dépollution dite du Sonnant qui assainit les eaux usées de la commune de Saint-Martin d'Uriage (SMU) et d'une partie de la commune de Vaulnaveys-le-Haut).

Cela représente un linéaire de 3 kms. Le taux de renouvellement annuel tous réseaux d'assainissement serait de 0,48% en tenant compte de ces travaux. Ils seront intégrés dans le bilan 2026.

Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur performance » de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement édité en juin 2024, sur la base de 1 609 observations (non égales à zéro), cet indicateur est évalué au plan national à hauteur de 0,49 % et de 0,47% pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants (soit en moyenne respectivement 4,9 km et 4,7 kms de réseaux sur 1 000 km ont été renouvelés sur les 5 dernières années).

Le rapport précise que ce taux est plus faible que celui évalué pour l'eau potable (0,65% à l'échelle national), ce qui peut être expliqué par le fait que l'âge moyen des canalisations d'assainissement est plus faible que celui des canalisations d'eau potable, l'équipement en assainissement collectif ayant débuté quelques décennies après celui en eau potable.

Le taux de renouvellement en assainissement collectif devrait cependant augmenter à long terme puisque la durée de vie des canalisations d'eaux usées est moins longue que pour les canalisations d'eau potable (selon guide ASTEE et une étude de l'INRAE).

En 2025, la programmation d'études et de travaux assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été impactée par la réalisation, la poursuite ou l'achèvement de plusieurs opérations majeures : les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement avenue

Général de Gaulle à Vizille, ceux de restructuration du quartier Sand-Cachin à St Martin d'Hères. En parallèle, les programmes de renouvellement et restructuration assainissement se sont poursuivis entre autres rue du Vercors et les rues adjacentes à Fontaine, rue Fantin Latour à Claix, rue des Durands à Saint Pierre de Mésage et rue Henri Wallon et rue Guillaume Apollinaire à Echirolles.

En 2025, la conjoncture liée au contexte géopolitique avec la guerre en Ukraine et les tensions croissantes au niveau international a pu continuer d'engendrer des difficultés et des tensions sur la disponibilité et le coût des fournitures. La direction des travaux a connu de nombreux départs de chargés de travaux suite à des mobilités, ce qui a réduit la capacité opérationnelle disponible pour le suivi et la réalisation de travaux

Renouvellement annuel réseaux		2021	2022	2023	2024	2025
EAUX USEES et UNITAIRES	ml	9 087	10 181	9 090	14 880	7 457
	tx renouvelt	0,71 %	0,79 %	0,71 %	1,16 %	0,58%
DONT EAUX USEES	ml	3 822	2 177	3 283	1 989	7 447
	tx renouvelt	1,13 %	0,64 %	0,97 %	0,59 %	0,79%
DONT UNITAIRE	ml	5 265	8 004	5 807	12 891	10
	tx renouvelt	0,56 %	0,85 %	0,61 %	1,36 %	0%
EAUX PLUVIALES SEULES	ml	2 896	4 338	4 946	2 230	2 569
	tx renouvelt	0,36 %	0,54 %	0,61 %	0,28 %	0,32%
EAUX PLUVIALES ET UNITAIRE	ml	6 718	6 515	8 229	4 219	2 579
	tx renouvelt	0,59 %	0,57 %	0,72 %	0,37 %	0,22%
EAUX USEES-UNITAIRES-PLUVIALES	ml	11 983	14 519	14 036	17 110	10 026
	tx renouvelt	0,57 %	0,69 %	0,67 %	0,82 %	0,48%
Renouvellement réseaux sur 5 ans		**2017-2021**	**2018-2022**	**2019-2023**	**2020-2024**	**2021-2025**
Eaux usées et unitaires	Linéaire (m)	13 336	11 332	10 742	10 484	10 139
	Taux (%)	1,04 %	0,88 %	0,84 %	0,82 %	0,79%
Eaux usées	Linéaire (m)	4 099	4 076	3 358	3 268	7 883
	Taux (%)	1,21 %	1,21 %	0,99 %	0,97 %	0,83%
Eaux unitaires	Linéaire (m)	9 237	7 256	7 384	7 216	2 256
	Taux (%)	0,98 %	0,77 %	0,78 %	0,76 %	0,67%
Eaux pluviales	Linéaire (m)	4 122	3 602	3 973	4 253	3 396
	Taux (%)	0,51 %	0,44 %	0,49 %	0,53 %	0,42%
Eaux pluviales et unitaires	Linéaire (m)	8 221	7 678	7 332	7 521	5 652
	Taux (%)	0,72 %	0,67 %	0,64 %	0,66 %	0,49%
Total (eaux usées, unitaires, pluviales)	Linéaire (m)	17 458	14 934	14 716	14 737	13 535
	Taux (%)	0,83 %	0,71 %	0,70 %	0,70 %	0,65%

Bilan des renouvellements d'ouvrages/branchements		2021	2022	2023	2024	2025
Nb de branchements assainissement	Nb	557	421	407	299	371
Nb ouvrages assainissement[1]	nb	48	30	4	44	7
Nb branchements eau pluviale	nb	268	221	251	101	258
Nb ouvrages eaux pluviales[1]	nb	35	46	25	16	3

[1] *: ouvrage de traitement (unité d'épuration) / de prétraitement (dessableur, dégrilleur…), de pompage, de répartition (hors regard standard) / regard particulier (vannage …), de déversement/surverse, chambre avec dispositif de contrôle des volumes ou des débits, chambre avec dispositif de mesure de la qualité de l'effluent, ouvrage de stockage / rétention (bassin, vanne rétention, barrage …), ouvrage d'infiltration (noue, tranchées drainantes, puisard …), ouvrage de rejet, ouvrage spécial d'entrée / sortie de réseau dans fossé ou ruisseau.*

LES PROJETS MENÉS POUR LES TRAVAUX

TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES EAUX USÉES DU BASSIN VERSANT DU SONNANT SUR LA STATION D'ÉPURATION D'AQUAPOLE

Les eaux usées de la commune de Saint-Martin d'Uriage (SMU) et d'une partie de la commune de Vaulnaveys-le-Haut (VLH) étaient assainies par l'unité de dépollution (UDEP) dite du Sonnant. Suite au courrier de la DDT de l'Isère, la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) a sollicité Grenoble Alpes Métropole (GAM) sur la question de la faisabilité d'un raccordement vers Aquapole.

La Métropole a répondu favorablement à la sollicitation de la CCLG et a complété l'étude de son schéma directeur par une étude préliminaire technico-économique. De nombreux échanges ont eu lieu, portant notamment sur quelques éléments techniques pour ne pas dégrader le fonctionnement des réseaux existants déjà fortement sollicités sur la Métropole. GAM et la CCLG se sont alors engagées à étudier le raccordement des eaux usées du bassin versant du Sonnant d'Uriage, composé des abonnés de Saint-Martin d'Uriage et d'une partie de Vaulnaveys-le-Haut, vers la station d'épuration AQUAPOLE. Ce projet visait à supprimer la station d'épuration du Sonnant, non conforme en performance et en équipement, et à poser une canalisation de transfert des eaux usées de 4000 ml entre l'UDEP du Sonnant (SMU) et l'avenue Jean Jaurès à Saint-Martin-d'Hères.

Compte tenu de la superposition territoriale et de la complexité à laquelle aurait conduit la réalisation de travaux sous plusieurs maîtrises d'ouvrage à l'intérieur d'un même périmètre, les deux parties ont souhaité recourir aux modalités de maîtrise d'ouvrage unique. Les parties ont donc convenu que la Métropole assurerait la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Une convention de co-maitrise d'ouvrage a été rédigée pour définir l'ensemble des ouvrages à réaliser et la proportion du financement entre les maîtres d'ouvrages (certains ouvrages auront des financements propres de l'une ou l'autre des 2 collectivités) : la clef de répartition a été fixée à 9% du coût d'opération supportée par GAM et 91% par la CCLG.

En complément, GAM a engagé des travaux connexes relevant de ses compétences propres et de ses besoins.

Ce projet a présenté des contraintes géographiques (travaux sur plusieurs communes), géologiques (présence de rochers en sous-sol), de déplacement (RD524 est un axe de déplacement important) ainsi que de coordination avec un projet d'aménagement en surface (interfaces en phases étude et travaux).

Afin de prendre en compte la différence de complexité du projet suivant la localisation, les travaux ont été allotis en 2 lots géographiques. Les travaux correspondant à la partie avale entre le point de raccordement sur le réseau métropolitain (avenue Jean Jaurès à Saint-Martin d'Hères) et la rue du Repos (Gières), soit 1 000 ml de canalisation en matériau PRV de diamètre Ø250 mm, se sont terminés en octobre 2024. Les travaux de la partie amont localisée dans l'avenue de la Combe de Gières (depuis la rue du Repos sur Gières à l'UDEP du Sonnant sur SMU, soit environ 3000 ml) ont été réalisés durant toute l'année 2025 et les réfections définitives de surface sont programmées en 2026 en coordination avec les travaux d'aménagement de surface et de piste cyclable.

L'investissement global porté par la Métropole pour cette opération (part travaux) s'est élevé à 1 221 000€HT. L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) a octroyé une subvention d'un montant de 834 785 € (répartition de l'ordre d'un quart pour GAM).

TRAVAUX RUE GÉNÉRAL DE GAULLE À VIZILLE

En 2025, la Métropole a finalisé un vaste programme de modernisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable à Vizille, notamment dans le centre-ville (rue Général de Gaulle, place du Château et rue des Jardins).

Ces travaux, d'un coût global de 5,4 M€ TTC, ont permis la pose de collecteurs d'eaux pluviales (500 mm), la réhabilitation sans tranchée d'un collecteur d'assainissement (1000 mm) et le renouvellement des conduites d'eau potable, tout en garantissant la conformité des branchements. Une attention particulière a été portée à la limitation des nuisances pour les commerçants et riverains, avec un plan de circulation adapté et un suivi rigoureux des vibrations pour préserver les bâtiments fragiles. Les études et travaux restants, prévus jusqu'en 2029, ciblent des secteurs sensibles comme la rue des Jardins, où une pollution ponctuelle a accéléré les interventions. Un référé constat a été engagé pour sécuriser les opérations face à la fragilité du bâti. Ce projet s'inscrit dans un investissement continu depuis 2014, visant à éliminer les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel et à améliorer la résilience des infrastructures.

LA STRATÉGIE DE GESTION PATRIMONIALE MISE EN ŒUVRE, COMMENCE À PORTER SES FRUITS ...

À partir de 2024, un nouveau logiciel, INDIGAU, a été déployé pour les réseaux d'assainissement afin

de répondre à plusieurs enjeux : homogénéiser le traitement et l'analyse de nos Inspections Télé Visuelles (ITV), définir des secteurs à investiguer, et améliorer ainsi la connaissance de « l'état de santé » de nos réseaux pour demain mieux cibler nos investissements futurs de renouvellement de patrimoines.

En 2025, 15 kms de réseaux supplémentaires susceptibles de présenter des défaillances ont ainsi été investigués et analysés. Ces investigations ont fait ressortir des besoins de réparations ponctuelles, par les équipes d'exploitation ; mais aussi 2 opérations nécessaires de travaux de réhabilitation ou renouvellement de réseaux à mener qui seront portées par la Conduite d'Opération Travaux et programmées sur les années à venir, 2026 - 2027.

L'étude de diagnostic du génie civil des ouvrages prioritaires, postes de relevages et petites stations d'épurations en assainissement (et réservoirs en eau potable), initiée en 2024, s'est poursuivie sur 2025. Pour rappel, elle a pour objectif, à partir d'inspections visuelles des ouvrages et, au besoin, d'investigations ou d'auscultations complémentaires, d'établir, « l'état de santé » de nos ouvrages.

26 ouvrages en assainissement et 108 en eau potable ont ainsi été diagnostiqués sur les 2 années, 2024 et 2025. Là encore, ces diagnostics vont engendrer des opérations de maintenances curatives et reprises d'étanchéité par les services exploitants, et d'opérations de réhabilitation d'ouvrages par la direction des travaux.

Ces nouvelles méthodes contribuent à toujours mieux cibler nos besoins de renouvellement et d'entretien des patrimoines très importants des régies d'assainissement et d'eau potable de Grenoble Alpes Métropole.

PARTIE 7

Tarification, facturation & gestion financière

LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT...

LES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Tous les usagers raccordés ou raccordables sont assujettis aux redevances assainissement. Cependant, pour les usagers non-domestiques de l'eau, des conventions de déversement avec contrôle qualitatif des effluents sont passées avec certains établissements industriels afin d'encadrer la gestion technique et financière de ces rejets qui doivent faire l'objet d'une autorisation réglementaire.

En application du règlement du service public d'assainissement collectif intercommunal adopté en 2012, la signature de ces conventions, lors de la délivrance de l'arrêté d'autorisation de rejet, permet l'application d'une tarification adaptée à la quantité et à la qualité des effluents déversés par l'établissement.

LA REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RECONDUIT EN 2025 ET 2026

Le conseil métropolitain a décidé, pour l'année 2025 et 2026, de reconduire à l'identique le tarif de la redevance assainissement collectif de 2024.

Le montant de la part proportionnelle de la redevance assainissement est de 1,2272 €HT/m3 en 2025. La part fixe est maintenue à 3,50 € HT par semestre.

Deux modèles de la facture d'assainissement d'un usager d'une commune membre de la Métropole faisant apparaître le coût des redevances métropolitaines d'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m³ au 1er janvier 2025 et au 1er janvier 2026 sont présentés en annexe.

NB : A la suite de la loi de finances pour 2024, un arrêté du 2 octobre 2024 a modifié les redevances de l'Agence de l'Eau liées à l'eau et à l'assainissement, à compter du 1er janvier 2025. Les redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte sont supprimées et remplacées par de nouvelles redevances : une pour la consommation d'eau potable (0,39 euro HT/m3) et deux pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif (0,033 euro/m3), dont les collectivités sont responsables. Ces redevances figurent dans la rubrique « organismes publics » de la facture.

Un prix de l'eau en 2026 identique à celui de 2025

Pour une consommation de 120 m3, le prix moyen 2026 de l'eau et de l'assainissement est de 3,42 €/m3 TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison le prix moyen des services de plus de 100 000 habitants en France est de 4,25 €/m3 TTC (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement rapport 2025 – données 2023)

LE PRIX MOYEN DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2025 120M³ TTC

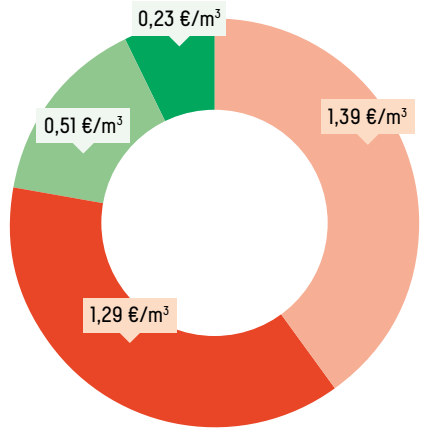

Pour une consommation de 120 m3, le prix moyen 2026 de l'eau et de l'assainissement est de 3,42 €/m3 TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison le prix moyen des services de plus de 100 000 habitants en France est de 4,25 €/m3 TTC (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement rapport 2025 – données 2023)

Une facture type 2026 eau et assainissement est présentée en annexe au présent rapport.

**Source : Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement. Rapport « panorama des services et de leurs performances » données 2016 publié en septembre 2019.*

... ET SON UTILITÉ

La comptabilité analytique de la Régie assainissement permet de décliner le budget par activités. Ce graphique réunit les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

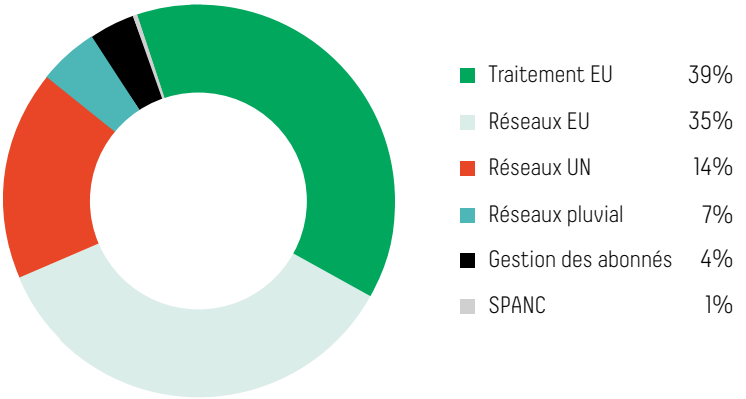

Financement du traitement des eaux usées (EU)

Le tiers des dépenses sont affectées au traitement des eaux usées. Elles comprennent une forte part des dépenses à caractère général du budget et celles relevant de la station d'épuration Aquapole.

Financement des réseaux d'eaux usées

Cette section finance l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eaux usées. Cette part est importante étant donné que cette catégorie constitue la majorité du linéaire des réseaux d'assainissement de la métropole.

Financement des réseaux unitaires

Le réseau unitaire, essentiellement urbain, cumule les fonction d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales. C'est un type de réseau historique utilisé dans les secteurs denses, notamment Grenoble.

Financement des réseaux d'eaux pluviales

Cette part de financement représente les dépenses de gestion du réseau pluvial supporté par le budget assainissement, essentiellement des charges de structure, de salaires et de moyens. Le pluvial devant être financé par le budget principal, une régularisation est opérée chaque année entre les deux budgets.

Financement de la gestion des abonnés

Le financement de la gestion des abonnés est essentiellement constitué de 50% du coût du contrat d'affermage confié à la SPL EDGA. Le reste étant pris en charge par le budget de l'eau potable.

LA SANTÉ FINANCIÈRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

La diminution de l'épargne de gestion de 0,7 M€ en 2025 contre 1,33 M€ en 2024, qui atteint 13,7M€ contre 14,4 M€, est le résultat de la baisse plus conséquente des dépenses que des recettes de fonctionnement.

Le remboursement du capital de la dette est en hausse de 10 % et l'épargne nette, en baisse de 10 % (1M€) par rapport à 2024, s'élève à 9,14 M€.

En millions d'euros	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	38,48	37,50	36,55
Dépenses d'exploitation	24,08	24,53	22,85
EPARGNE DE GESTION	14,40	11,17	13,70
Solde des opérations financières et provisions	-0,90	-1,33	-0,87
EPARGNE BRUTE (CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT)	13,50	9,84	12,83
Remboursement du capital de la dette et des avances	3,36	3,25	3,69
EPARGNE NETTE	10,14	6,59	9,14

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'épargne nette permet d'autofinancer 67,10 % des dépenses d'équipement 2024.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2025 pour 13,63 M€ sont en baisse de 3,7 M€ par rapport à 2024 (-21 %).
En 2025, la Régie assainissement a perçu 3,6 M€ de subvention de l'agence de l'eau contre 0,47 k€ en 2024 dont 3,3 M€ concernent le projet de sécurisation temps de pluie et de création d'une nouvelle unité de traitement des sous-produits d'assainissement.

En millions d'euros	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	17 326	19 006	13 628
Station d'épuration	3 084	5 559	4 178
Travaux sur le réseaux	11 333	8 961	6 902
Travaux et matériel d'exploitation	2 276	2 717	1 433
Autres activité	632	1 768	1 115
EMPRUNT	0	0	0

Comme en 2024, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour équilibrer le budget.

L'ENCOURS DE DETTE EN BAISSE

En l'absence de nouvel emprunt depuis 2015, l'encours de dette continue de baisser de 3,7 M€ en 2025. Il s'établit à 19,7 M€ en 2025 contre 23,4 M€ en 2024.

Depuis 2015, le taux moyen a bénéficié de taux monétaires très bas.

Depuis juillet 2024 et les décisions de baisse de taux de la Banque Centrale Européenne et de la Banque de France pour le Livret A, le taux moyen est en baisse à 32,92 % au 31 décembre 2025 contre 3,56 % au 31 décembre 2024.

La durée résiduelle moyenne est en baisse de 14 mois, à 5 ans et 10 mois contre 7 ans en fin d'année 2024.

BAWAG, banque Autrichienne ayant repris les contrats de Dexia Crédit Local et la Caisse d'Epargne représentent 62,9 % de l'encours et sont les premiers prêteurs de la Régie d'assainissement.

La répartition de la dette se décompose de la manière suivante (couvertures comprises) :

- taux fixes (ou fixés par swap) : 45,9 %,
- taux variables : 54,1 %.

Hors couvertures, cette répartition aurait été la suivante :

- taux fixes : 33,2 %,
- taux variables : 68,8 %.

L'encours présente un niveau acceptable de sécurisation et profite des niveaux bas de l'Euribor proche du taux de la BCE (2,15%).

Sur les 46 % de dette à taux fixes, la dette sécurisée par swaps représente 12,7 % de l'encours.

Au 31 décembre 2025, la dette de la régie Assainissement est intégralement en risque 1A (risque le plus faible selon la charte Gissler).

LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2025 est de 1,53 année contre 1,73 année en 2024.

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette (en M€)	36,8	30,1	26,7	23,4	19,7
Epargne brute (en M€)	14,01	9,99	11,7	13,5	12,83
Durée d'extinction de la dette (en années)	2	1,8	1,78	1,73	1,53

LE TAUX D'IMPAYÉS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le taux d'impayés 2025 net est en hausse de 7% par rapport à celui de 2024.

NB : en comparaison avec le taux d'impayés net, le taux d'impayés brut qui est en baisse par rapport à 2023, inclut les factures dont la phase de recouvrement est suspendue (litige en cours, pli non distribué, ...).

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'impayé net	1,4	1,5	1,71	1,71	1,83
Taux d'impayé brut	2,5	2,7	2,68	2,57	3,18

PARTIE 8

Gouvernance

PRÉSENTATION DES INSTANCES

Le bureau et le conseil métropolitain

La régie de l'assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le conseil métropolitain assure les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- la fixation des tarifs ;
- le vote du budget ;
- les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation ;
- les marchés de travaux et de services ;
- les délégations de services publics et les conventions de prestation.

Ces délibérations sont prises après avis obligatoire du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement, commun à celui de la régie de l'eau potable.

Le Conseil métropolitain a voté 17 délibérations dédiées à la compétence assainissement en 2025

Le conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation détient un rôle consultatif, il est consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie eau potable. Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur les projets de budgets, les comptes et la nomination du directeur de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Les représentants actuels du conseil d'exploitation et leurs suppléants issus du conseil métropolitain ont été désignés par délibération en date du 25 septembre 2020. Les autres membres et leurs suppléants choisis en raison de leur expérience et de leur compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été désignés par arrêté du président de la Métropole.

Il se compose de 16 membres : 9 membres issus du conseil de communauté et 7 choisis parmi les personnalités compétentes et des représentants des usagers du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces membres sont désignés par le conseil métropolitain et leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du conseil.

Il y a eu 7 séances en 2025. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des conseils d'exploitation».

Le comité des usagers

Afin d'associer les habitants à l'exercice des services eau et assainissement et permettre une évaluation en continu des services à la population, un comité d'usagers a été créé par délibération du 21 mai 2015.

Il est composé de 4 collèges (associatif, usagers-habitants, usagers « spécifiques ou professionnels » et un collège ouvert). Le comité d'usagers :

- est consulté sur les questions de tarification et d'investissement. Pour cela, deux représentants du comité d'usagers siègent au conseil d'exploitation ;
- émet des avis sur les décisions liées au service public et fera des propositions d'amélioration de ce dernier, pour cela il peut recueillir des informations et des contributions auprès d'experts ou d'organismes extérieurs ;
- émet également un avis sur les rapports annuels prévus par les textes, et pour cela des représentants de chaque comité d'usagers peuvent siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Il y a eu 5 séances en 2025. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des comités des usagers ».

BILAN DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE

CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 AVRIL 2025
Approbation du budget primitif pour l'exercice 2025

CONSEIL METROPOLITAIN DU 06 JUIN 2025
Programme de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement : appel à projets pour l'année 2025
Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes Métropole et la DREAL dans le cadre de la réalisation des travaux du réseau d'assainissement du Rondeau
Budget annexe Régie Assainissement - Affectation des résultats 2024

CONSEIL METROPOLITAIN DU 11 JUILLET 2025
Rapport assainissement 2025

CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 SEPTEMBRE 2025
Régie Assainissement - Budget Supplémentaire (BS), exercice 2025
Appel à projets en matière de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : choix des lauréats 2025

CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 NOVEMBRE 2025
Approbation du règlement d'astreinte des régies eau potable et assainissement de Grenoble-Alpes Métropole
Validation du programme de travaux de sécurisation du traitement par temps de pluie, de la création d'une nouvelle unité de traitement des sous-produits d'assainissement et de locaux techniques, à l'usine de dépollution des eaux usées d'Aquapole

CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2025
Tarifs des prestations assainissement pour le compte de tiers applicables à partir du 1er janvier 2026
Tarifs de la Redevance Assainissement (AC) applicables à partir du 1er janvier 2026
Tarifs de la Redevance d'Assainissement Non-Collectif (ANC) applicables à partir du 1er janvier 2026
Tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif "assimilés domestiques" applicables à partir du 1er janvier 2026
Opération de travaux relative à la sécurisation du traitement de temps de pluie, la création d'une nouvelle unité de sous-produits d'assainissement et de locaux nobles, à l'usine de dépollution (UDEP) Aquapole de Grenoble-Alpes Métropole située sur la commune du Fontanil-Cornillon - LOT 3
Protocole d'accord transactionnel entre Grenoble Alpes Métropole et l'experte judiciaire désignée dans le cadre d'un référé préventif pour les travaux d'eau potable et d'assainissement à Vizille

PARTIE 9

Annexes

Sommaire

55 Indicateurs réglementaires du RPQS

55 Communes raccordées à Aquapole

57 L'exploitation des réseaux

57 Les déversoirs d'orages

59 Les demandes d'intervention

60 Les interventions courantes du service d'exploitation

61 Suivi des branchements neufs

62 Les stations de pompage

65 Les instructions de permis de construire

66 Principes généraux de fonctionnement

67 Bilan annuel de pluviométrie

66 Période du 01/01/2025 au 01/01/2026

68 Chaine de traitement

69 Les indicateurs de pollution

71 Le traitement des boues

72 La production de biogaz

73 Les normes de rejets et les contrôles

74 Répartition des émissions de CO_2 par poste en 2025

77 Les principales opérations d'entretien et de renouvellement

79 Le programme d'amélioration en 2025

80 Les indicateurs techniques du SPANC

80 Le nombre d'habitations desservies

81 le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs

82 Travaux et investissements

82 le bilan des opérations

89 Tarification, facturation et gestion financière de la régie assainissement

89 Bilan des marchés publics

90 Coût des redevances métropolitaines 2025 et 2026

94 Facture type

98 ODJ des conseils d'exploitation

99 ODJ des comités des usagers

INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DU RPQS

Exploitation des réseaux		2022	2023	2024	2025
P203.3	Conformité de la collecte des effluents (%)	100	100	100	100
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel (%)	100	100	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (%)	99	93	93	94
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées et unitaires (%)	0,79	0,71	1,16	0,82
P252.2	Points de curage fréquent du réseau	3,1	2,6	3,62	2,4
Traitement des eaux usées					
P 254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration (%)	98,3	97,2	92,9	98
P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100
La qualité de service aux abonnés					
P258.1	Taux de réclamations (%)	0,8	0,6	0,5	0,5
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	95	95	99,8	99,8
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0,053	0,031	0,035	0,033
Assainissement Non Collectif					
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (%)	46	32	36	36
Finances					
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année)	1,80	1,78	1,73	1,53
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau (%)	1,5	1,71	1,71	1,83

COMMUNES RACCORDÉES À AQUAPOLE

COMMUNES GAM RACCORDÉES À AQUAPOLE (41)	DERNIER RECENSEMENT
BRESSON (METRO)	683
BRIE ET ANGONNES (METRO)	2521
CHAMP SUR DRAC (METRO)	3344
CHAMPAGNIER (METRO)	1506
CLAIX (METRO)	7840
CORENC (METRO)	4177
DOMENE (METRO)	6777
ECHIROLLES (METRO)	36 849
EYBENS (METRO)	9974
FONTAINE (METRO)	22891
LE FONTANIL- CORNILLON (METRO)	3405
GIERES (METRO)	7353
GRENOBLE (METRO)	158198
LE GUA (METRO)	1883
HERBEYS (METRO)	1378
JARRIE (METRO)	3903
MEYLAN (METRO)	18573
MONTCHABOUD (METRO)	347
MURIANETTE (METRO)	867
NOTRE DAME DE MESAGE (METRO)	1117
NOYAREY (METRO)	2321

COMMUNES GAM RACCORDÉES À AQUAPOLE (41)	DERNIER RECENSEMENT
POISAT (METRO)	2120
PONT DE CLAIX (METRO)	10846
ST EGREVE (METRO)	17216
ST GEORGES DE COMMIERS (METRO)	2646
ST MARTIN D'HERES (METRO)	38454
ST MARTIN LE VINOUX (METRO)	5825
ST PAUL DE VARCES (METRO)	2224
ST PIERRE DE MESAGE (METRO)	788
LE SAPPEY EN CHARTREUSE (METRO)	1137
SASSENAGE (METRO)	11660
SEYSSINET PARISET (METRO)	11753
SEYSSINS (METRO)	8087
LA TRONCHE (METRO)	6470
VARCES ALLIERES ET RISSET (METRO)	8287
VAULNAVEYS LE BAS (METRO)	1379
VAULNAVEYS LE HAUT (METRO)	4018
TOTAL GRENOBLE ALPES METROPOLE	**410 096**
St Theoffrey + Cholonge + Laffrey	1 421
Population totale du périmètre du SIALLP	**1 421**
CHAMROUSSE	414
CROLLES	8 463
FROGES	3 334
LA PIERRE	648
LE CHAMP PRES FROGES	1317
LE VERSOUD	4 973
LES ADRETS	1 068
SAINT MARTIN D'URIAGE	7331
TENCIN	2 132
VILLARD BONNOT	7 331
Population des communes de la communauté de communes du Grésivaudan déversant à Aquapole	**35 267**
ST NIZIER DU MOUCHEROTTE (commune extérieure)	1132
ENGINS (commune extérieure)	498
Population totale des communes extérieures	**1 630**
POPULATION RACCORDEE A AQUAPOLE	**448 414**

Lexique :

LA MÉTROPOLE : Grenoble Alpes Métropole
SIALLP : Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet
Commune extérieure : commune non membre de la Métro ni d'un syndicat

L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX

LES DÉVERSOIRS D'ORAGES (SUPÉRIEURS À 10 000 ÉQUIVALENT HABITANTS)

Les déversoirs d'orages (supérieurs à 10 000 équivalent habitants).

Conformément à la réglementation, les déversoirs d'orages (DO), situés sur le réseau de collecte du système d'assainissement métropolitain sont équipés d'appareils de mesure de débit ou de temps de déversement.

Ces mesures sont effectuées au moyen de sondes à ultrasons mesurant la hauteur des lames d'eau sur les déversoirs dans des conditions d'écoulement perturbé : il s'agit en conséquence de données comportant une marge d'incertitude importante.

On retrouve dans le tableau ci-dessous les volumes et charges rejetés au milieu naturel pour l'année 2025, en valeur brute, sans prise en compte des situations inhabituelles.

Répartition des déversements	Déversements de temps sec				Déversements de temps de pluie			
	Nb jours	Volume (m^3)	MES (t)	DCO (t)	Nb jours	Volume (m^3)	MES (t)	DCO (t)
La Mogne	2	74 416	15	37	28	611 351	61	98
Jean Macé	2	46 992	10	23	32	79 310	6	6
Fontenay 1	11	196 032	17	40	54	1 605 383	205	345
Croizat EPI	0	0	0	0	0	0	0	0
Bloch	1	151	0	0	9	1 214	0	0
PRP	2	7 064	1	2	4	448	0	0
Total Isère	18	324 655	43	102	127	2 297 705	272	449
Vaillant Couturier	1	173	0	0	43	37 526	4	7
Les 2 Ponts	2	4 767	1	1	10	3 803	0	1
Rondeau	0	0	0	0	0	0	0	0
Pont de Claix, Mairie	2	1 452	0	0	0	0	0	0
Total Drac	5	6 391	1	2	53	41 329	4	7
Berliognière	0	0	0	0	16	1 273	0	0
Total Gresse	0	0	0	0	16	1 273	0	0
RDA	0	0	0	0	0	0	0	0
Total ruisseau Mandragon	0	0	0	0	0	0	0	0
Abattoirs	0	0	0	0	0	0	0	0
Total étang EDF	0	0	0	0	0	0	0	0
Ricou	0	0	0	0	4	1 007	0	0
Total Chantourne La Tronche	0	0	0	0	4	1 007	0	0
Bayardière	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Chantourne Domène	0	0	0	0	0	0	0	0
Rolandière	0	0	0	0	1	149	0	0
La Grande Saulne	0	0	0	0	19	27 402	2	2
Total Furon	0	0	0	0	20	27 551	2	2
Vizille Intermarché	0	0	0	0	0	0	0	0
Saut du Moine	0	0	0	0	5	990	0	1
Total Romanche	0	0	0	0	5	990	0	1
Villard Bonnot Berlioz	0	0	0	0	0	0	0	0
Villard Bonnot eaux claires	0	0	0	0	1	4	0	0
Poste 2	0	0	0	0	65	23 307	7	22
Roseaux	0	0	0	0	32	1 701	0,2	1,3
Total chantourne Villard Bonnot	0	0	0	0	98	25 012	7	24
Champ prés Froges	0	0	0	0	34	4 260	0,2	0,4
Froges rue du stade	0	0	0	0	66	12 207	2	5
Froges Atofina	3	56	0	0	79	18 656	1	6
Total chantourne	3	56	0	0	179	35 123	3	12
Rafour	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Chantourne de Crolles	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MILIEUX	26	331 102	43	104	502	2 429 990	288	495

Le tableau ci-après reprend les volumes et charges déversés au milieu naturel en excluant les évènements exceptionnels.

Répartition des déversements	Déversements de temps sec				Déversements de temps de pluie			
	Nb jours	Volume (m^3)	MES (t)	DCO (t)	Nb jours	Volume (m^3)	MES (t)	DCO (t)
La Mogne	0	0	0	0	28	611 351	68	117
Jean Macé	0	0	0	0	32	79 310	11	18
Fontenay 1	2	438	0,1	0,2	37	774 079	101	168
Croizat EPI	0	0	0	0	0	0	0	0
Bloch	1	151	0,01	0,03	9	1 214	0,2	0,3
PRP	0	0	0	0	4	448	0,06	0,12
Total Isère	3	590	0,1	0,2	100	1 466 401	180	303
Vaillant Couturier	1	173	0,0	0,0	43	37 526	4	7
Les 2 Ponts	0	0	0	0	10	3 803	0,3	0,5
Rondeau	0	0	0	0	0	0	0	0
Pont de Claix, Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Drac	1	173	0,0	0,0	53	41 329	4	7
Berliognière	0	0	0	0	16	1 273	0,1	0,2
Total Gresse	0	0	0	0	16	1 273	0,1	0,2
RDA	0	0	0	0	0	0	0	0
Total ruisseau Mandragon	0	0	0	0	0	0	0	0
Abattoirs	0	0	0	0	0	0	0	0
Total étang EDF	0	0	0	0	0	0	0	0
Ricou	0	0	0	0	4	1 007	0,1	0,2
Total Chantourne La Tronche	0	0	0	0	4	1 007	0,1	0,2
Bayardière	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Chantourne Domène	0	0	0	0	0	0	0	0
Rolandière	0	0	0	0	1	149	0,01	0,02
La Grande Saulne	0	0	0	0	19	27 402	1,5	2,2
Total Furon	0	0	0	0	20	27 551	1,6	2,3
Vizille Intermarché	0	0	0	0	0	0	0	0
Saut du Moine	0	0	0	0	5	990	0,4	0,5
Total Romanche	0	0	0	0	5	990	0,4	0,5
Villard Bonnot Berlioz	0	0	0	0	0	0	0	0
Villard Bonnot eaux claires	0	0	0	0	1	4	0	0
Poste 2	0	0	0	0	65	23 307	7	22
Roseaux	0	0	0	0	32	1 701	0,2	1,3
Total chantourne Villard Bonnot	0	0	0	0	98	25 012	7	24
Champ prés Froges	0	0	0	0	34	4 260	0,2	0,4
Froges rue du stade	0	0	0	0	66	12 207	2	5
Froges Atofina	3	56	0	0	79	18 656	1	6
Total chantourne	3	56	0	0	179	35 123	3	12
Rafour	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Chantourne de Crolles	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL MILIEUX	7	819	0	0	475	1 598 687	197	349

LES DEMANDES D'INTERVENTION

On retrouve le détail des répartitions dans le tableau suivant.

Synthèse des interventions réalisées de 2021 à 2024 (hors interventions en astreinte)

	2022	2023	2024	2025
Origine des demandes d'intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Particuliers	80 %	82,2 %	85 %	87,2 %
Mairies	16 %	12,8 %	12 %	9,5 %
Interne	2 %	2 %	1 %	0,5 %
Autres (ex : syndics)	2 %	3 %	2 %	2,8 %
Delais d'intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Dans les 3 heures	54 %	56 %	64 %	70 %
Dans un délai compris entre 3 et 24 heures	30 %	27,7 %	20 %	21 %
Dans un délai > 24 h	16 %	16,3 %	16 %	9 %
Nature des demandes d'intervention	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Obstructions diverses	53 %	60,7 %	72,6 %	70 %
Nuisances olfactives	6 %	4,3 %	2,7 %	3,8 %
Divers (bruits, pollutions, fuites, refoulement, affaissement voirie,...)	15 %	13,3 %	9,4 %	9,2 %
Dératisation	12 %	8,8 %	0,1 %	0 %
Débordements	3 %	3,1 %	2,9 %	2,4 %
Tampons-regards	11 %	9,8 %	12,3 %	14,6 %
Nature du reseau	Repartition	Repartition	Repartition	Repartition
Réseaux eaux usées ou unitaire publics	42 %	36,3 %	40,7 %	45,2 %
Réseaux eaux pluviales publics	33 %	43 %	40,3 %	34,8 %
Réseaux EU, EP, unitaires privés	9 %	11 %	13,6 %	17,5 %
Réseaux communaux	1 %	1,2 %	0,7 %	1,1 %
Autres réseaux (ex : Electricité / Gaz / eau potable, télécommunication...)	15 %	8,5	4,7 %	1,4 %

Source : logiciel de demande d'intervention

Aujourd'hui, les interventions non urgentes sont à traiter sous 7 jours et non plus dans les 3 heures. Cette mesure a été prise pour éviter de désorganiser la journée de travail des équipes affectées au préventif.

A titre d'information les interventions qualifiées d'urgentes sont traitées à 100% en moins de 3 heures conformément aux objectifs de la démarche qualité qui fixe un objectif à 95%.

LES INTERVENTIONS COURANTES DU SERVICE EXPLOITATION

Le service exploitation assure l'entretien, le « gros entretien renouvellement » (GER), et participe aux travaux d'extension ou de création d'ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Outre les prestations réalisées en direct par les services techniques, certaines interventions, nécessitant du matériel spécifique notamment de terrassement pour la réalisation des branchements et réparations de réseaux, sont réalisées dans le cadre de marchés à bons de commande.

Synthèse des principales interventions réalisées en 2024 et 2025 par la régie assainissement

Prestations effectuées	2024			Variation 2024 / 2023	2025			Variation 2025 / 2024
	Régie	Sous traité	Total		Régie	Sous traité	Total	
Entretien courant								
Réseaux visités (ml)	3 820	0	3820	- 37,5 %	2560	0	2560	-32,9%
Réseaux curés (ml)	204 720	0	204 720	- 9,96 %	231 757	0	231 757	+13,2
Stations de pompage (nb)	666	0	666	+ 10,1 %	577	0	577	-13,3%
Désobstruction réseaux publics (nb)	164	0	164	- 21,9 %	256	0	256	+56%
Désobstruction réseaux privés (nb)	4	0	4	-	2	0	2	-
Curage d'avaloirs et grilles (nb)	6 341	8 096	14 437	-	7340	8427	15767	+9,2%
Désobstruction branchements publics (nb)	263	0	263	+ 12,9 %	228	0	228	-13,3%
Désobstruction branchements privés (nb)	1	0	1	-	2	-	2	-
Dératisation (nb)	0	24 246	24 246	+ 1,7 %				
Clapet-dessableur	514	5	519	+ 15,8 %	628	0	628	+21%
Bac à graisses (nb)	158	0	158	- 3,6 %	158	0	158	-
Environnement pollution	5	0	5	-	4	0	4	-
inspection vidéo (ml)	22 094	11 937	34 030	+ 2,56 %	27 808	9 451	37 332	+9,7%
Réparations								
Réseau EU, EP & Unitaire (nb)	0	11	11	-	0	4	4	-
Branchements EU & EP (nb)	0	23	23	- 8 %	0	9	9	-60,8%
Renouvellement								
Réseau EU, EP & Unitaire (nb)	0	268	268	+ 5,5 %	0	37	37	-86,2%
Branchements EU & EP (nb)	0	2	2	-	0	20	20	-
Ouvrages (nb)	0	34	34	- 36 %	2	128	130	+382%
Trappons & tampons (y compris fourniture) (nb)	302	384	686	- 2,8 %	198	403	601	-12,4%

Source : base de données « exploitation » - Nb : nombre - ml : mètres linéaires - na : non applicable.

Évolution du linéaire de réseau curé 2016-2025

2016	2017	2018	2019	2020
240	236	257	254	294

2021	2022	2023	2024	2025
404	343	227	205	232

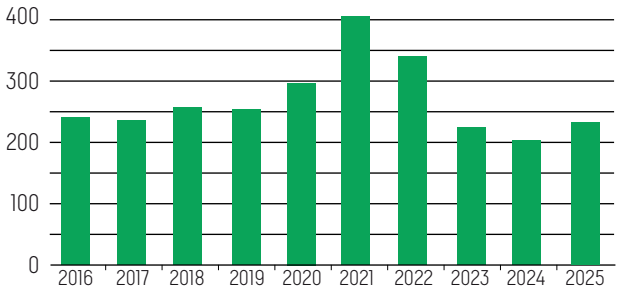

Nombre de demandes													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Octobre	Nov	Déc	Total
Nombre de demandes	42	37	33	39	44	49	47	23	55	44	30	21	464

Nombre de demandes par type de raccordement													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Octobre	Nov	Déc	Total
Raccordement au réseau d'eau potable	35	29	27	31	37	41	36	16	44	33	19	17	365
Raccordement au réseau d'eaux usées	32	27	23	24	23	36	30	13	36	24	20	17	305
Raccordement au réseau d'eaux pluviales	7	2	4	6	4	5	8	0	9	4	2	1	52

Nombre de demandes par secteur EU													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep	Octobre	Nov	Déc	Total
EU - SECTEUR 1 - PONT DE CLAIX	14	9	7	18	11	22	23	14	22	11	9	4	164
EU - SECTEUR 2 - FONTAINE	17	11	8	9	14	10	6	4	13	11	8	6	117
EU - SECTEUR 3 - GRENOBLE	4	4	1	3	1	2	2	0	4	2	0	2	25
EU - SECTEUR 4 - SAINT MARTIN D'HERES	7	13	17	9	18	15	16	5	16	20	13	9	158
Total	42	37	33	39	44	49	47	23	55	44	30	21	

LES STATIONS DE POMPAGE

Stations	Volume (m^3)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Lombards Brie et Angonnes	409	121	0,296	-5%
PR Mairie Brie et Angonnes	4032	1271	0,315	-2%
PR Replat Brie et Angonnes	643	645	1,003	-63%
PR Impasse du Drac Champ sur Drac	2202	445	0,202	21%
PR Pont de la Madeleine Champ sur Drac	1530	463	0,303	-21%
PR Romanche Champ sur Drac	2503	599	0,239	-1%
PR Iles Champagnier	62591	3179	0,051	-3%
PR Saut Du Moine EU Champagnier	26668	3783	0,142	/
PR Saut Du Moine EP Champagnier	/	800	/	/
PR Deux Ponts Claix	2320366	146237	0,063	-1%
PR ZAC Des Bauches Claix	162333	12918	0,080	17%
PR Bayardieres Domene	1954980	41079	0,021	1%
PR Peupliers Domene	6776	609	0,090	7%
PR Sports Domene	213273	9036	0,042	29%
PR Bowling Echirolles	5037	592	0,118	21%
PR Comboire (EU) Echirolles	39361	3098	0,079	0%
PR Commanderie Echirolles	6033	449	0,074	/
PR Couturier Echirolles	90340	2012	0,022	6%
PR Delaune Echirolles	4010	508	0,127	24%
PR Dix neuf mars 62 Echirolles	326932	10608	0,032	8%
PR Kimberley Echirolles	365333	13692	0,037	-5%
PR Picasso Echirolles	962	395	0,411	16%
PR Ravel Echirolles	3498	495	0,142	5%
PR Rondeau EU Echirolles	6372383	207993	0,033	/
PR Rondeau Principal Echirolles	164488	/	/	/
PR Bel Air Eybens	2260	445	0,197	-27%
PR Ruires Eybens	107103	2364	0,022	24%
PR Mermoz/ Packard Eybens	60512	2237	0,037	4%
PR Quesnay Eybens	31324	1404	0,045	0%
PR Grand Veymond Fontaine	228220	5792	0,025	3%
PR Abattoirs Fontanil	1157855	37241	0,032	3%
PR Chanceliere Fontanil	66364	3149	0,047	4%
PR Emery Fontanil	4354	465	0,107	9%
PR Formule 1 Fontanil	1492	464	0,311	48%
PR Lanfrey Fontanil	3504	470	0,134	14%
PR Mas Fontanil	6425	1057	0,164	-167%
PR Mondragon Fontanil	261800	8622	0,033	18%
PR Muriers Fontanil	8903	1061	0,119	4%
PR Orangeraie Fontanil	2750	369	0,134	12%
PR RDA Fontanil	1673238	57113	0,034	0%
PR C D M Gieres	71799	1965	0,027	-7%
PR Etang Tremie Gieres	3329	419	0,126	41%
PR Mayencin Gieres	60884	8413	0,138	26%
PR Glairons Gieres	14265	14849	1,041	80%

Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Japin Gieres	/	1217	/	/
PR PI1 Gieres	127285	44332	0,348	24%
PR PI2 Gieres	69541	4387	0,063	6%
PR PI3 Gieres	145927	5772	0,040	-3%
PR PRP Gieres	2985544	100386	0,034	-4%
PR Berriat Grenoble	9230	1575	0,171	11%
PR Boulodrome Grenoble	188746	16861	0,089	-2%
PR Fontenay 1 Grenoble	1300617	66515	0,051	24%
PR Fontenay 2 Grenoble	61223654	1394640	0,023	2%
PR Grand place Grenoble	97585	2951	0,030	-13%
PR Jean Macé Grenoble	0	23610	/	/
PR Jongking Grenoble	797	217	0,272	-46%
PR Lamogne Grenoble	169407	26538	0,157	46%
PR Mutte Grenoble	12377	1083	0,088	-52%
PR Sp 4 Grenoble	71251	1738	0,024	2%
PR Sp 5 Grenoble	41618	3796	0,091	4%
PR Sp 6 bis Grenoble	310918	5011	0,016	-171%
PR Sp 9 Grenoble	371895	8862	0,024	11%
PR Villeneuve E Grenoble	147258	3388	0,023	3%
PR Voie sur berge Grenoble	6102	1657	0,272	96%
PR Z 121 Grenoble	243913	12732	0,052	2%
PR Bibliotheque Jarrie	12597	666	0,053	4%
PR Louvaroux Jarrie	41982	3097	0,074	-1%
PR Manhes Jarrie	2416	395	0,163	15%
PR Pillet Jarrie	321587	17034	0,053	15%
PR Plâtre Jarrie	31755	3059	0,096	-4%
PR Athanor La Tronche	7690	/	/	/
PR Chantourne 1 La Tronche	48469	3370	0,070	4%
PR Chantourne 2 La Tronche	82064	3378	0,041	3%
PR Chantourne 3 La Tronche	37457	2591	0,069	-4%
PR Chantourne 4 La Tronche	9569	879	0,092	7%
PR Charpenay La Tronche	2319	443	0,191	22%
PR CHU Usées La Tronche	764394	70100	0,092	-5%
PR Decathlon La Tronche	22077	1557	0,071	0%
PR Renault La Tronche	32254	1767	0,055	5%
PR Ricou (P) La Tronche	9282	648	0,070	-8%
PR Ricou (U) La Tronche	2314380	50039	0,022	-12%
PR Sablons La Tronche	3251512	5676	0,002	8%
PR SP10 La Tronche	153386	12365	0,081	-8%
PR SP11 La Tronche	67455	3438	0,051	4%
PR SP12 La Tronche	4472	440	0,098	23%
PR Asptt Meylan	6176	644	0,104	-3%
PR Buclos Meylan	724485	21556	0,030	-7%
PR C.n.e.t Meylan	131564	6491	0,049	0%
PR Carronnerie Meylan	102402	3402	0,033	1%
PR Ile d'amour Meylan	2846	465	0,163	-2%

Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Lecheres Meylan	/	37509	/	/
PR Barrieres Murianette	21321	981	0,046	9%
PR Troussiers Notre dame de Mesage	967	252	0,261	-1%
PR Gymnase Noyarey	244851	24364	0,100	2%
PR Oves Noyarey	1612	477	0,296	3%
PR Pra paris 1 Noyarey	39182	3074	0,078	4%
PR Pra paris 2 Noyarey	3984	885	0,222	9%
PR Ruisset Noyarey	86755	6290	0,073	-2%
PR Ducrest Pont de Claix	37184	2486	0,067	3%
PR La Paix Pont de Claix	122831	5964	0,049	-8%
PR Mon Logis Pont de Claix	2476	490	0,198	7%
PR Papeterie Pont de Claix	2142	248	0,116	/
PR Papin Pont de Claix	88131	1822	0,021	0%
PR Denteliere Sassenage	10296	718	0,070	-4%
PR Engenieres Sassenage	14976	988	0,066	16%
PR François Blumet Sassenage	22795	1290	0,057	5%
PR Gingeoles Sassenage	807	323	0,400	10%
PR Grande saulne Sassenage	6477970	106657	0,016	-3%
PR Hameau du château Sassenage	49896	3042	0,061	3%
PR Messkirch Sassenage	5231	681	0,130	6%
PR Quai du Furon Sassenage	105	110	1,051	21%
PR Rollandiere Sassenage	/	107539	/	/
PR Sables Sassenage	/	70489	/	/
PR Luitel Sechilienne	/	23850	/	/
PR Grand Serre Sechilienne	5978	/	/	/
PR Berges	3753536	157934	0,042	0%
PR Nalettes Seyssins	12202	4460	0,366	-6%
PR Bonnais St Egreve	227788	16054	0,070	7%
PR Chartreuse St Egreve	24414	1712	0,070	10%
PR Hopital St Egreve	296064	6278	0,021	1%
PR Muret (U) St Egreve	892	272	0,305	6%
PR Port St Egreve	10969	743	0,068	10%
PR Predieu St Egreve	179968	9491	0,053	6%
PR Alloves St Martin D'heres	37047	2689	0,073	10%
PR Bloch St Martin D'heres	/	132312	/	/
PR Carmagnole St Martin D'heres	66474	2539	0,038	0%
PR Champ Roman St Martin D'heres	1572	495	0,315	22%
PR G . Sand St Martin D'heres	60435	2064	0,034	2%
PR Luther King St Martin D'heres	77678	2582	0,033	0%
PR Péri St Martin D'heres	159561	76594	0,480	85%
PR Prevert St Martin D'heres	44275	1889	0,043	2%
PR Quatre Seigneurs St Martin D'heres	3450	852	0,247	3%
PR St Just St Martin D'heres	26955	1716	0,064	3%
PR Taillees St Martin D'heres	10460	920	0,088	-11%
PR Gagneres St Martin le Vinoux	22669	1567	0,069	9%
PR Gare St Martin le Vinoux	14238	564	0,040	-5%

Stations	Volume (m³)	Énergie (Kwh)	Ratio	Évolution ratio
PR Rosiers St Martin le Vinoux	43595	2531	0,058	7%
PR Ratier St Paul de Varces	4930	1223	0,248	0%
PR Allee du stade Varces	23325	1711	0,073	-7%
PR Berliogniere Varces	566198	20842	0,037	0%
PR Fontagneux Varces	9834	3836	0,390	0%
PR Impasse des Champs Varces	1028	367	0,357	1%
PR Taillefer Varces	3962			
PR Actinord Veurey	27941	3575	0,128	3%
PR Actisud Veurey	17439	3546	0,203	2%
PR Belvedere Veurey	1876	653	0,348	-36%
PR Cordees Veurey	8796	911	0,104	-2%
PR Cuche Veurey	18424	1130	0,061	9%
PR Dauphine Veurey	5181	484	0,093	20%
PR Rive Veurey	64660	7778	0,120	-4%
PR Vivier Veurey	223	245	1,103	-14%
PR Epées Vif	50504	1934	0,038	-54%
PR Barbusse Vizille	85188	/	/	/
PR Langevin Vizille	337307	16998	0,050	/
PR Maniguet Vizille	16917	1633	0,097	5%
PR Racca Vizille	5783	941	0,163	7%
PR Terrasses Vizille	322722	13031	0,040	3%
PR Terrasses Vizille	163169	20597	0,126	10%
Total	105660455	3477917	0,032	

	Bilan énergie 2025	
	Volume pompé total (m3)	Energie consommé (kwh/m3)
Année 2024	108 784 147	0,031
Année 2025	105 660 455	0,032
Évolution (%)	-2,7	3,23

LES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

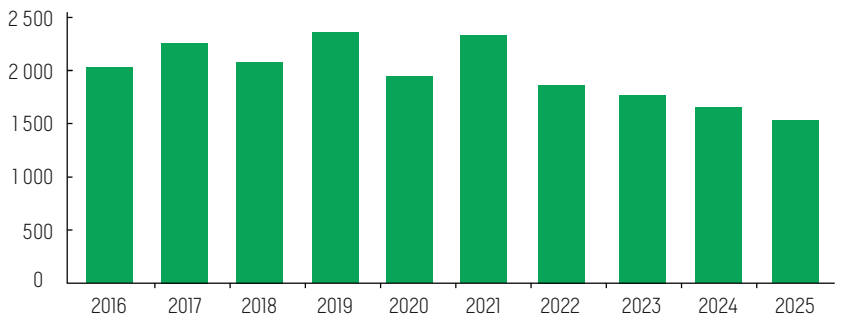

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EXPLOITATION DES RESEAUX

Les modalités organisationnelles

Dans le cadre de la création de la régie assainissement, un service exploitation des réseaux a été mis en place afin d'assurer la gestion des réseaux et ouvrages communaux transférés.

Outre le pôle « exploitation » situé au 24 bis Boulevard de la Chantourne à la Tronche, 4 sites d'exploitation « réseaux » sont implantés sur l'agglomération, à Pont de Claix (secteur 1), Fontaine (secteur 2 et 5), Echirolles (secteur 3) et Saint-Martin-d'Hères (secteur 4).

Depuis 2010, le service électromécanique, constitué de 16 agents (hors alternance), est installé à Eybens rue des Javaux. En 2020, il a été décidé de fusionner ce service avec le service GTC (gestion technique centralisée) de la régie eau potable. Ainsi a été créé le premier service mutualisé d'exploitation des régies eau et assainissement : le secteur EIT (Electromécanique et Informatique Technique) regroupant en son sein l'ensemble des compétences en électromécanique, supervision, télésurveillance, automatisme et communication des 2 régies (hors Aquapole).

Il est à rappeler l'évolution de l'organisation du service exploitation de la régie assainissement en 2019 avec l'officialisation des 4 secteurs d'exploitation territoriale, d'un secteur 5 regroupant, pour l'ensemble du territoire, les activités de contrôle des travaux extérieurs (Maîtrise d'ouvrage extérieure, branchements neufs, gestion des bons raccordements) et d'expertise et enquêtes réseau (enquêtes de raccordabilité, enquêtes notaires, tests à la fumée, inspection télévisée, vidéo périscope ...).

L'organisation en plusieurs secteurs sur le territoire est motivée par la volonté de réactivité et de proximité auprès des usagers du service public, grâce à des unités comprenant en moyenne une dizaine d'agents maintenant des liens étroits avec les communes.

La continuité du service public

L'objectif principal du pôle exploitation est d'assurer la continuité du service public 24 heures sur 24.

Ses principales missions sont :

- L'entretien préventif et curatif des réseaux et ouvrages annexes ;
- L'entretien des stations de pompage à l'aide des systèmes de télégestion et de télésurveillance (électromécanique) ;
- La coordination des travaux de réparation (réalisée en direct par la régie ou sous-traités dans le cadre de marchés) ;
- Le suivi et le contrôle des travaux notamment l'exécution des branchements de premier établissement débouchant sur le recouvrement de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC).

Un système d'astreinte permet à l'ensemble des usagers de la Métropole de contacter la régie assainissement 24 heures sur 24 en cas de problème (ex : canalisation bouchée, débordement, ...).

Ce service est accessible à toute heure au numéro de l'accueil de la régie assainissement (0 800 500 048), lequel, en dehors des heures d'ouverture des bureaux, renvoie les appels au service de production d'eau potable (Rochefort) qui assure la liaison avec les équipes d'astreinte de la régie assainissement. Cette organisation garantit un contact humain permanent entre les usagers et le personnel de Rochefort rompu à ce type de mission.

Les agents postés à Rochefort assurent également la retransmission des appels techniques en provenance des stations de pompage à destination des trois électromécaniciens d'astreinte en dehors des heures normales de travail du secteur EIT.

BILAN ANNUEL DE PLUVIOMÉTRIE

PÉRIODE DU 01/01/2025 AU 01/01/2026

Pluvio. / Date	Bonnais St Egreve (mm)	Deux Ponts Claix (mm)	Fugearet Vaulnaveys Le Haut (mm)	Peri St Martin D'heres (mm)	Peupliers Domene (mm)	Philippeville Grenoble (mm)	Pluvio Sud Vif (mm)	Prelenfrey Le Gua (mm)	Quesnay Eybens (mm)	Luitel Sechilienne (mm)	STEP Village Quaix en chartreuse (mm)	MOYENNE
JANVIER	91,0	99,4	144,8	114,4	109,2	121,8	119,0	139,8	97,4	105,8	140,0	116,60
FÉVRIER	21,6	32,8	38,0	22,0	21,2	25,0	31,2	33,2	31,0	25,0	30,2	28,29
MARS	51,0	61,8	77,2	63,4	56,8	61,8	62,6	46,6	70,2	84,0	64,6	63,64
AVRIL	102,4	106,2	111,8	91,4	83,8	101,8	89,2	130,2	90,4	132,4	114,2	104,89
MAI	87,8	58,4	137,6	99,0	90,2	96,2	0,0	86,8	101,4	130,6	100,8	89,89
JUIN	42,8	63,8	79,0	56,4	48,2	49,6	0,0	52,0	58,2	66,2	49,0	51,38
JUILLET	91,0	46,8	81,8	74,6	71,0	108,0	0,0	89,2	65,4	69,8	107,6	73,20
AOUT	9,2	61,4	115,0	65,0	92,2	39,0	0,0	76,0	63,8	79,8	73,6	61,36
SEPTEMBRE	0,8	98,6	126,4	82,4	82,4	89,6	0,0	88,0	94,8	91,6	92,0	76,96
OCTOBRE	24,4	117,6	113,8	111,0	118,8	109,8	0,0	170,0	105,2	105,0	134,6	100,93
NOVEMBRE	171,6	140,8	166,8	139,2	132,6	168,8	0,0	149,2	146,6	153,2	153,6	138,40
DÉCEMBRE	18,8	16,6	24,6	15,6	19,0	20,2	6,8	23,6	19,6	20,6	17,4	18,44
TOTAL	712,4	904,2	1216,8	934,4	925,4	991,6	308,8	1084,6	944,0	1064,0	1077,6	923,98

Pluviométrie moyenne mensuelle

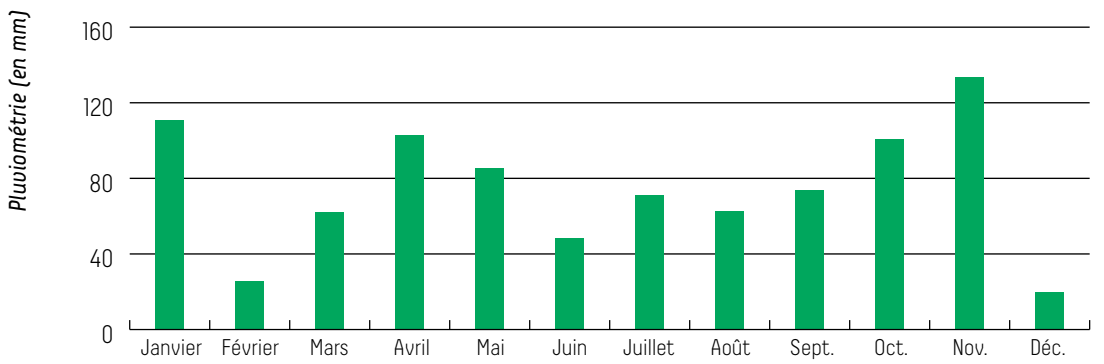

CHAINE DE TRAITEMENT AQUAPOLE PERIODE DE JANVIER À DECEMBRE 2024

(Débits moyens journaliers et charges journalières)

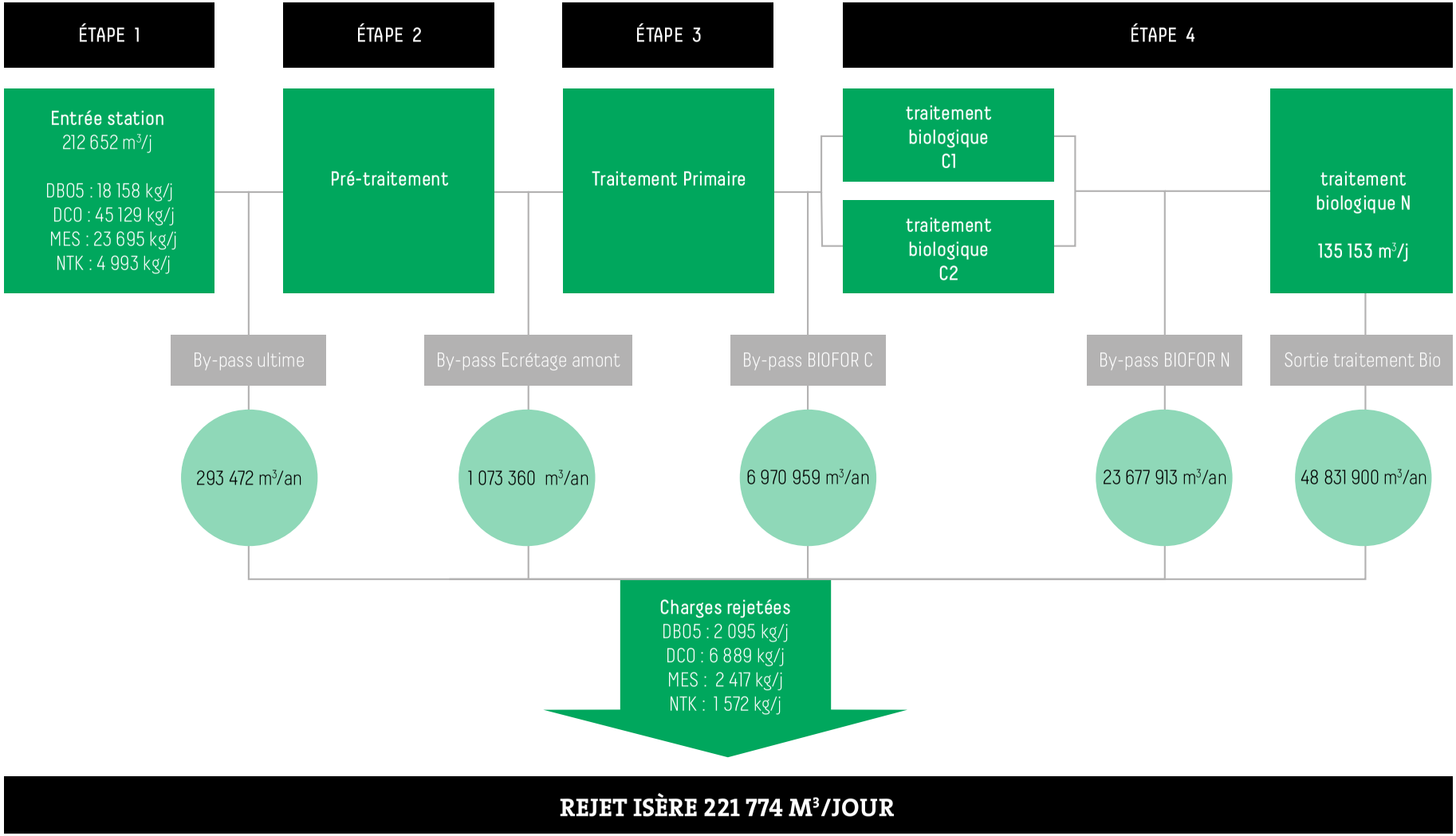

LES INDICATEURS DE POLLUTION

Les volumes reçus ont diminué de 7 % passant de 83,4 millions de m3 en 2024 à 77,3 millions de m3 en 2025.

Les volumes non traites au Bypass entrée usine (point A2 réglementaire) ont atteint les 324 000 m3. Ils sont sensiblement identiques à 2024 (293 000). Il y a eu plusieurs avaries sur la vanne d'écrêtage entrainant du by-pass ultime ainsi que les 2 jours d'arrêt STEP avec 40 000 m3.

D'avril à septembre 2025, il y avait l'indisponibilité d'une des deux vis du poste de relèvement de Fontenay (environ 60% du flux principal d'Aquapole). Passant ainsi de la capacité maximale de 4 à 3 m3/s (dont 1m3/s via une pompe mobile installée) et donc un volume moindre d'eau acheminée vers AQUAPOLE lors des temps de pluie.

La pluviométrie a été moins importante en 2025 avec près de 960 mm (1 70 mm en 2024).

La charge massique en entrée usine est constante par rapport à 2024.

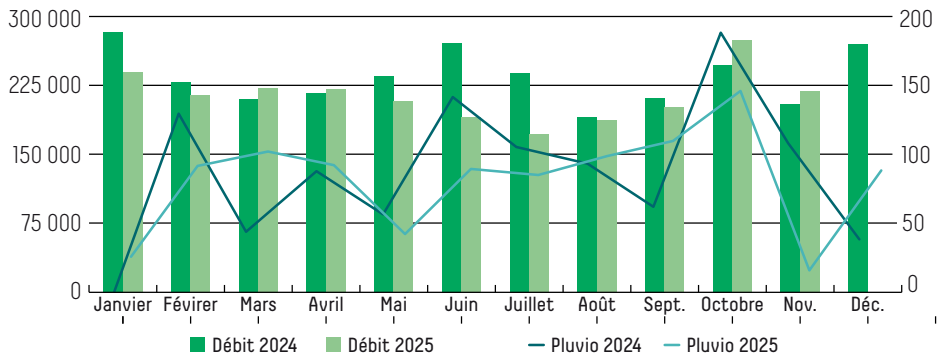

Afin d'apprécier la qualité des effluents en entrée et en sortie d'une station d'épuration et pour en mesurer l'efficacité, quatre indicateurs de pollution sont utilisés à Aquapole :

L'indicateur MEST

MEST : c'est l'ensemble des matières organiques ou minérales présentes sous forme de particules en suspension dans l'eau. Pour l'année 2025 :

- la concentration de MEST en eaux brutes est de 107 mg/l, en hausse de 6 mg/l par rapport à 2024 ;
- la charge moyenne journalière est de 22 797 kg, en hausse de 6 % par rapport à l'année 2024 ;
- le rendement moyen sur l'année pour les MEST est de 88,9 %, en hausse de 4 points par rapport à l'année 2024.

Rendements épuratoires en MEST (en %)

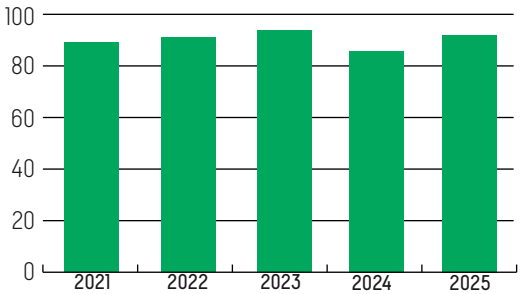

Charges rejetées en MEST (Tonne/an)

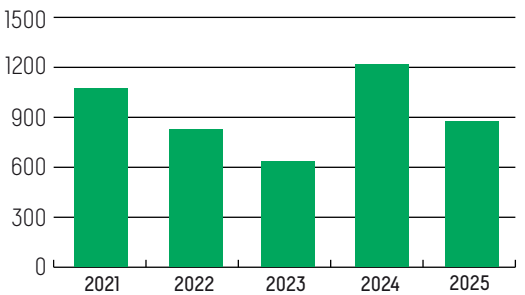

L'indicateur DBO5

DBO5 : c'est la demande biochimique en oxygène en cinq jours qui correspond à la quantité d'oxygène nécessaire à la transformation par voie biologique de matières organiques. Pour l'année 2025 :

- la concentration moyenne de DBO5 en eaux brutes est de 86 mg/l, en hausse de 13 mg/l par rapport à 2024 ;
- la charge journalière moyenne reçue est de 18 158 kg, en hausse de près de 10 % par rapport à 2024 ;
- le rendement moyen sur l'année pour la DBO5 est de 87,5 %, en hausse de 4 points par rapport à 2024.

Rendements épuratoires en DBO5 (en %)

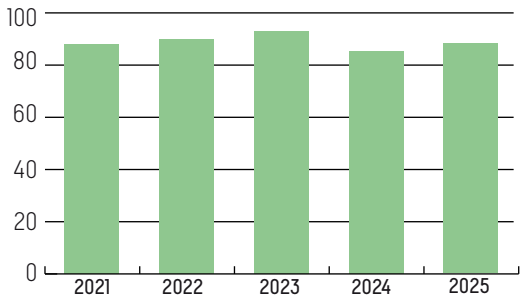

Charges rejetées en DBO5 (Tonne/an)

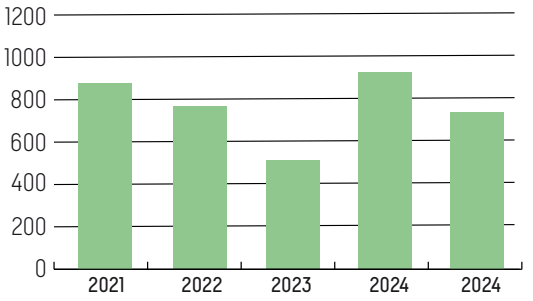

L'indicateur DCO

DCO : c'est la demande chimique en oxygène qui correspond à la quantité d'oxygène nécessaire à la transformation par voie chimique des matières organiques. Pour l'année 2025 :

- la concentration moyenne en DCO en eaux brutes est de 214 mg/l en hausse de 22 mg/l mg/L par rapport à 2024;
- la charge journalière moyenne reçue est de 45 129 kg en hausse de 3% par rapport à 2024;
- le rendement moyen annuel est de 84 %, en hausse de 4 points par rapport à 2024.

Rendements épuratoires en DCO (en %)

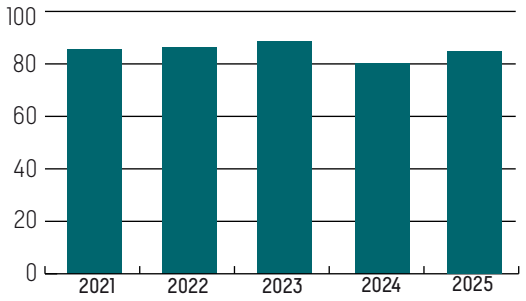

Charges rejetées en DCO (Tonne/an)

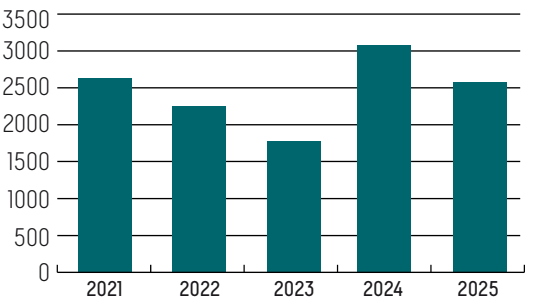

L'indicateur NTK

NTK : C'est l'Azote Total Kjeldahl. Il correspond à l'azote ammoniacal (NH3/NH4+) et représente la quantité d'azote (N) qui rentre dans la station d'épuration. Pour l'année 2025 :

- la concentration moyenne en NTK en eaux brutes correspond à 24 mg/l, en hausse de 2 mg/L par rapport à 2024 ;
- la charge moyenne journalière reçue est de 4 955 kg, en baisse de 2 % par rapport à 2024 ;
- le rendement moyen annuel est de 67,4 %, en hausse de 2 points par rapport à 2024.

Rendements épuratoires en NTK (en %)

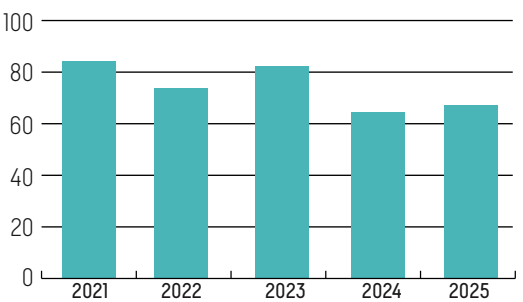

Charges rejetées en NTK (Tonne/an)

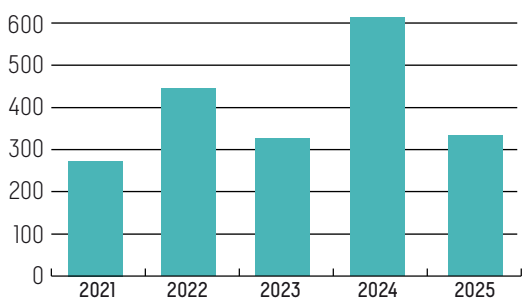

TRAITEMENT DES BOUES

Le traitement des boues fait l'objet d'une activité à la station Aquapole, elles subissent plusieurs phases. Ci-dessous un bilan de ces dernières :

La quantité de boues produites

La production de boues est constante avec 8 606 tonnes de matières sèches (8 534 tonnes en 2024). La méthanisation des boues a permis de réduire de plus de 33 %* les tonnages de boues à traiter (avec 5 515** tonnes de MS en sortie des centrifugeuses de déshydratation).

EFFET DE LA DIGESTION SUR LA QUANTITÉ DE BOUES DÉSHYDRATÉES

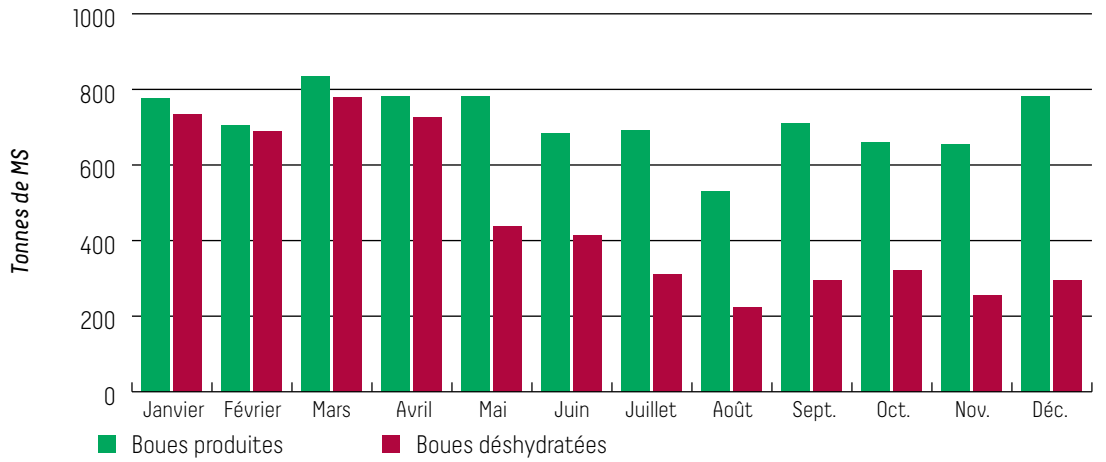

L'incinération des boues sur le site d'Aquapole

En 2025, il y a eu 5 196 Tonnes de matières sèches incinérées. Soit 93 % des boues.

Lors du 1er semestre, nous avons dû recourir à du compostage lié à des problématiques de surproduction de boue en période hivernale, d'indisponibilité des digesteurs et des avaries sur le four d'incinération. Il y a eu donc près de 390 Tonnes de boues envoyées en centre de compostage.

Le traitement des fumées de l'incinérateur

En 2025, les rejets dans l'atmosphère de l'incinérateur des boues ont été non conforme 50 jours supérieurs à la VLE :

- 9 jours sur le paramètre NOX du a des défauts de comptage de la quantité de boue incinérée (alimentation en dessous de la capacité minimale du four) et des dérives de la mesure.
- 33 jours sur le paramètre NH3 pour plusieurs raisons (12 pour dérives de la mesure, 8 défaut régulation injection réactif, 13 pour mauvais brassage du four).
- 5 HCl suite à des dérives de mesure.
- 3 poussières suite à des dérives de mesure.

Sur les autres paramètres :

- 29.5 h sur dépassement Valeur Limite Emission 30mn (Seuil autorisé annuel de dépassement de 60h) => conforme.
- 35h sur indisponibilité de mesure des paramètres Seuil autorisé annuel de dépassement de 60h) => conforme.
- 3h sur dépassement Valeur Limite Emission 30mn des poussières (Seuil autorisé annuel de dépassement de 60h) => conforme.
- 0h sur indisponibilité de mesure du débit fumée (Seuil autorisé annuel de dépassement de 60h) => conforme.

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = 100%

Une filière d'évacuation est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur ;
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

L'évacuation des cendres et des refib

En 2025, 438 tonnes de cendres ont été captées et valorisées auprès du cimentier local (VICAT) et 360 tonnes de cendres ont été évacuées vers d'autres sites de traitement de déchets industriels suite à l'indisponibilité de VICAT.

Par ailleurs, 127 tonnes de résidus de fumées d'incinération des boues (refib). Elles ont été évacuées vers un site de traitement de déchets industriels (société SARPI Mineral).

*Avec l'arrêt de la digestion depuis juin 2024, dans le cadre des travaux, la partie réduite à donc été divisée par 2 par rapport aux années précendentes.
** Soit une augmentation par 2 du tonnage de boue déshydratée.

LA PRODUCTION DE BIOGAZ

La méthanisation des boues, outre la baisse significative du volume de boues à incinérer, permet de produire du biogaz, une source d'énergie renouvelable.

La production de biogaz

Une partie de ce biogaz, une fois séché, est utilisé dans les installations d'Aquapole :

- Au niveau du four d'incinération (en remplacement du fuel précédemment utilisé) ;
- Au niveau d'une nouvelle chaudière destinée à chauffer les bâtiments et les deux digesteurs de boues qui sont maintenus à 37°C.

Cette auto consommation a atteint les 657 00 Nm3 en 2025 soit 28 % de la production totale.

L'injection de biométhane dans le réseau GRDF

Le biogaz produit sur Aquapole et non utilisé pour les besoins de l'usine est purifié pour être injecté dans le réseau Grdf.

L'unité construite et exploitée par Aquabiogaz, dans le cadre d'un contrat de concession passé avec Grenoble-Alpes Métropole, permet de traiter le biogaz et d'extraire le méthane. Une unité de traitement membranaire a ainsi été construite et mise en service en avril 2016.

Le biométhane, avant d'être injecté dans le réseau de Grdf à St Egrève, est contrôlé au niveau de sa composition et odorisé.

En 2025, près de 740 000 Nm3 de Biométhane ont été produits et injectés vers le réseau GRDF, soit 7,8 GWh. La production est en baisse de 50 % par rapport à une année classique du fait du redémarrage de la digestion en fin de 1er semestre.

Quantité de biogaz non valorisé.

En 2025, C'est près de 500 000 Nm3 de biogaz qui n'ont pas été valorisés. Ce biogaz a été brûlé dans les torchères du site. Ces quantités importantes sont liées au redémarrage de la digestion où il a fallu brulé le gaz tant que la concentration en méthane (CH4) n'était pas suffisante pour pouvoir être valorisée.

La consommation électrique

Pour traiter les 77,3 millions de m3 d'eau, AQUAPOLE a consommé 25,4 GWH, soit près de 3 100 000 euros d'électricité. La consommation est en diminution depuis plusieurs années avec les actions d'optimisation sur différentes filières. En 2025, un travail important a été fait sur l'optimisation de l'aération lors du processus de biofiltration, étape ultime du traitement des eaux usées. La qualité des eaux rejetées dans l'Isère étant très bonne, il a été décidé de mieux maîtriser la quantité d'eaux traitée pour atteindre une concentration inférieure à 7 mg/l d'azote (pour une règlementation annuelle < 10 mg/l). La facture énergétique a baissé de 20 %.

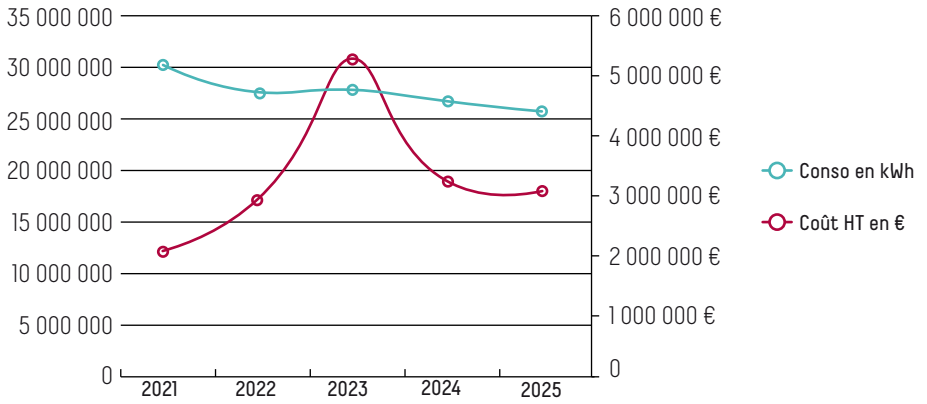

TOTAL	Conso en kWh	coût HT en €	Ratio (€ HT/kWh)
2021	30 421 258	2 134 757	0,07
2022	27 396 780	2 932 846	0,11
2023	27 772 214	5 369 527	0,19
2024	26 857 533	3 395 234	0,13
2025	25 420 325	3 095 763	0,12

LES NORMES DE REJETS ET LES CONTRÔLES

NORME DE REJET MEST
(concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2025

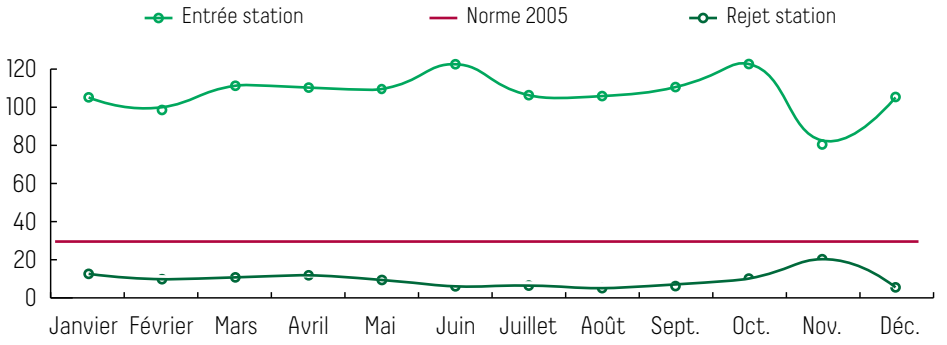

NORME DE REJET DCO
(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2025

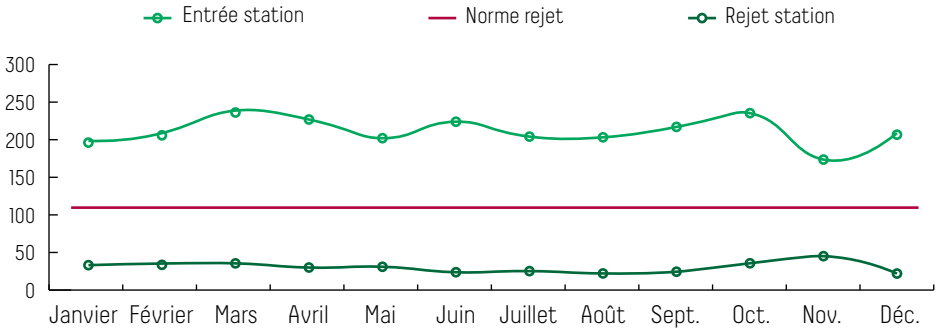

NORME DE REJET DBO5
(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2025

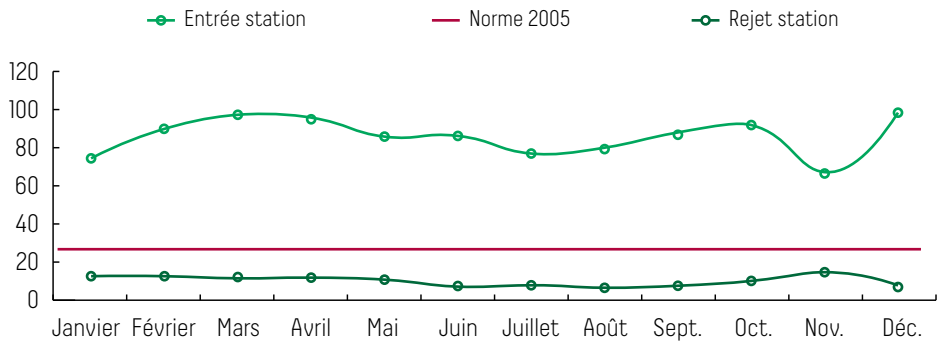

NORME DE REJET NTK
(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2025

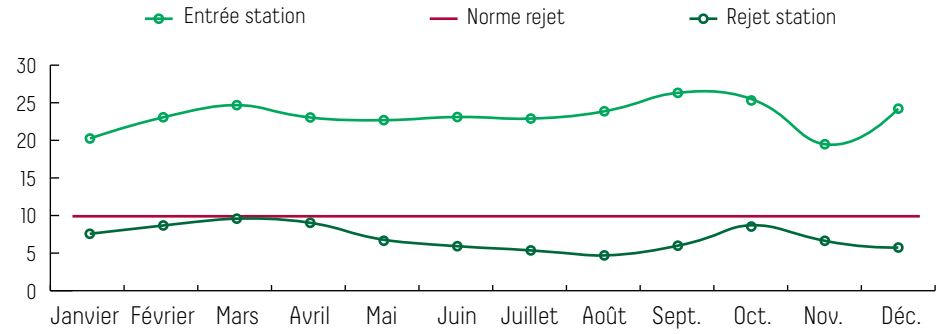

Répartition des émissions CO_2 par poste 2025

L'impact des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'unité de traitement des eaux usées Aquapole a fait l'objet d'une évaluation, selon l'état actuel des connaissances scientifiques, à partir du référentiel de l'ADEME et de l'ASTEE pour les services d'eau et d'assainissement, sur la base des facteurs d'émission liés aux consommations énergétiques, à la production et au transport des réactifs de traitement des effluents, des boues et de l'air (désodorisation chimique), au transport et au traitement des sous-produits d'épuration (refus de dégrillage, sables, graisses, cendres, refib,...). Cette évaluation distingue le carbone organique incinéré avec les boues ou généré par le brûlage de biogaz, considéré comme du cycle court de la biomasse. L'évaluation n'intègre pas à ce stade les GES émis lors de la construction des ouvrages.

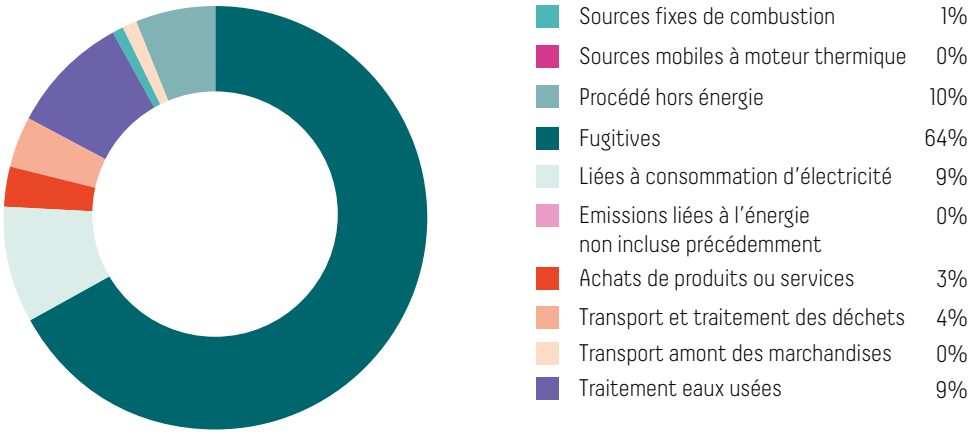

Pour 2025, le bilan des émissions d'Aquapole est de 11 649 tonnes de C02 éq avec la répartition suivante sur les 3 premiers postes en baisse de 25% par rapport à 2024, essentiellement dû la meilleure gestion du traitement de l'azote et les économies d'énergie associées.

- Les émissions directes fugitives avec notamment la production de protoxyde d'azote (ramenée en tC02) représentent toujours 63 % des émissions totales du site. Soit 10 600 tC02 ;
- L'électricité est le 2ème poste avec 1 320 tC02 (11%) ;
- Le traitement des eaux avec 1 350 tC02 (11%).

Détail par poste

		2024		2025		Ecart 2024 /2025
Catégories d'émissions	Description des postes	tCO_2	% total	tCO_2	% total	tCO_2
Emissions directes	Sources fixes de combustion	295	2 %	188	2 %	-107
	Sources mobiles à moteur thermique	68	0 %	72	1 %	4
	Procédés Hors Energie	1 572	10 %	1404	12 %	-168
	Fugitives	9 741	64 %	7312	63 %	-2429
Emissions indirectes associées à l'énergie	Liées à la consommation d'électricité	1 397	9 %	1322	11 %	-75
Autres émissions indirectes	Emissions liées à l'énergie non incluse précédemment	62	0 %		0 %	-62
	Achats de produits ou services	362	2 %	318	3 %	-44
	Transport et traitement des déchets	416	3 %	256	2 %	-160
	Transport amont des marchandises	28	0 %	0	0 %	-28
	Traitement eaux usées	1 312	9 %	777	7 %	-535
TOTAL		15 253	100 %	11 649	100 %	-3604

Analyse des résultats :

La STEP Aquapole retrouve en 2025 des rendements épuratoires en augmentations par rapport à 2024 liés aux redémarrage des digesteurs (travaux déclarés pour la vidange entrainant un surplus en tête de station). Les rejets de la STEP sont conformes par rapports aux obligations réglementaires.

Comparaison des résultats 2024 et 2025

Les volumes reçus ont diminué de 7 % de 83,4 millions de m3 en 2024 à 77,3 millions de m3 en 2025.

Les volumes non traités au point A2 sont sensiblement identiques à 2024 (293 000). Il y a eu plusieurs avaries sur la vanne d'écrêtage entrainant du by-pass ultime ainsi que les 2 jours d'arrêt STEP avec 40 000 m3 d'ultime au total.

D'avril à septembre 2025, il y a eu l'indisponibilité d'une des deux vis du poste de relèvement de Fontenay (environ 60% du flux principal d'Aquapole). Passant ainsi de la capacité maximale de 4 à 3 m3/s (dont 1m3/s via une pompe mobile installée). Ainsi, un volume moindre d'eau acheminée vers AQUAPOLE lors des temps de pluie.

La pluviométrie a été moins importante en 2025 avec près de 960 mm (1 70 mm en 2024).

La charge massique en entrée usine est constante par rapport à 2024.

Les performances de la station sont conformes et en augmentation sur les rendements de traitement et respectent les obligations réglementaires : pas de rejet rédhibitoire et le nombre de jours de non-conformité (non excusé-justifié) est inférieur au seuil maximum (1 en MES pour 25 autorisés) dans les conditions normales d'exploitation.

La production de boues a été constante avec 8 600 tonnes de matières sèches en 2025.

La méthanisation des boues a permis de réduire de près de 50% du tonnages des boues à traiter à partir de mai 2025 (remontée en charge digesteurs). Elle a produit près de 1 220 000 Nm3 de biogaz en 2025, permettant l'injection de près de 740 000 Nm3 de Biométhane vers le réseau GRDF. Soit 7,8 GWh.

En 2025, près de 500 000 Nm3 de biogaz n'ont pas été valorisés liés à la remontée en charge du digesteur (concentration CH4 insuffisante). Ce biogaz a été brûlé par les torchères du site.

Le four a incinéré près de 5 200 T de matières sèches en 2025. Due à une surproduction de boue entre janvier et mars (fin de remontée en charge des digesteurs) et des dysfonctionnements du four d'incinération (traitement des fumées et du réseau d'eau surchauffée), la filière de compostage a dû être activée à plusieurs reprises pour délester près de 390 T de MS.

En ce qui concerne les consommables, l'année 2025 a été caractérisée par :

- une consommation électrique en baisse de 1,6 GWh (26,8 GWh en 2024 ; - 6%) liée principalement à de l'optimisation de fonctionnement sur les biofiltres nitrifiants et une baisse des débits entrants sur l'usine ;
- une consommation stable de sel d'aluminium avec 170 tonnes injectés dans les filières de traitement des boues biofor C1 et C2 ;
- une consommation en baisse de 40 Tonnes par rapport à 2024 avec 170 tonnes injectées au total (Avec l'arrêt de l'unité de valorisation de janvier à avril pour le redémarrage digesteurs, l'injection de fer a été diminué par rapport à la contrainte de l'H2S ainsi qu'une optimisation des quantités d'eaux traitées sur la nitrification ;
- une consommation d'eau potable en hausse avec près de 12 500 m3 utilisés (+ 2 500 m3 par rapport à 2024).

L'usine a fait l'objet d'un arrêt complet du 30 septembre au 1er octobre pendant 40h afin de procéder à d'importantes opérations de maintenance et d'exploitation.

La quasi-totalité des objectifs ont été atteints et les interventions se sont parfaitement bien déroulées grâce à une longue phase de préparation et de coordination avec les différents acteurs du projet (régie assainissement, DDT, entreprises sous-traitantes). Aucune panne majeure ou accident n'a eu lieu pendant cet arrêt.

Plus de 120 tonnes de matériaux ont été extraites des canaux des prétraitements et plusieurs travaux électriques et d'entretien ou de contrôle d'équipements ont pu être menés.

Un suivi du milieu naturel par prélèvement ponctuels d'échantillons d'eau a été mis en place.

Une analyse sous forme de retour d'expérience a été menée afin d'améliorer la réalisation notamment du prochain arrêt juin/juillet 2026 d'Aquapole.

Points forts

• Performances épuratoires maintenues élevées dans les conditions normales de fonctionnement.

• Qualité de fonctionnement du laboratoire interne d'analyses.

• Maîtrise de la filière boues avec une exploitation du four externalisée.

• Respect du planning de remontée en charge des digesteurs.

• Continuité de la mission de service public.

• Arrêt station.

Points sensibles

• Fragilité des performances épuratoires par temps de pluie.

• Pannes matériels curatives nombreuses (floculateur et ponts des décanteurs RPS.

• Vannes ecretages, vanne d'isolement biofor C1 et de régulation biofor C2).

• Fragilité du four d'incinération avec des problèmes de casses sur le circuit d'eau surchauffée et du traitement des fumées.

• Disponibilités des filières de compostage avec la surcharge des filières en région Rhône alpes.

• Renouvellement des surpresseurs du BIOFOR C1.

• Une dégradation marquée des biofiltres les plus anciens (joints de dalle, réseau oxazur, buselure, perte de biolite dans la bâche eaux sales...) avec un programme de renouvellement entretien échelonné qui débutera mi 2026.

• Fort absentéisme dans le personnel d'exploitation et de maintenance.

• Difficulté dans le logiciel d'autosurveillance sur l'intégration des nouvelles règles de conformité.

• Sécurité informatique du site suite à 2 études de sécurisation, renouvellemnt de l'infrastructure informatique qui débutera avril 2026.

• Sécurité du site en cas d'intrusion avec la mise en service de la protection des batiments en mai 2026.

Dysfonctionnements

Diverses pannes ont eu lieu en 2025 ayant entraînées des difficultés de fonctionnement et ponctuellement altéré la qualité du rejet :

• pannes des décanteurs lamellaires notamment sur les garnitures mécanique des floculateurs,

• pannes à plusieurs reprises sur les vannes de régulations des unités de décantation (écrêtage), biofor C1 et biofor C2. Le vieillissant des installations et le système mécanique n'est plus adapté. Une étude a été faite en 2025 en vue d'une réalisation en 2026.

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT

Les principales opérations de gros entretien et de renouvellement réalisées en 2025 sur Aquapole sont les suivantes :

Opérations général

• MAJ du fichier réglementaire des données auto surveillance avec les recalcules des débits A2, A3, A4 et A5 réglementaire par rapport au débit de référence.
• Finalisation de la sécurisation des accès au site (portail, contrôle d'accès, alarme intrusion intérieure...).
• Finalisation des travaux pour la récupération des eaux d'incendie.
• Consultation entreprises pour le projet d'extension d'AQUAPOLE en temps de pluie et accueil des matières de vidange.
• Consultation entreprises pour la mise à jour licence et sécurisation réseau interne informatique Aquapole
Arrêt usine 30 septembre 4h00 au 1er octobre 20h00 pour préparer l'arrêt de juin/juillet 2026 en réalisant des curages préventifs sur la future zone de raccordement temps de pluie, assurer l'entretien des cellules et transformateur haute tension et des vis de relevage et réaliser une inspection ciblée en prévision de travaux qui seront réalisé en juin/juillet 2026 (batardeau entre vis, vannes isolement Bio C1 et Bio C2).
• Consultation entreprises pour la rénovation des cellules BIOFOR C1, C2 et filtre B1 NIT.
• Réalisation de l'inventaire magasin (dernier fait en 2014).
• Projet de migration GMAO.
• Mise en place du contrôle d'accès sur tous les locaux. déclarés à risques (locaux électriques, salle serveurs, local vis de relèvement et zone four.
• Passage de détecteurs 4 gaz aux détecteurs 5 gaz (NH3).
• Création d'une rampe d'acces au magasin ancien local transfo.
• Création d'une rampe d'acces au local réactifs prétraitement.
• Création d'une aire de dépotage pour petits camions, afin de limiter les interventions sur les pompes du PTE pieds de vis.
• Installation d'un garde-corps sur toit du laboratoire pour sécuriser intervention sur extracteurs.

Prétraitement

• Renouvellement de l'ensemble des aéroflotateurs et cablages.
• Vidange et nettoyage amont/aval des 3 dégrilleurs grossiers.
• Vidange et nettoyage amont/aval des 2 dégrilleurs fins.
• Vidange et nettoyage en quasi-totalité du canal d'écrêtage (by-pass décantation primaire).
• Vidange et nettoyage des classificateurs à sables.
Plusieurs casses matérielles.
• Vidange et nettoyage de la goulotte de récupération des graisses en aval des dessableurs (Beaucoup de déchets).
• Inspection des vis de relevage n°1 et 3. Remplacement du palier bas de la vis 3 à prévoir.
• Prise de côte pour remplacement des batardeaux entre fil aval vis de relevage.
• Dépose du dernier clapet vis de relevage n°2
• Réfection du dégrilleur fin N°2.
• Echange du coffret sectionneur inverseur sur la vis N°3.
• Vidange et nettoyage poste toutes eaux pieds de vis.
• Vidange et nettoyage du dessableur 1.
• Sécurisation vanne écrêtage entrée RPS par mise en place de barreaudage anti-chutes.
• Refection trappe arrière dégrilleur fins (préleveur).
• Installation d'une main courante dans l'escalier entre compacteur dégrilleur fin et gallerie RPS.

Décantation primaire

• Changement des modules lamellaires sur le RPS n°8.
• Réfection des bandes de roulement sur 5 RPS.
• Echange de toutes les roulettes des couvertures RPS.
• Réfection de la canalisation boues fraiches sortie galerie.
• Réfection des pales floculateur 4 en version vissé.
• Nettoyage complet du canal d'alimentation et bâche de coagulation de 4 files RPS.
• Nettoyage complet de 11 floculateurs.
• Vidange complet de la bâche boues fraîches et u poste de relevage boues fraîches.
• Sécurisation rejet isère sortie RPS par mise en place de barrières fixes.
• Refection trappe galerie RPS 14.
• Changement de 3 passerelles RPS (décanteurs 6/8 ; 9/11 et 10/12).

Biofors C1

• Fiabilisation du poste toutes eaux avec mise en service de 2 nouvelles pompes.
• Changement des dernières vannes /actionneurs non renouvelés en 2024.
• Consultation entreprises pour changer la te technologie du système de pilotage de la vanne d'isolement (mise en place de crémaillère plutôt qu'un vérin).
• Réparation de la vanne d''isolement C1.
• Nettoyage complet de l'Actidyn.
• Securisation des caillebotis au dessu du canal alimentation Bio C1.
• Mise en place ligne de vie au-dessus du canal d'alimentation.

Biofors C2

• Inspection sous plancher des 8 cellules.
• Consultation entreprises pour changer la te technologie du système de pilotage de la vanne d'isolement (mise en place de crémaillère plutôt qu'un vérin).
Réparation infructueuse vanne alimentation C2.
• Inspection de la bâche eaux sales pour prise de côte pour
• refaire les batardeaux.

- Vidange et nettoyage des ouvrages du Densadeg.
- Changement des lamelles du densadeg.
- Echange des vannes + clapets (DN800) sortie pompes PR2.
- Nettoyage complet de la bâche eaux sales (compartiment pompes).
- Nettoyage complet du Densadeg.
- Remplacement moteur et paliers ventilateur desodo (61CV002).
- Sécurisation rejet bio C2 par mise en place de barrières fixes.
- Amélioration accès au préleveur Bio C2 par création d'une dalle béton.
- Remplacement des lignes de vie au niveau du PR 2.

Biofors N

- Nettoyage des tranquillisateurs et des parois des 11 filtres.
- Poursuite du déploiement du plan de sobriété énergétique avec mise en place d'une régulation en intégrant des mesures en continu entrée-sortie azote.
- Consultation entreprises pour projet d'intelligence artificielle pour optimiser l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Traitement des boues

- Réfection des jupes d'évacuation des 3 centrifugeuses épaississement.
- Refection trappes poste exhaure bache à boues digérées et épaississeur.

Digestion

- Redémarrage des 2 digesteurs (capa nominale mai 2025).
- Fiabilisation du stock pièces pour le défilasseur.
- Remise en état des robinets a flotteurs dans les pots de purge.
- Finalisation des entrées et sortie des pompes à vide des compresseurs biogaz.
- Délimitation visuelle de la zone torchères.

Incinération des boues et traitement des fumées

- Attribution du marché de prestation d'incinération des boues.
- Nombreuses fuites sur l'échangeur de refroidissement des fumées. Achat d'un neuf prévue pour septembre 2026.
- Dysfonctionnement du four d'incinération juin/juillet 2025 (nombreux jours de non-conformité). Mise en place de la filière de secours de compostage (404 Tonnes de matières sèches)

LE PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS EN 2025

Opérations générales

• Finalisation de la sécurisation des accès au site (portail, contrôle d'accès, alarme intrusion intérieure,...).
• Finalisation du changement d'outil informatique de gestion de la maintenance (GMAO)
• Début des travaux des nouveaux ouvrages pour l'accueil des Matières Extérieures et du traitement des eaux de temps de pluie
• Mise à jour licence et sécurisation réseau interne informatique Aquapole.
• Sécurité : poursuite mise en sécurité risque chute de hauteur + nouvel exercice simulation crise avec SDIS.
• Objectif de diminution générale de la consommation énergétique du site par l'améliroration de la régulation et le renouvellement d'équipement plus performant, notamment avec un nouvel outil IA de pilotage partiel des installations.
• Arrêt technique de la station du 15 au 25 juin pour préparer le raccordement des nouveaux ouvrages

Prétraitement

• Entretien et nettoyage des gaines de ventilation.
• Cablages et passerelle pour manipulation des aéroflots des dessableurs
• Entretien (nettoyage) des gaines de ventilation des prétraitements

Décantation primaire

• Mise en place d'une mesure de turbidité amont / aval + sonde ammonium (rejet écrêtage).
• Lancement marché renouvellement armoire électrique traitement.

Biofors C1

• Remplacement de surpresseurs (3 machines) avec intégration de variateurs (économie d'énergie) et création d'un surpresseur stock.
• Vidange matériaux pour remise en état (joint de dalle, réseu oxazur, buselure) filtre n°3.
• Maintenance dégrilleur stepscreen

Biofors C2

• Changement de vannes d'alimentation et d'eaux de lavage sur certains filtres.
• Vidange matériaux pour remise en état (joint de dalle, réseu oxazur, buselure) filtre F.
• Changement réseau injection PAX.

Biofors N

• Réparation et remise en service filtre B1 y compris vidange matériau.
• Déploiement du plan de sobriété énergétique en lien avec déploiement outil IA

Digestion :

• Mise à jour du DRPCE.
• Fiabilisation du défilasseur (stock pièces).

Déshydratation

• Fiabilisation de l'atelier (stock pièces, convoyages des boues,..).
• Contrat entretien des centrifugeuses (déshydratation et épaississement).
• Etude ventilation local épaississeur et déshydratation.

Incinération :

• Renouvellement des analyseurs des rejets atmosphériques (fumées) pour mise en conformité réglementaire
• Arrêt technique de l'incinérateur pour maintenence pendant 2 mois et gestion des boues en compostage
• Renouvellement des automates (obsolètes)
• Renouvellement du premier étage de l'échangeur-récupérateur
• Renouvellement du refroidisseur aérotherme

LES INDICATEURS TECHNIQUES DU SPANC

LE NOMBRE D'HABITATIONS DESSERVIES

Au 31 décembre 2025, le nombre d'installations sur le territoire métropolitain est estimé à 4 400 installations se répartissant de la façon suivante : Claix (105), Corenc (23), Domene (7), Echirolles (6), Eybens (13), Fontaine (21), Le Fontanil-Cornillon (10), Gières (23), Grenoble (3), Le Gua (327), Meylan (12), Miribel Lanchatre (15), Murianette (64), Noyarey (165), Poisat (17), Le Pont de Claix (0), St Egrève (10), St Martin D'Hères (13), St Martin le Vinoux (167), St Paul de Varces (440), Sassenage (13), Seyssinet Pariset (103), Seyssins (66), La Tronche (25), Varces Allières et Risset (230), Venon (74), Veurey Voroize (27), Vif (472), le Sappey en Chartreuse (67), Mont-St-Martin (45), Proveysieux (224), Quaix en Chartreuse (275), Sarcenas (105), Notre Dame de Commiers (19), Saint Barthélémy de Séchilienne (119), Séchilienne (254), Bresson (13), Brié Angonnes (322), Champ sur Drac (10), Champagnier (16), Jarrie (41), Herbeys (238), Montchaboud (5), Notre Dame de Mésage (47), Saint Georges de Commiers (19), Saint Pierre de Mésage (3), Vaulnaveys le haut (81), Vaulnaveys le bas (43), Vizille (190) et Herbeys (238).

LE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF

La procédure pour le dépôt de permis de construire pour des projets nécessitant la mise en place ou la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif est encadrée depuis le 1er mars 2012 par le décret n° 2012-274 du 28-02-2012 relatif à des aménagements du Code de l'Urbanisme modifiant le contenu des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Avant le dépôt de l'autorisation d'urbanisme, le pétitionnaire doit solliciter le SPANC de la régie assainissement en complétant le formulaire « DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » disponible en mairie ou sur le site internet de la Métropole. Ce formulaire doit être retourné, accompagné des pièces demandées.

Après instruction du dossier, le SPANC transmet au pétitionnaire une attestation de conformité qui doit être jointe au dossier d'urbanisme. En 2025, au niveau de la Métropole :

- 58 attestations de conformité de projets ANC ont été réalisées par le SPANC sur le territoire métropolitain.
- 16 chantiers d'installations d'assainissement non collectif neuves réalisées ont été suivis à la suite d'un permis de construire.
- 41 chantiers de réhabilitation d'assainissement non collectif ont été suivis. 14 ont fait l'objet d'une aide à la réhabilitation du Département conformément à la délibération métropolitaine du 24 septembre 2021.

LE TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif. Il correspond au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

En 2025 : sur 319 installations contrôlées : 130 dispositifs étaient conformes soit 41%.

Ainsi, sur les 4296 contrôles effectués depuis la mise en œuvre du SPANC, le taux global de conformité des installations est de l'ordre de 39 %.

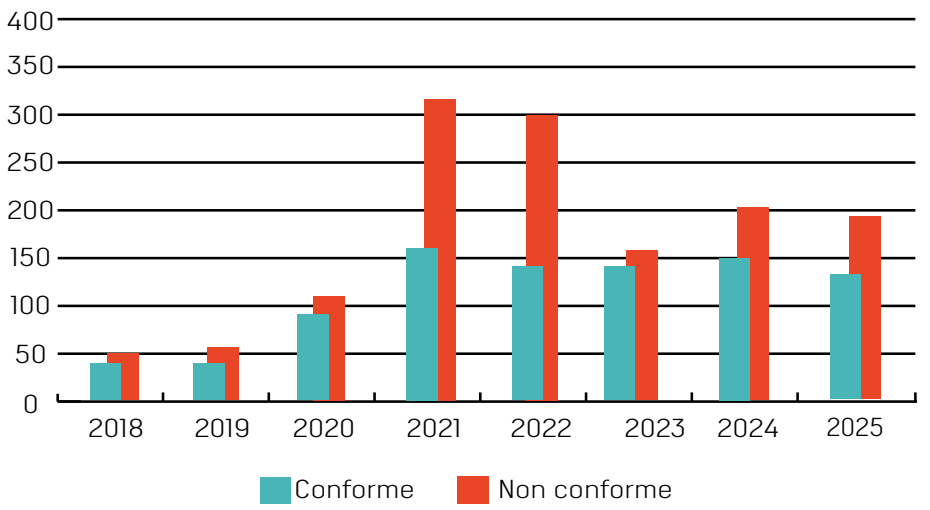

L'augmentation de la proportion d'installations conformes au cours des dernières années est due au fait qu'une part de plus en plus importante des contrôles portent sur des installations neuves ou réhabilitées. L'obligation de mise en conformité suite à vente et les possibilités nouvelles de subventions pour réalisation de travaux permettent en effet d'augmenter le nombre d'installations réhabilitées.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

LE BILAN DES OPÉRATIONS 2025

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

			Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branche-ments	
Commune	Intitulé opération	Description travaux	E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
ST MARTIN D'HERES	branchement rue Emile Zola	reprise d'un branchement UN sur la rue Emile Zola	7						1	
ST MARTIN D'HERES	rue Beethoven	renouvellement de la conduite AEP (200ml en 150 et 100mm et 8 branchements), création d'une antenne EP et renouvellement de 7 branchements EU			200				7	4
ST MARTIN D'HERES	rue George Sand (partie sud)	renouvellement de la conduite AEP (285ml en 150mm, 8 branchements) et renouvellement de 8 branchements assainissement							8	
LA TRONCHE	passage Ricoud	Création branchement EU de l'Immeuble Le Century	55			1				
ECHIROLLES	commanderie phase 2 - rue Henri Wallon et rue Guillaume Apollinaire	Renouvellement des réseaux AEP, EU, EP, création de puits d'infiltration + mise en conformité des branchements	814		239	1			34	10
ST MARTIN LE VINOUX	chemin du Gargotier	Création d'une antenne AEP pour desserte de la future ZAC des Sagnes + renouvellement du réseau EU	56						3	
GIERES	Rue de la Condamine	Renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur la rue de la Condamine, avec présence d'amiante et de terres polluées sur site. Reprise de branchements et de tronçons en prévision d'un chemisage. Reprise de branchements pour la distribution d'eau potable, mise au norme d'un poteau incendie et ajout de vannes de sectorisation.	320		85				13	7
GRENOBLE	rue du Drac entre Boucher de Perthes et Nicolas Chorrier	Renouvellement de l'AEP + renouvellement des branchements EU avant chemisage		45					8	1

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

Commune	Intitulé opération	Description travaux	Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branchements	
			E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
ECHIROLLES	rue 19 mars 1962 - Viscose lot1	Renouvellement des réseaux et des branchements eau potable et assainissement avec mise en place d'un piege à cailloux, en coordination avec les aménagements du Rondeau	91		69	1			5	6
GRENOBLE	Rue d'Arsonval	renouvellement des branchements d'eaux usées et eaux pluiales		10				1	4	3
JARRIE	chemin du Prieuré	Renouvellement réseau EP obstrué + réparations ponctuelles EU avant chemisage (15ml d'AEP + 7 brchts AEP/ DECI apparaissent sur plan de récolement car BC des exploitants à part, en cours de chantier)	39		370				5	10
GRENOBLE	rue du Drac entre Cours Berriat et rue Boucher de Perthes	renouvellement/mise en conformité de 57 branchements							42	15
ST MARTIN D'HERES	rue Victor Hugo	renouvellement des réseaux et des branchements eau potable et assainissement	200						20	8
ST MARTIN D'HERES	rue Chopin	renouvellement des branchements d'eaux usées et d'eau potable	35						6	
ST GEORGES ET ND COMMIERS - VIF	Sécurisation AEP des commiers - Tr 3-5 - Montée du moulin	Création de conduites d'adduction fonte D 150 / 125 et 100 mm sur 950 et renouvellement Distribution AEP D 150 mm sur 475 ml + mise en conformité de 8 branchements et renouvellement 1 PEI Mutualisation avec conduite AEP privée PEHD 50 mm sur 500 ml environ.	200		30					
ST PIERRE DE MESAGE	route du Connex Amont	Renouvellement du réseau d'eau potable et d'une partie du réseau d'eaux usées. Restructuration d'une partie du réseau d'eaux usées et du réseau d'eaux pluviales.	180						6	8
GRENOBLE	rue Belin	renouvellemen/mise en conformité de 14 branchements							7	7

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

			Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branche-ments	
Commune	Intitulé opération	Description travaux	E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
GRENOBLE	Rond-point pierre et Marie Curie,pose d'une conduite d'eaux usées	Devoiement d'une conduite d'eaux usées DN 400mm qui passe dans l'IMT		120		3				
GRENOBLE	Rue helbronner , renouvellement de la conduite d'eau potable ainsi que la reprise des bran-chements	renouvellement du réseau d'eau potable par Pose Fonte Ø350 - L = 18 ml (place pour place) et Tubage d'une conduite en PEHD Ø400 dans l'ancienne Fonte Ø 500 - L= 207 ml		10						
Fontaine	Avenue du Ver-cors Est et rues adjacentes	Mise en séparatif , decon-nexion EP et renouvellement AEP avant travaux de voirie	610		320				45	53
GRENOBLE	rue Mirabeau	Renouvellemen/mise en conformité de 5 branchements							3	2
GRENOBLE	rue Rose Garret et rue Mozart	renouvellement d'un conduite unitaire sur 94 ml et renouvel-lemen/mise en conformité de 54 branchements							27	27
VIZILLE	Rue du Général de Gaulle (entre la route d'Uriage et la rue Carnot)	Réhabilitation par l'intérieur par chemisage du collecteur d'eaux usées (unitaire) Ø 1000	240							
GRENOBLE	rue des Tournelles	renouvellement/mise en conformité de 18 branche-ments							9	9
Eybens	Supresseur AEP du Sabot - allée des Arcelles - chemin du sabot	Création d'une station de sur-pression AEP sur l'adduction du réservoir du sabot			45			1		1
Corenc	Avenue Louis Bonnet Eymard - renouvellement des conduites d'eau potable, d'assai-nissement et d'eau pluviale.	Dans le cadre de la decon-nexion de ruisseaux sur le réseaux des coommunes de Corenc, le SDASS prévoyait la mise en séparatif des réseaux d'eau pluviale et usée. En phase étude, la prospection montre que le réseau d'eau potable était très vétuste et avait subit des casses récente. Il a été décidé de renouveller et renforcer la conduite.	120		60				1	1

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

			Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branche-ments	
Commune	Intitulé opération	Description travaux	E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
VIZILLE	Rue du Général de Gaulle (entre la route d'Uriage et la rue Carnot)	Mise en séparatif du réseau d'assainisement par la création d'un collecteur et de branchements d'eaux pluviales, le renouvellement des branchements d'eaux usées, le renouvelement de la conduite et des branchements d'eau potable.	60		243	1			49	77
CLAIX	rue Fantin Latour	renouvellement du collecteur d'assainissement Ø200mm PP sur 231ml et mise en conformité de l'ensemble des branchements du réseau d'assainissement	231						11	
VEUREY-VOROIZE	RD 1532 av de Valence	Déviation conduite AEP et EU pour réstructuration d'un pont par le service Ouvrages d'art	30							
MEYLAN	Renouvellement du réseau d'assainissement d'eaux usées par technique sans tranchée (Chemisage) sur le Chem. des Seterees du Dessous, Meylan - RMEY22002	Renouvellement du réseau d'eau usée en amiante : 60 ml en chemisage avec l'entreprise OREA.	60							
GRENOBLE	rue Augustin Blanc	renouvellemen/mise en conformité de 7 branchements							4	3
Fontaine	Rue du Vercors chemisage lot1	Réhabilitation réseau EU et EP en coordination avec opération structurante de voirie (Chrono vélo)	455		170					
Fontaine	Rue du Vercors chemisage lot2	Réhabilitation réseau EP en coordination avec opération structurante de voirie (Chrono vélo)			573					
ECHIROLLES	Contre allée du cours J Jaures - St-MaclouP2	Renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et pluvial	112		95					
CORENC	Avenue du Saint Eynard (Entre le croisement Vercors/ St Eynard et Grésivaudan/St Eynard)	Renouvellement et renforcement du réseau de distribution d'eau potable et mise en séparatif (réutilisation du réseau unitaire pour le réseau EP)	110						3	3

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

			Linéaire assainissement en m			Ouvrages			Branche-ments	
Commune	Intitulé opération	Description travaux	E.U.	UN	E.P.	E.U.	UN	E.P.	E.U.	E.P.
ST PIERRE DE MESAGE	Renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et des poteaux incendies. Restructuration du réseau d'assainissement. Mise en conformité des branchements rue des Durands à Saint Pierre de Mésage.	Renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable. Renouvellement et mise en conformité des branchements. Renouvellement et déplacements de 2 poteaux incendie. Suppression d'un poteau incendie. Création d'un collecteur d'eaux usées sur la partie Sud de la rue pour restructurer le réseau avec passage en servitude sur une parcelle privée. Renouvellement du réseaux d'eaux usées sur la partie Nord de la rue. Renouvellement et mise en conformité des branchements. Création d'un collecteur d'eaux pluviales et d'un puits d'infiltration sur la partie Nord de la rue pour la déconnection de deux grilles d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées.	230		70			1	8	3
GIERES	Travaux Sonnant - Combe de Gières (lot 2) le 12/12/2025 = date de mise en service le 24/02/2026 : date de transmission du plan de récolement	Dans la cadre des travaux de raccordement de la STEP du Sonnant au réseau d'assainissement GAM, pose de 3km de réseau EU (en DN200 puis DN250) dans la combe de Gières avec reprise des branchements sur l'EU. L'UN existant deviendra à terme un EP. Reprise d'une portion d'AEP (distribution) suite aux travaux sur le réservoir du Murier. Reprise des branchements AEP non conformes.	3017						35	

BUDGET 2025

AEP	EU	EP	TOTAL
11 400 000 €	16 300 000 €	5 000 000 €	32 700 000 €

Assainissement	Km (RPQS 2024)	Km (RPQS 2025)
EU	947	952
UNI	338	336
EP	810	811
Somme	2095	2100

LE PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS POUR 2026

Commune	Nom de rue - lieu opération
BRIE ET ANGONNES	Zonage assainissement - création réseau eaux usées secteurs Pierre Grosse et le Coin
CLAIX	Renouvellement et restructuration assainissement Allée du Grand Cheval
CORENC	Déconnexions 3 ruisseaux des collecteurs assainissement et restructuration eau potable - Secteur Avenue EYGALA / Av des Ayguinards / Belledonne / Av Grésivaudan / Av St Eynard
CORENC	CHE DU PIERRACHE et chemin de rochasson - suppresion de rejet assainissement au milieu naturel (notamment cizerain)
CORENC	Suppression dessableur Avenue Grésivaudan-Ayguinard
DOMENE	Déconnexion eaux pluviales de la RD523 du réseau eaux usées de la Rue Angelo Brunato et renouvellement réseaux et branchements
ECHIROLLES	Renouvellement réseaux eau potable et assainissement rue STALINGRAD
ECHIROLLES	Réhabilitation réseau assainissement Rue d'Auvergne
ECHIROLLES	Renouvellement réseaux assainissement Rue Touraine
ECHIROLLES	Renouvellement réseaux humides Cours Jean JAURES entre le n°9 et ténement Saint Maclou.
EYBENS	Restructuration assainissement Rue Lecorbusier
FONTAINE	Mise séparatif rue Maurice Ravel
GIERES	Suppression Station épuration du Sonnant de St Martin d'Uriage raccordement sur réseau assainissement Aquapole - LOT 2 part CCLG
GIERES	Suppression Station épuration du Sonnant de St Martin d'Uriage raccordement sur réseau assainissement Aquapole - LOT 2 part GAM
GRENOBLE	Rue Diderot Sud - restructuration collecteur et renouvellement
GRENOBLE	Renouvellement réseaux eau et assainissement Quartier Chorier - Berriat (phase 4 - réhab) : Papin - Drac - Dormoy (en partie) - Blanc - Drevet - Garret - Belin - Perthes - Mirabeau - Mozart - Tournelles (en partie)
GRENOBLE	Réhabilitation collecteur assainissement Rhin et Danube et Anatole France
GRENOBLE	Rue Lieutenant Chabal - renouvellement réseaux eau potable et assainissement
GRENOBLE	Rue des Dauphins phase 2 : renouvellement des branchements
GRENOBLE	Rue villard de lans : remplacement de vanne et renouvellement assainissement
GRENOBLE	Projet Aménagement place de Metz
GRENOBLE	réhabilitation collecteur assainissement Rues Desaix , Cdt Gilot et Colonel Dumont
GRENOBLE	Rehabilitation collecteur assainissement rue René Lesage
GRENOBLE	Réhabilitation sans tranchée réseau assainissement rue Champs Elysées

JARRIE	Rue Jean Moulin - Renouvellement du réseau d'eaux usées
JARRIE	Réhabilitation réseau assainissement Chemin du Prieuré
LA TRONCHE	Renouvellement complet poste refoulement (création) quai Charpenay suite difficultés exploitation
LA TRONCHE	Réhabilitation sans tranchée collecteur assainissement Boulevard Chantourne
ST MARTIN D'HERES	Renouvellement/restructuration/deconnexion réseaux eau et assainissement secteurs Mogne -Sand - Cachin - V. Hugo : phase 3 Réhabilitation sans tranchée des collecteurs assainissement
ST MARTIN D'HERES	Renouvellement/restructuration/deconnexion réseaux eau et assainissement secteurs Mogne -Sand - Cachin - V. Hugo : Déconnexion / réduction Eaux Claires - phase 1 travaux en tranchées - période 2025-2026
ST MARTIN LE VINOUX	Extension réseau assainissement au 635 route de Clémencières (chemin des Fauvettes)
ST PIERRE DE MESAGE	Restructuration réseaux assainissement Rue du ruisselet et allée des rosiers
VAULNAVEYS LE HAUT	Chemin de la Faurie : renouvellement eau potable et déconnexion Eaux claires parasites
VIF	Préservation de la ressource en eau (rochefort) : Mise séparatif secteur Puits Buffet et renouvellement eau potable

TARIFICATION, FACTURATION ET GESTION FINANCIÈRE DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT

BILAN DES MARCHÉS PUBLICS (périmètre département de l'eau)

Passation des marchés

Constat d'une augmentation du nombre de consultations lancées et des procédures associées

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre ACBC renouvelés	75	85	74	89	119
Nombre ACBC (lots) lancés	31	27	22	29	24
Nombre marchés (lots) lancés	58	64	67	93	91
Nombre avenants passés	21	18	35	43	64
Nombre de marchés soumis en CAO	35	54	63	75	42
Nombre d'avenants soumis en CAO	5	5	10	2	7
Nombre de protocoles transactionnels	2	2	8	2	1
Nombres de délibérations rédigées	13	9	15	7	2
Nombre de dossiers rapportés au Président	98	66	93	104	120

Evènement 2025 :

changement logiciel de délibération

changement des seuils de signature et dossiers soumis au CM (cf délib déc 2024) => moins de délibérations et plus de points rapportés à l'exécutif

Evènement 2026 :

Nouveaux seuils pour 2026 et 2027

Intégration obligatoirement d'un critère environnemental dans les consultations

COÛT DES REDEVANCES MÉTROPOLITAINES D'ASSAINISSEMENT 2025
Pour une consommation annuelle de 120 m³

Détail d'une facture d'eau d'un usager résidant dans une commune adhérant à la Métropole, pour une période de consommation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.

(Cette présentation est conforme à la circulaire du 14 décembre 1998).

N° compteur	Nouvel index	Ancien index	Ancien index

	Qté	Prix unitaire HT	Montant HT Consommation	Montant HT Abt et autres	Sous totaux HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC

Distribution de l'eau

(cf rapport communal sur le prix et la qualité du service d'eau correspondant)

Collecte et traitement des eaux usées

Redevances communautaires :

	Qté m³	Prix unitaire € HT/m³	Montant € HT Consommation	Montant € HT Abt et autres	Sous totaux € HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
Redevance Métro du 01/01/2023 au 31/12/2023	120	1,2272	147,26			10,00%	161,99
Part fixe semestrielle		2 x 3,50			7,00	10,00%	7,70

Sous-total redevances communautaires	169,69

Organismes publics :

Redevances Agence de l'Eau ou organismes d'Etat

Total Hors Taxe

Montant TVA : à 5,5% pour la fourniture de l'eau et à 10 % pour l'assainissement conformément à la loi de finances rectificative du 30 décembre 2013.

Total TTC

Net à payer

COÛT DES REDEVANCES MÉTROPOLITAINES D'ASSAINISSEMENT 2026
Pour une consommation annuelle de 120 m³

Détail d'une facture d'eau d'un usager résidant dans une commune adhérant à la Métropole, pour une période de consommation entre le entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

(Cette présentation est conforme à la circulaire du 14 décembre 1998).

N° compteur	Nouvel index	Ancien index	Ancien index

	Qté	Prix unitaire HT	Montant HT Consommation	Montant HT Abt et autres	Sous totaux HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC

Distribution de l'eau

(cf rapport communal sur le prix et la qualité du service d'eau correspondant)

Collecte et traitement des eaux usées

Redevances communautaires :

	Qté m³	Prix unitaire € HT/m³	Montant € HT Consommation	Montant € HT Abt et autres	Sous totaux € HT	Taux TVA	Montant TOTAL € TTC
Redevance Métro* du 01/01/2025 au 31/12/2025	120	1,2272	147,26			10,00%	161,99
Part fixe semestrielle		2 x 3,50			7,00	10,00%	7,70

Sous-total redevances communautaires	169,69

Organismes publics :

Redevances Agence de l'Eau
ou organismes d'Etat

Total Hors Taxe

Montant TVA : à 5,5% pour la fourniture de l'eau et à 10 % pour l'assainissement conformément à la loi de finances rectificative du 30 décembre 2013.

Total TTC

Net à payer

GESTION FINANCIERE : BALANCE ÉCONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	DEPENSES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025	% réalisé
011	Charges à caractère général	13 235 268,07	12 130 620,00	11 161 066,57	92,0%
012	Charges de personnel	10 261 055,05	11 365 724,00	11 080 670,90	97,5%
65	Autres charges de gestion courante	265 415,05	533 425,00	395 307,32	74,1%
66	Charges financières	1 056 606,35	1 350 000,00	862 983,56	63,9%
67	Charges exceptionnelles	323 040,36	496 600,00	211 241,31	42,5%
68	Dotations aux amortissements	0,00	90 152,00	90 152,00	100,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement		25 141 384,88	25 966 521,00	23 801 421,66	91,7%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	4 189 562,44	0,00	0,0%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	8 965 639,04	10 500 000,00	9 921 549,58	94,5%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		8 965 639,04	14 689 562,44	9 921 549,58	67,5%
Total dépenses de fonctionnement fonctionnement		34 107 023,92	40 656 083,44	33 722 971,24	82,9%

Chap	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025	% réalisé
013	Atténuation de charges	140 186,45	82 700,00	65 868,81	79,6%
70	Prestations de services	10 668 708,45	8 986 841,00	9 512 174,20	105,8%
74	Subventions d'exploitation	1 265 761,99	70 004,00	70 004,00	100,0%
75	Autre produits de gestion courante	26 130 325,71	26 555 000,00	26 360 041,23	99,3%
76	Produits financiers	146 766,97	110 000,00	84 251,71	76,6%
77	Produits exceptionnels	354 333,20	0,00	575 567,90	
78	Reprise sur provisions semi-budgétaires	8 177,00	0,00	0,00	
Total recettes réelles de fonctionnement		38 714 259,77	35 804 545,00	36 667 907,85	102,4%
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	2 051 538,44	0,00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 386 566,78	2 800 000,00	710 379,00	25,4%
Total recettes d'ordre de fonctionnement		1 386 566,78	4 851 538,44	710 379,00	14,6%
Total recettes de fonctionnement		40 100 826,55	40 656 083,44	37 378 286,85	91,9%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	RECETTES	CA 2024	BP + DM 2025	CA 2025	% réalisé
16	Emprunts et dettes assimilées	2 902 344,86	3 250 000,00	3 237 579,31	99,6%
20	Immobilisations incorporelles	539 523,80	703 640,00	314 699,15	44,7%
21	Immobilisations corporelles	1 404 338,41	2 488 000,00	1 667 145,96	67,0%
23	Immobilisations en cours	15 381 786,52	15 814 270,00	11 646 374,16	73,6%
458101	Op sous mandat Dépenses STEP SMU	778 452,14	2 500 000,00	1 842 188,64	73,7%
458102	Op sous mandat Dépenses Réhab. ANC	47 102,00	50 000,00	25 010,00	50,0%
458201	Op sous mandat Dépenses STEP SMU	0,00	200 000,00	164 744,44	82,4%
Total dépenses réelles d'investissement		21 053 547,73	25 005 910,00	18 897 741,66	75,6%
166 + 16449	Opérations de trésorerie	2 730 000,00	19 000 000,00	4 733 333,35	14,4%
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	12 433 533,34	0,00	0,0%
Total dépenses mixtes d'investissement		2 730 000,00	31 433 533,34	4 733 333,35	15,1%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 386 566,78	2 800 000,00	710 379,00	25,4%
041	Opérations patrimoniales	1 840 643,73	13 554 000,00	911 630,74	39,5%
Total dépenses d'ordre d'investissement		3 227 210,51	16 354 000,00	1 622 009,74	9,9%
Total dépenses d'investissement		27 010 758,24	72 793 443,34	25 253 084,75	34,7%

Chap	RECETTES	CA 2023	BP + DM 2024	CA 2024	% réalisé
13	Subventions d'investissement	495 331,00	3 764 013,00	3 612 548,49	96,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	6 596 334,56	0,00	0,0%
23	Immobilisations en cours	79 379,51	0,00	397 173,00	
27	Autres immobilisations financières	5 454,55	6 000,00	5 454,55	90,9%
458201	Op sous mandat Dépenses STEP SMU	868 332,07	2 300 000,00	1 422 100,32	61,8%
458202	Op sous mandat Dépenses Réhab. ANC	46 445,00	50 000,00	16 464,00	32,9%
458101	Op sous mandat Dépenses STEP SMU	0,00	400 000,00	181 469,59	45,4%
Total dépenses réelles d'investissement		1 494 942,13	13 116 347,56	5 635 209,95	43,0%
1068	Dotations, fonds divers et réserves	8 599 792,42	12 433 533,34	12 433 533,34	100,0%
166 + 16449 + 16451	Opérations neutres de trésorerie	2 276 000,00	19 000 000,00	4 279 333,35	22,5%
Total dépenses mixtes d'investissement		10 875 792,42	31 433 533,34	16 712 866,69	53,2%
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	4 189 562,44	0,00	0,0%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	8 965 639,04	10 500 000,00	9 921 549,58	94,5%
041	Opérations patrimoniales	1 840 643,73	13 554 000,00	911 630,74	6,7%
Total dépenses d'ordre d'investissement		10 806 282,77	28 243 562,44	10 833 180,32	38,4%
Total dépenses d'investissement		23 177 017,32	72 793 443,34	33 181 256,96	45,6%

FACTURE TYPE 2025

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 106031902 DU 26 novembre 2025

CONTRAT 0621356

Facture émise par

Eaux Grenoble Alpes

Société Publique Locale, opérateur pour le compte de Grenoble Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur : eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

SPECIMEN

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Production et distribution de l'eau potable	182,81 €
Collecte et traitement des eaux usées	169,69 €
Organismes publics	57,03 €
Total	409,53 €

Votre consommation
Pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — 120 M³

MONTANT NET A PAYER 409,53 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € actualisée chaque année. Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0,00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR80ZZZ455343
RUM : TIP0015810000000062135601060319O2

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 409,53 €

Date, lieu et signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 5800000000621356010603190293O151 40953

FACTURE N° 106031902 DU 26 novembre 2024 CONTRAT 0621356

DÉTAIL DE VOTRE CONSOMMATION	N° compteur	Diamètre (mm)	Période de consommation	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation

Volume à facturer 120 M³

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Période de consommation	Qté	Prix unitaire HT €	Montant HT €	TVA %	Montant TTC €
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE						
Part fixe - Métropole	du 01/01/25 au 31/12/25	2	15,5000	31,00	5,50	32,71
Consommation - Métropole	du 01/01/25 au 31/12/25	120	1,1267	135,20	5,50	142,64
Prélèvement ressource eau - Agence de l'eau	du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,0589	7,07	5,50	7,46
			SOUS-TOTAL	**173,27**		**182,81**
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES						
Part fixe - Métropole	du 01/01/25 au 31/12/25	2	3,5000	7,00	10,00	7,70
Conso. assainissement collectif - Métropole	du 01/01/25 au 31/12/25	120	1,2272	147,26	10,00	161,99
			SOUS-TOTAL	**154,26**		**169,69**
ORGANISMES PUBLICS						
Lutte contre la pollution - Agence de l'eau	du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,0100	1,20	5,50	1,27
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau	du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,0100	1,20	10,00	1,32
Lutte contre la pollution - Agence de l'eau	du 01/01/25 au 31/12/25	120	0,4300	51,60	5,50	54,44
			SOUS-TOTAL	**54,00**		**57,03**

TOTAL GÉNÉRAL HORS TAXES	381,53 €
MONTANT TVA 5,50 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS	12,45 €
MONTANT TVA 10,00 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS	15,55 €
TOTAL GÉNÉRAL TTC	409,53 €
MONTANT NET A PAYER	**409,53 €**

SPL Eaux de Grenoble Alpes - 50 rue Jean Vaujany CS 22433, 38034 Grenoble Cedex 2 - SIRET 79934418900078 - TVA n° FR34799344189 - APE 3600Z - IBAN FR7613825002000800805233944 - BIC

EXPLICATIONS

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE. Collectivité publique, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain. www.lametro.fr/ 3,rue Malakoff - 38031 Grenoble Cedex 1.

SPL EAUX DE GRENOBLE-ALPES. Société publique locale, opérateur de Grenoble-Alpes Métropole notamment pour la facturation.

PART(S) FIXE(S). Abonnement(s) et/ou location compteur et parts fixes facturés au semestre.

EAU POTABLE. Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

EAUX USÉES. Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement dans la station d'épuration.

REDEVANCE PRÉLÈVEMENT. Redevance collectée par l'Agence de l'eau Rhône-Alpes-Méditerranée-Corse (RMC), établissement public d'État, qui aide fi nancièrement les communes à s'équiper d'ouvrages pour préserver les ressources et qui subventionne les travaux d'alimentation en eau potable des communes rurales.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET MODERNISATION DES RÉSEAUX. Redevances collectées par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) pour aider financièrement les communes à lutter contre la pollution.

MÉDIATION DE L'EAU Elle a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement. Médiation de l'eau - BP40 463 - 75366 Paris cedex 08 - www.mediation-eau.fr/ Attention : Avant de saisir la médiation, vous devez avoir épuisé les recours internes proposés par votre distributeur.

VOIES DE RECOURS. Vous pouvez contester la somme mention- née dans la présente facture en saisissant directement le Tribunal d'instance (montant inférieur ou égal à 10 000€) et le Tribunal de grande instance (au-delà de 10 000€).

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Mensualisation ou prélèvement simple. *Demandez-nous un mandat SEPA.*
- Carte Bancaire en ligne sur eau.grenoblealpesmetropole.fr
- TIP (au dos) à dater et signer et à nous retourner. *accompagné d'un RIB la première fois.*
- Chèque *libellé à Eaux de Grenoble Alpes*
- Virement (BIC) CEPAFRPP382 / (IBAN) FR7613825002000800805233944. Veuillez mentionner "contrat 0621356" dans le libellé de votre virement.

FACTURE TYPE 2026

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° **106658510** DU **2 février 2026**

CONTRAT **0621356**

Facture émise par

Eaux Grenoble Alpes

Société Publique Locale, opérateur pour le compte de Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur : eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

Production et distribution de l'eau potable	175,35 €
Collecte et traitement des eaux usées	169,69 €
Organismes publics	65,37 €
Total	410,41 €

Votre consommation
Pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026 — **120 M³**

MONTANT NET A PAYER — **410,41 €**

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11.71 € actualisée chaque année. Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC

Message(s)

Modalités de paiement à votre disposition au verso.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR80ZZZ455343
RUM : TIP00158100000000621356010665851O

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 410,41 €

Date, lieu et signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

TIP SEPA

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 3000000000621356010665851090315 1 41041

FACTURE N° 106658510 DU 2 février 2026 CONTRAT 0621356

DÉTAIL DE VOTRE CONSOMMATION	N° compteur	Diamètre (mm)	Période de consommation	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation

Volume à facturer 120 M³

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Période de consommation	Qté	Prix unitaire HT €	Montant HT €	TVA %	Montant TTC €
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE						
Part fixe - Métropole - diamètre 20-25	du 01/01/26 au 31/12/26	2	15,5000	31,00	5,50	32,71
Consommation - Métropole	du 01/01/26 au 31/12/26	120	1,1267	135,20	5,50	142,64
			SOUS-TOTAL	166,20		175,35
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES						
Part fixe - Métropole	du 01/01/26 au 31/12/26	2	3,5000	7,00	10,00	7,70
Conso. assainissement collectif - Métropole	du 01/01/26 au 31/12/26	120	1,2272	147,26	10,00	161,99
			SOUS-TOTAL	154,26		169,69
ORGANISMES PUBLICS						
Prélèvement ressource eau - Agence eau	du 01/01/26 au 31/12/26	120	0,0589	7,07	5,50	7,46
Consommation d'eau potable - Agence eau	du 01/01/26 au 31/12/26	120	0,3900	46,80	5,50	49,37
Performance réseaux eau potable - Agence eau	du 01/01/26 au 31/12/26	120	0,0330	3,96	5,50	4,18
Performance systèmes assainiss. - Agence eau	du 01/01/26 au 31/12/26	120	0,0330	3,96	10,00	4,36
			SOUS-TOTAL	61,79		65,37

TOTAL GÉNÉRAL HORS TAXES	382,25 €
MONTANT TVA 5,50 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS	12,33 €
MONTANT TVA 10,00 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS	15,83 €
TOTAL GÉNÉRAL TTC	410,41 €
MONTANT NET A PAYER	**410,41 €**

SPL Eaux de Grenoble Alpes - 50 rue Jean Vaujany CS 22433, 38034 Grenoble Cedex 2 - SIRET 79934418900078 - TVA n° FR24799344189 - APE 3600Z - IBAN FR7613825002000800805233944 - BIC

EXPLICATIONS

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE. Collectivité publique, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain. www.grenoblealpesmetropole.fr/eau
3, rue Malakoff - 38031 Grenoble cedex 1.

SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES. Société publique locale, opérateur de services pour le compte des collectivités publiques.

PART FIXE. Abonnement(s) et/ou location du compteur selon le diamètre. Elle est facturée indépendamment de toute consommation.

EAU POTABLE. Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

EAUX USÉES. Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement dans la station d'épuration.

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE (RMC). Les redevances perçues par cet établissement public de l'État financent des actions en faveur de la préservation des ressources en eau et de la biodiversité. Il s'agit des redevances consommation d'eau potable et prélèvement ressource eau ainsi que les contributions relatives aux performances des réseaux d'eau potable et systèmes d'assainissement collectif.

MÉDIATION DE L'EAU. Elle a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges entre le consommateur et le service public d'eau potable et d'assainissement. www.mediation-eau.fr/
Médiation de l'eau - BP40 463 - 75366 Paris cedex 08
Attention : Avant de saisir la médiation, vous devez avoir épuisé les recours internes proposés par votre distributeur.

VOIES DE RECOURS. Vous pouvez contester la somme mentionnée dans la présente facture en saisissant directement le Tribunal d'instance (montant inférieur ou égal à 10 000€) et le Tribunal de grande instance (au-delà de 10 000€).

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Mensualisation ou prélèvement simple. ***Demandez-nous un mandat SEPA.***
- Carte Bancaire en ligne sur eau.grenoblealpesmetropole.fr
- Chèque *libellé à* ***Eaux de Grenoble Alpes***
- Virement (BIC) CEPAFRPP382 / (IBAN) FR7613825002000800805233944. Veuillez mentionner "contrat 0621356" dans le libellé de votre virement.
- TIP (au dos) à dater et signer et à nous retourner. ***accompagné d'un RIB la première fois.***
- Espèces **sans frais** dans le réseau FDJ agréé Nirio (Bar-Tabac-Presse).

Téléchargez gratuitement l'app Nirio sur Google Play et App Store.

Scannez ce QR code avec l'app Nirio pour générer un QR code de paiement. Avec **votre pièce d'identité** et votre smartphone, rendez-vous dans le réseau FDJ agréé Nirio (liste disponible depuis l'app Nirio ou sur nirio.fr).

nirio

ODJ DES CONSEILS D'EXPLOITATION

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 22 JANVIER 2025	
Informations	• Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac pour la période 2025-2034 • Proposition de projets de recherche avec l'université de Grenoble Alpes sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau • Liste des conventions EDF • Bilan des contentieux, • Point sur l'appel à projets de solidarité internationale pour l'année 2023 et présentation d'un projet au Sénégal par l'association Tetraktys • Point audit de certification des régies eau potable et assainissement • Marché four Aquapole
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 12 MARS 2025	
Informations	• Retour Mission nappe • Bilan travaux 2024 et programmation 2025 des régies eau potable et assainissement • Avis au schéma d'Aménagement intégré du Drac au stade avant-projet • Point d'étape négociation annuelle obligatoire 2025 • Désignation d'un membre du conseil d'exploitation des régies eau potable et assainissement au sein du comité consultatif de la RNR • Mise en service d'une nouvelle gestion d'activités au sein du service Electromécanique et informatique technique (EIT)
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 MAI 2025	
Informations	• Présentation des grands travaux des régies eau potable et assainissement • Enquête satisfaction usagers • Enquête qualité et santé au travail (Malakoff) • Travaux d'exploitation Rochefort • Adaptation du traitement à Aquapole pour limiter les consommations électriques et notre impact Carbone
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 17 JUIN 2025	
Informations	• Enquête qualité et santé au travail (Malakoff) • Campagne de communication sur la qualité de l'eau • Bilan du dispositif de tarification sociale de l'eau
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 04 SEPTEMBRE 2025	
Informations	• Définition du cadre stratégique de suivi et d'intervention foncière dans les espaces agricoles, forestiers et naturels métropolitains et de sa convention d'assistance technique entre Grenoble-Alpes Métropole, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Auvergne-Rhône-Alpes (Safer) et l'Établissement Public Foncier Local (Epfl) du Dauphiné • Bilan des marchés publics sous forme d'accords-cadres à bon de commande • Budget vert : présentation de la méthode et détail de la classification des dépenses • Projet de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur)
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 9 OCTOBRE ET 27 NOVEMBRE	
Informations	• Plan d'actions pour l'amélioration de la performance des réseaux d'eau potable • Bilan cercle interservices de l'eau • Bilan des ressources en eau potable après la période estivale • SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) - Rapport annuel des représentants de Grenoble Alpes Métropole au Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 • Bilan des Schéma directeurs eau potable et assainissement • Devenir des réseaux eau, assainissement DECI du secteur Bastille à Grenoble • Campagne d'information sur les lingettes et actions en cours avec l'éco organisme CITEO • Point d'information domanialité • Lettre de l'eau année 2026 • Etat des lieux des réseaux en chlorure de vinyle monomère –réseaux GAM

ODJ DES COMITÉS DES USAGERS

CONSEIL D'EXPLOITATION DU 22 JANVIER 2025	
Informations	• Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac pour la période 2025-2034 • Proposition de projets de recherche avec l'université de Grenoble Alpes sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau • Bilan des contentieux, • Point sur l'appel à projets de solidarité internationale pour l'année 2023 et présentation d'un projet au Sénégal par l'association Tetraktys • Point audit de certification des régies eau potable et assainissement
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 12 MARS 2025	
Informations	• Bilan travaux 2024 et programmation 2025 des régies eau potable et assainissement • Avis sur le schéma d'Aménagement intégré du Drac au stade avant-projet • Mission nappe
Délibérations	• Budget primitif 2025 eau • Budget primitif 2025 assainissement
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 MAI	
Informations	• Présentation des grands travaux des régies eau potable et assainissement • Enquête satisfaction usagers • Enquête qualité et santé au travail (Malakoff) • Travaux d'exploitation Rochefort • Adaptation du traitement à Aquapole pour limiter les consommations électriques et notre impact Carbone • Budgets principal et budgets annexes : comptes administratifs 2024 et présentation du budget principal et des budgets annexes sous forme de « budget climat » • Budget annexe Régie Eau Potable - Affectation des résultats 2024 • Budget annexe Régie Assainissement - Affectation des résultats 2024 • Budget annexe Opérations d'aménagement – Affectation des résultats 2024
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 04 SEPTEMBRE 2025	
Informations	• Projet de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur)
Délibérations	• Appel à projets en matière de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : choix des lauréats 2025 • Engagement de Grenoble Alpes Métropole dans le diagnostic pour la mise en œuvre d'un PTGE (Projet de Territoire pour la gestion de l'eau) et modalités de participation financière • Budget annexe Régie Eau Potable - Décision modificative n°1 (Budget Supplémentaire), exercice 2025 • Budget annexe Régie Assainissement - Décision modificative n° 1 (Budget Supplémentaire), exercice 2025
CONSEIL D'EXPLOITATION DU 27 NOVEMBRE 2025	
Informations	• Bilan des Schéma directeurs eau potable et assainissement • Devenir des réseaux eau, assainissement DECI du secteur Bastille à Grenoble • Campagne d'information sur les lingettes et actions en cours avec l'éco organisme CITEO • Etat des lieux des réseaux en chlorure de vinyle monomère –réseaux GAM • Lettre de l'eau année 2026
Délibérations	• Tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif «assimilés domestiques» applicables à partir du 1er janvier 2026 • Tarifs de la Redevance Assainissement (AC) applicables à partir du 1er janvier 2026 • Tarifs de la Redevance d'Assainissement Non-Collectif (ANC) applicables à partir du 1er janvier 2026 • Tarifs des prestations assainissement pour le compte de tiers applicables à partir du 1er janvier 2026Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2026 • Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE
04 76 59 59 59

Accueil du public :
1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :
3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France

grenoblealpesmetropole.fr

Crédits photos : Clara Goubault : p.5, p.8 « mars », p.9, p.31, 32, 33, Lucas Frangella : p.6 à droite, p.16 en haut, p.34, p.35, p.42, Thomas Sintes : p.8 « mai » Brigitte Sarazin : p.8 « octobre » Lisaphotosdumonde : p.11 en haut, p.18, p.24, Fanny Fontaine : p.11 milieu et bas, p.14, p.37 à gauche, p.38

Mai 2025

Document imprimé sur papier recyclé.